

31.12.2012 | ETATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS

(Comptes non audités)

Sommaire

Etats financiers consolidés

Bilan consolidé	1
Compte de résultat consolidé	3
Etat du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	4
Evolution des capitaux propres	5
Tableau des flux de trésorerie	7

Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1	Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés	8
Note 2	Evolution du périmètre de consolidation	37
Note 3	Juste valeur des instruments financiers	39
Note 4	Gestion des risques associés aux instruments financiers	44
Note 5	Caisse et banques centrales	71
Note 6	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	72
Note 7	Instruments dérivés de couverture	75
Note 8	Actifs financiers disponibles à la vente	76
Note 9	Prêts et créances sur les établissements de crédit	77
Note 10	Prêts et créances sur la clientèle	78
Note 11	Portefeuilles reclassés	79
Note 12	Opérations de location financement et assimilées	80
Note 13	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	81
Note 14	Actifs et passifs d'impôts	82
Note 15	Autres actifs	83
Note 16	Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées	84
Note 17	Immobilisations corporelles et incorporelles	85
Note 18	Ecarts d'acquisition	86
Note 19	Dettes envers les établissements de crédit	88
Note 20	Dettes envers la clientèle	89
Note 21	Dettes représentées par un titre	90
Note 22	Autres passifs	91
Note 23	Comptes et plans d'épargne-logement	92
Note 24	Provisions et dépréciations	93
Note 25	Expositions au risque souverain	94
Note 26	Avantages du personnel	96
Note 27	Dettes subordonnées	99
Note 28	Actions ordinaires Société Générale, actions détenues en propre, actions détenues par le personnel et instruments de capitaux propres émis	100
Note 29	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	101
Note 30	Engagements	102
Note 31	Actifs remis et reçus en garantie	103
Note 32	Actifs financiers transférés	104
Note 33	Echéances par durée restant à courir	105
Note 34	Opérations en devises	106
Note 35	Activités d'assurance	107
Note 36	Produits et charges d'intérêts	109
Note 37	Produits et charges de commissions	110
Note 38	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	111
Note 39	Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	112
Note 40	Produits et charges des autres activités	113
Note 41	Frais de personnel	114
Note 42	Plans d'avantages en actions	115
Note 43	Coût du risque	118
Note 44	Impôts sur les bénéfices	119
Note 45	Résultat par action	120
Note 46	Transactions avec les parties liées	121
Note 47	Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation	123
Note 48	Information sectorielle	127
Note 49	Honoraires des Commissaires aux comptes	129
Note 50	Evénements post-clôture	130

Etats financiers consolidés

Bilan consolidé

Actif

<i>(En M EUR)</i>		31.12.2012	31.12.2011
Caisse et banques centrales	Note 5	67 591	43 963
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 6	484 026	422 494
Instruments dérivés de couverture	Note 7	15 934	12 611
Actifs financiers disponibles à la vente	Note 8	127 714	124 738
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 9	77 204	86 440
Prêts et créances sur la clientèle	Note 10	350 241	367 517
Opérations de location financement et assimilées	Note 12	28 745	29 325
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4 402	3 385
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Note 13	1 186	1 453
Actifs d'impôts	Note 14	5 909	5 230
Autres actifs	Note 15	53 705	55 728
Actifs non courants destinés à être cédés	Note 16	9 410	429
Participation aux bénéfices différée	Note 35	-	2 235
Participations dans les entreprises mises en équivalence		2 119	2 014
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 17	17 190	16 837
Ecarts d'acquisition	Note 18	5 320	6 973
Total		1 250 696	1 181 372

Bilan consolidé (suite)

Passif

(En M EUR)		31.12.2012	31.12.2011
Banques centrales		2 398	971
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 6	411 388	395 247
Instruments dérivés de couverture	Note 7	13 975	12 904
Dettes envers les établissements de crédit	Note 19	122 049	111 274
Dettes envers la clientèle	Note 20	337 230	340 172
Dettes représentées par un titre	Note 21	135 744	108 583
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		6 508	4 113
Passifs d'impôts	Note 14	1 167	1 195
Autres passifs	Note 22	58 163	59 525
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	Note 16	7 287	287
Provisions techniques des entreprises d'assurance	Note 35	90 831	82 998
Provisions	Note 24	2 807	2 450
Dettes subordonnées	Note 27	7 052	10 541
Total dettes		1 196 599	1 130 260
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres part du Groupe			
Capital et réserves liées		26 196	25 081
Réserves consolidées		22 458	20 616
Résultat de l'exercice		774	2 385
Sous-total		49 428	48 082
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Note 29	381	(1 015)
Sous-total capitaux propres part du Groupe		49 809	47 067
Participations ne donnant pas le contrôle		4 288	4 045
Total capitaux propres		54 097	51 112
Total		1 250 696	1 181 372

Compte de résultat consolidé

<i>(En M EUR)</i>		2012	2011
Intérêts et produits assimilés	Note 36	29 904	32 389
Intérêts et charges assimilées	Note 36	(18 592)	(20 182)
Dividendes sur titres à revenu variable		314	420
Commissions (produits)	Note 37	9 515	9 898
Commissions (charges)	Note 37	(2 538)	(2 719)
Résultat net des opérations financières		3 201	4 432
<i>dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	Note 38	2 566	4 434
<i>dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	Note 39	635	(2)
Produits des autres activités	Note 40	38 820	23 675
Charges des autres activités	Note 40	(37 514)	(22 277)
Produit net bancaire		23 110	25 636
Frais de personnel	Note 41	(9 513)	(9 666)
Autres frais administratifs		(6 000)	(6 449)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(925)	(921)
Résultat brut d'exploitation		6 672	8 600
Coût du risque	Note 43	(3 935)	(4 330)
Résultat d'exploitation		2 737	4 270
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		154	94
Gains ou pertes nets sur autres actifs		(507)	12
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	Note 18	(842)	(265)
Résultat avant impôts		1 542	4 111
Impôts sur les bénéfices	Note 44	(334)	(1 323)
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 208	2 788
Participations ne donnant pas le contrôle		434	403
Résultat net part du Groupe		774	2 385
Résultat par action ordinaire	Note 45	0,64	3,20
Résultat dilué par action ordinaire	Note 45	0,64	3,18

Etat du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(En M EUR)</i>	2012	2011
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 208	2 788
Ecart de conversion	38	(14)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	2 143	(722)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	(31)	(52)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	2	(6)
Impôts	(611)	280
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres Note 29	1 541	(514)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 749	2 274
Dont part du Groupe	2 170	1 926
Dont participations ne donnant pas le contrôle	579	348

Evolution des capitaux propres

	Capital et réserves liées				Total	Réserves consolidées
	Capital souscrit	Primes et réserves liées	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres (Cf. Note 28)		
<i>(En M EUR)</i>						
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2011	933	17 974	(1 335)	7 382	24 954	22 023
Augmentation de capital	37	1 067			1 104	
Elimination des titres auto-détenus *			70		70	(119)
Emissions d'instruments de capitaux propres				(1 209)	(1 209)	433
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions		162			162	
Distribution 2011 *					-	(1 754)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					-	36
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	37	1 229	70	(1 209)	127	(1 404)
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					-	
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat					-	
Impact impôt des variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres ou rapportées au résultat					-	
Ecart de conversion et autres variations					-	(3)
Résultat 2011						
Sous-total	-	-	-	-	-	(3)
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence					-	
Capitaux propres au 31 décembre 2011	970	19 203	(1 265)	6 173	25 081	20 616
Affectation du résultat						2 385
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2012	970	19 203	(1 265)	6 173	25 081	23 001
Augmentation de capital (Cf. Note 28)	5	75			80	
Elimination des titres auto-détenus ⁽¹⁾			294		294	(181)
Emissions d'instruments de capitaux propres (Cf. Note 28)		-		608	608	142
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions ⁽²⁾		133			133	
Distribution 2012 (Cf. Note 28)					-	(441)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle ⁽³⁾⁽⁴⁾					-	(44)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	5	208	294	608	1 115	(524)
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres (Cf. Note 29)					-	
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat (Cf. Note 29)					-	
Impact impôt des variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres ou rapportées au résultat (Cf. Note 29)					-	
Ecart de conversion et autres variations ⁽⁵⁾					-	(19)
Résultat 2012						
Sous-total	-	-	-	-	-	(19)
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence					-	
Capitaux propres au 31 décembre 2012	975	19 411	(971)	6 781	26 196	22 458

* Les dividendes rattachés aux actions d'autocontrôle, précédemment présentés dans l'élimination des titres auto-détenus, ont été reclassés sur la ligne distribution.

(1) Au 31 décembre 2012, les 33 200 126 actions détenues par les sociétés du Groupe à des fins d'autocontrôle, de transaction ou de gestion active des fonds propres représentent 4,25% du capital de Société Générale S.A.

Le montant porté en déduction de l'actif net relatif à l'acquisition par le Groupe de ses propres instruments de capitaux propres, fermes ou dérivés est de 971 M EUR, dont 171 M EUR au titre des activités de transaction et 9 M EUR au titre du contrat de liquidité.

Le Groupe a mis en place le 22 août 2011 un contrat de liquidité qui, pour sa mise en œuvre, a été doté de 170 M EUR afin d'intervenir sur le titre Société Générale. Au 31 décembre 2012, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 335 000 titres et 180 M EUR.

L'évolution de l'autocontrôle sur 2012 s'analyse comme suit :

<i>(En M EUR)</i>	Contrat de liquidité	Activités de transaction	Autocontrôle et gestion active des Fonds Propres	Total
Cessions nettes d'achats	12	(66)	348	294
Plus-values nettes d'impôts sur actions propres et dérivés sur actions propres imputées sur les fonds propres	3	17	(201)	(181)

(2) Le montant des paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres relatifs à l'année 2012 est de 133 M EUR : 20 M EUR ont été comptabilisés dans le cadre des plans d'options d'achat ou de souscriptions d'actions et 113 M EUR dans le cadre des attributions gratuites d'actions.

Résultat de l'exercice part du Groupe	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle				Total capitaux propres consolidés
	Ecart de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impact impôt	Total		Capital et réserves	Actions de préférence émises par les filiales (Cf. Note 28)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	
-	(357)	(540)	136	205	(556)	46 421	3 496	962	96	4 554	50 975
						1 104				-	1 104
						(49)				-	(49)
						(776)		(312)		(312)	(1 088)
						162		-		-	162
						(1 754)	(306)			(306)	(2 060)
						36	(6)	(230)		(236)	(200)
-	-	-	-	-	-	(1 277)	(312)	(542)	-	(854)	(2 131)
		(1 133)	(46)		(1 179)	(1 179)			(32)	(32)	(1 211)
		412	(1)		411	411			26	26	437
				277	277	277			2	2	279
	37				37	34	(3)		(51)	(54)	(20)
2 385					2 385	2 385	403			403	2 788
2 385	37	(721)	(47)	277	(454)	1 928	400	-	(55)	345	2 273
		(7)	1	1	(5)	(5)				-	(5)
2 385	(320)	(1 268)	90	483	(1 015)	47 067	3 584	420	41	4 045	51 112
(2 385)											
-	(320)	(1 268)	90	483	(1 015)	47 067	3 584	420	41	4 045	51 112
						80				-	80
						113				-	113
						750				-	750
						133				-	133
						(441)	(225)			(225)	(666)
						(44)	(106)			(106)	(150)
	-	-	-	-	-	591	(331)	-	-	(331)	260
		2 420	(31)		2 389	2 389			183	183	2 572
		(448)	-		(448)	(448)			(12)	(12)	(460)
				(574)	(574)	(574)			(36)	(36)	(610)
	28				28	9	(5)		10	5	14
774					774	774	434			434	1 208
774	28	1 972	(31)	(574)	1 395	2 150	429	-	145	574	2 724
		4	(2)	(1)	1	1				-	1
774	(292)	708	57	(92)	381	49 809	3 682	420	186	4 288	54 097

(3) Impact sur les capitaux propres part du Groupe des transactions réalisées au titre des participations ne donnant pas le contrôle :

Annulation plus-value de cession (4)

Rachats de participations ne donnant pas le contrôle ne faisant pas l'objet d'une option de vente (20)

Transactions et variations de valeur relatives aux options de vente accordées à des actionnaires n'ayant pas le contrôle (23)

Résultat afférent aux participations ne donnant pas le contrôle représentatives d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres au Groupe affecté aux réserves, part du Groupe 3

Total (44)

(4) Les -106 M EUR d'effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle résultent notamment de l'effet négatif des variations de périmètre, dont -62 M EUR relatifs à la cession de Société Alsacienne Lorraine de Valeurs d'Entreprises et de Participations et -40 M EUR liés au rachat de 17,57% de Banque Tarneaud par le Crédit du Nord.

(5) La première application de la comptabilité d'hyper-inflation sur Belrosbank, filiale biélorusse de Rosbank, entraîne un impact négatif de -23 M EUR dont -19 M EUR en réserves consolidées part du Groupe et -4 M EUR en capital et réserves des participations ne donnant pas le contrôle.

Tableau des flux de trésorerie

(En MEUR)	31.12.2012	31.12.2011
Flux de trésorerie net des activités opérationnelles		
Bénéfice net après impôt (I)	1 208	2 788
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	3 262	3 131
Dotations nettes aux provisions	4 612	4 163
Quote-part de bénéfice (perte) du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	(154)	(94)
Impôts différés	(794)	353
Résultat net de cessions sur actifs disponibles à la vente détenus à long terme et filiales consolidées	457	(190)
Variation des produits constatés d'avance	91	122
Variation des charges constatées d'avance	48	80
Variation des produits courus non encaissés	138	(632)
Variation des charges courues non décaissées	330	1 182
Autres mouvements	3 382	2 410
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	11 372	10 525
Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾ (III)	(2 566)	(4 434)
Opérations interbancaires	21 374	17 766
Opérations avec la clientèle	7 623	2 012
Opérations sur autres actifs / passifs financiers	(6 432)	12 342
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers	(2 762)	(3 071)
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (IV)	19 803	29 049
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A) = (I) + (II) + (III) + (IV)	29 817	37 928
Flux de trésorerie net des activités d'investissement		
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	1 025	1 936
Immobilisations corporelles et incorporelles	(4 026)	(3 915)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B)	(3 001)	(1 979)
Flux de trésorerie net des activités de financement		
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires	277	(2 093)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	(3 354)	(1 881)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)	(3 077)	(3 974)
Flux net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A) + (B) + (C)	23 739	31 975
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	42 992	11 303
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	7 620	7 334
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	65 888	42 992
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	8 463	7 620
Variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie	23 739	31 975

(1) Le résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprend les résultats réalisés et latents.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 12 février 2013.

Note 1

Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

- **Introduction**
- **1. Principes de consolidation**
- **2. Principes comptables et méthodes d'évaluation**
- **3. Présentation des états financiers**
- **4. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur**

▪ **Introduction**

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le groupe Société Générale (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date (ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 8 et les normes IAS (*International Accounting Standards*) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2012.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « carve out »).

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Normes IFRS et interprétations IFRIC applicables à compter du 1^{er} janvier 2012

Normes ou interprétations :	Dates de publication par l'IASB	Dates d'adoption par l'Union européenne
Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir sur les transferts d'actifs financiers »	7 octobre 2010	22 novembre 2011

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'incidence sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.

- Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir sur les transferts d'actifs financiers »

Cet amendement requiert la présentation de nouvelles informations sur les expositions aux risques lorsqu'un actif financier est transféré et que le cédant conserve une exposition à cet actif. Les informations requises par cet amendement sont présentées dans la note 32 Actifs financiers transférés.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation de ces comptes consolidés sont indiquées ci-après. Ces principes et méthodes comptables ont été appliqués de manière constante en 2011 et en 2012.

Recours à des estimations

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-après conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif enregistrés dans les rubriques *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat, Instruments dérivés de couverture ou Actifs financiers disponibles à la vente* (Cf. paragraphe 2 et Note 3) ainsi que la juste valeur des instruments pour lesquels cette information doit être présentée dans les notes annexes ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (*Prêts et créances, Actifs financiers disponibles à la vente, Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*), des opérations de location financement et assimilées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition (Cf. paragraphe 2 et Notes 4, 18 et 24) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel et les provisions techniques des entreprises d'assurance ainsi que la participation aux bénéfices différée inscrite à l'actif du bilan (Cf. paragraphe 2 et Notes 23, 24, 26 et 35) ;
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan (Cf. paragraphe 2 et Note 14) ;
- la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises (Cf. paragraphe 1 et Notes 2 et 18) ;
- la juste valeur retenue lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée pour réévaluer la quote-part éventuellement conservée par le Groupe dans cette entité (Cf. paragraphe 1).

■ 1. Principes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de Société Générale et des principales sociétés françaises et étrangères composant le groupe Société Générale. Les comptes des filiales étrangères ayant été établis d'après les règles comptables de leur pays d'origine, les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables du groupe Société Générale.

Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels du Groupe intégrant les succursales à l'étranger et toutes les filiales significatives contrôlées par celui-ci. Les filiales arrêtant leurs comptes en cours d'année avec un décalage de plus de trois mois établissent une situation intermédiaire au 31 décembre, leurs résultats étant déterminés sur une base de douze mois. Tous les soldes, profits et transactions significatifs entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination.

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables ou convertibles à la date d'appréciation du contrôle. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou du droit à convertir des obligations en actions ordinaires nouvelles.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective tandis que les résultats des filiales qui ont été vendues au cours de l'exercice sont inclus jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé d'exister.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

- **Intégration globale**

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

- **Intégration proportionnelle**

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

- **Mise en équivalence**

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette filiale.

Cas particuliers des entités ad-hoc

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (« entités *ad-hoc* ») sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.

Les principaux critères d'appréciation utilisés de façon non cumulative pour déterminer l'existence du contrôle d'une entité *ad-hoc* sont les suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité ; ce pouvoir peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;

- le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Dans le cadre de la consolidation des entités *ad-hoc* contrôlées en substance par le Groupe, les parts des entités *ad-hoc* qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en *Dettes*.

Conversion des comptes des entités étrangères

Lorsqu'il est exprimé en devises, le bilan des sociétés consolidées est converti sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen du mois de leur réalisation. La différence de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée en capitaux propres en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres – Ecart de conversion*. Le résultat des opérations de couverture des investissements nets en devises dans des entités étrangères et de leurs résultats en devises, ainsi que les pertes ou profits provenant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères des banques du Groupe viennent également en variation des capitaux propres consolidés dans cette même rubrique.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des entités étrangères au 1^{er} janvier 2004. De ce fait, en cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1^{er} janvier 2004.

Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais directement liés aux regroupements d'entreprises sont comptabilisés dans le résultat de la période.

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes en fonction du mode de règlement de ces compléments de prix. S'ils sont qualifiés de dettes, les révisions ultérieures de ces compléments de prix sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant de la norme IAS 39 et selon les normes appropriées pour les dettes ne relevant pas d'IAS 39 ; s'ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres, ces révisions ne donnent lieu à aucun enregistrement.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique *Ecarts d'acquisition* ; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat. Les *Participations ne donnant pas le contrôle* sont alors évaluées pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, lors de chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les *Participations ne donnant pas le contrôle* à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition leur étant alors affectée en contrepartie.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique libellé dans la devise de référence de la filiale acquise et converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

En date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part dans cette dernière antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Dans le cas d'une acquisition par étape, l'écart d'acquisition est ainsi déterminé par référence à la juste valeur en date de prise de contrôle de l'entité.

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêts et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les *Réserves consolidées, part du Groupe* ; de même, en cas de baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part d'intérêts cédés est enregistré dans les *Réserves consolidées, part du Groupe*. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée, la quote-part éventuellement conservée par le Groupe est alors évaluée à sa juste valeur concomitamment à l'enregistrement de la plus ou moins-value de cession parmi les *Gains ou pertes nets sur autres actifs* dans le compte de résultat consolidé.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. A la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unité(s) génératrice(s) de trésorerie devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

Lorsque la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie est inférieure à sa (leur) valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne *Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition*.

Les écarts d'acquisition sur les sociétés mises en équivalence sont inscrits dans la rubrique *Participations dans les entreprises mises en équivalence* du bilan consolidé et les dépréciations de ces participations sont enregistrées dans la ligne *Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence* du compte de résultat consolidé. Les plus ou moins-values dégagées lors des cessions de sociétés mises en équivalence sont présentées parmi les *Gains ou pertes nets sur autres actifs*.

Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le Groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options peut être établi selon une formule de calcul prédéfinie lors de l'acquisition des titres de la filiale tenant compte de l'activité future de cette dernière ou bien être fixé comme devant être la juste valeur des titres de la filiale au jour de l'exercice des options.

Ces engagements sont traités comptablement comme suit :

- en application des dispositions de la norme IAS 32, le Groupe a enregistré un passif financier au titre des options de vente vendues aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente dans la rubrique *Autres passifs* ;
- l'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir le même traitement comptable que celui appliqué aux transactions relatives aux *Participations ne donnant pas le contrôle*. En conséquence, la contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des *Participations ne donnant pas le contrôle* sous-jacentes aux options et pour le solde en diminution des *Réserves consolidées, part du Groupe* ;
- les variations ultérieures de ce passif liées à l'évolution du prix d'exercice estimé des options et de la valeur comptable des *Participations ne donnant pas le contrôle* sont intégralement comptabilisées dans les *Réserves consolidées, part du Groupe* ;

- si le rachat est effectué, le passif est dénoué par le décaissement de trésorerie lié à l'acquisition des intérêts des actionnaires minoritaires dans la filiale concernée. En revanche, à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, le passif est annulé, en contrepartie des *Participations ne donnant pas le contrôle* et des *Réserves consolidées, part du Groupe* ;
- tant que les options ne sont pas exercées, les résultats afférents aux *Participations ne donnant pas le contrôle* faisant l'objet d'options de vente sont présentés dans la rubrique *Participations ne donnant pas le contrôle* au compte de résultat consolidé.

Ces principes comptables sont susceptibles d'être révisés au cours des prochains exercices en fonction des précisions qui pourraient être apportées par le comité d'interprétation des normes IFRS (ex IFRIC) ou l'IASB.

Information sectorielle

Le Groupe est géré sur une base matricielle reflétant à la fois ses métiers et la répartition géographique de ses activités. Les informations sectorielles sont donc présentées sous ces deux niveaux.

Le Groupe inclut dans le résultat de chaque sous-pôle d'activités les produits et charges d'exploitation qui lui sont directement liés. Les produits de chaque sous-pôle à l'exception du Hors Pôles incluent également la rémunération des fonds propres qui leur sont alloués, cette rémunération étant définie par référence au taux estimé du placement des fonds propres. En contrepartie, la rémunération des fonds propres comptables du sous-pôle est réaffectée au Hors Pôles. Les transactions entre les différents sous-pôles s'effectuent à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des clients extérieurs au Groupe.

Le Groupe est géré en cinq pôles d'activités :

- les Réseaux France qui regroupent les réseaux domestiques Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama ;
- les Réseaux Internationaux qui regroupent les activités de Banque de détail à l'étranger ;
- les Services Financiers Spécialisés et Assurances qui regroupent les filiales de Financements Spécialisés aux entreprises (financement des biens d'équipements professionnels, location longue durée et gestion de flottes de véhicules) et aux particuliers (Crédit à la consommation), ainsi que les activités d'assurance-vie et dommages ;
- le pôle Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs. Les métiers des Services aux Investisseurs incluent les activités de courtage exercées par Newedge ainsi que l'ensemble des services titres et d'épargne salariale ;
- la Banque de Financement et d'Investissement, regroupant :
 - « Global Markets », qui regroupe l'ensemble des activités de marché « Actions » et « Taux, Changes et Matières Premières » ;
 - « Financement et Conseil », qui couvre l'ensemble des services de conseil en stratégie, levées de capitaux et financements structurés,
 - « Actifs gérés en extinction » qui gère les actifs financiers devenus illiquides dans le contexte de la crise financière.

A ces pôles opérationnels s'ajoute le Hors Pôles qui représente notamment la fonction de centrale financière du Groupe vis-à-vis des pôles. A ce titre, lui sont rattachés le coût de financement des titres des filiales et les produits de dividendes afférents, ainsi que les produits et charges issus de la gestion Actif/Passif du Groupe et les résultats dégagés par les activités de gestion patrimoniale du Groupe (gestion de son portefeuille de participations industrielles et bancaires et de ses actifs immobiliers patrimoniaux). Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors Pôles.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après leur élimination. Le taux d'impôt appliqué au résultat de chaque pôle d'activités est calculé sur la base d'un taux d'impôt normatif moyen fixé en début d'exercice en fonction des taux d'impôt de droit commun en vigueur dans chacun des pays où sont réalisés les résultats de chaque pôle d'activités. L'écart avec le taux d'impôt réel du Groupe est affecté au Hors Pôles.

Dans le cadre de l'information sectorielle par zone géographique, les produits et charges ainsi que les actifs et passifs sectoriels sont ventilés sur la base du lieu de comptabilisation de l'opération.

Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. L'actif, ou le groupe d'actifs et de passifs, doit alors être disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et il doit être hautement probable que la cession interviendra dans un délai de douze mois.

Pour que tel soit le cas, le Groupe doit être engagé dans un plan de cession de l'actif ou du groupe d'actifs et de passifs et avoir entamé un programme de recherche actif d'un acquéreur ; par ailleurs, la mise en vente de l'actif ou du groupe d'actifs et de passifs doit être effectuée à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle.

Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques *Actifs non courants destinés à être cédés* et *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* sans possibilité de compensation.

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur nette des coûts de cession des actifs non courants et des groupes d'actifs destinés à être cédés et leur valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants destinés à être cédés cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées. De même, les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie des périodes présentées.

▪ 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Opérations en devises

En date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en juste valeur en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Le montant en devises des actifs financiers non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres titres à revenu variable qui n'appartiennent pas au portefeuille de transaction, est converti dans la monnaie fonctionnelle de l'entité en utilisant le cours de change de clôture. Les écarts de change relatifs à ces actifs financiers sont constatés en capitaux propres et ne sont rapportés au compte de résultat qu'au moment de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de

change. En particulier, s'ils sont financés par un passif libellé dans la même devise, les actifs non monétaires sont convertis au cours comptant de fin de période en comptabilisant l'incidence des variations de change en résultat si une relation de couverture de juste valeur a été mise en place entre ces deux instruments financiers.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat à ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché le plus avantageux. Lorsqu'il n'existe pas de cotation pour un instrument financier donné mais que les composantes de cet instrument financier sont cotées, la juste valeur est égale à la somme des prix cotés des différentes composantes de l'instrument financier en intégrant le cours acheteur et vendeur de la position nette compte tenu de son sens.

Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas ou n'est plus considéré comme actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation). Celles-ci intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de justes valeurs d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valorisation d'option, de paramètres de valorisation.

S'il existe des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer les instruments, et s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel, alors le Groupe peut utiliser ces techniques. Le recours à des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation correctement ajustés des risques que prendrait en compte tout intervenant de marché est autorisé. Ces ajustements sont pratiqués de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles. Les hypothèses internes prennent en compte notamment le risque de contrepartie, le risque de non performance, le risque de liquidité et le risque de modèle, le cas échéant.

Les transactions résultant de situations de ventes forcées ne sont généralement pas prises en compte pour la détermination du prix de marché. Si les paramètres de valorisation utilisés sont des données de marché observables, la juste valeur est le prix de marché, et la différence entre le prix de transaction et la valeur issue du modèle interne de valorisation, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie de l'instrument. Pour certains instruments, compte tenu de leur complexité, cette marge n'est toutefois reconnue en résultat qu'à leur maturité ou lors de leur cession éventuelle avant terme. Dans le cas d'instruments émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix de l'instrument. Lorsque les paramètres de valorisation

deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est alors enregistrée en résultat.

Actifs et passifs financiers

Les achats et les ventes d'actifs financiers non dérivés évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et d'actifs financiers disponibles à la vente (Cf. ci-après) sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de leur classification comptable. Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement des fonds ou d'échéance des prestations facturées.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans une des quatre catégories suivantes.

- Prêts et créances

Les prêts et créances regroupent les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Les prêts et créances sont présentés au bilan parmi les *Prêts et créances sur les établissements de crédit* ou les *Prêts et créances sur la clientèle* suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

- Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Il s'agit des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur en date de clôture et portés au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers.

Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions obligataires structurées du métier de Banque de Financement et d'Investissement. Ces émissions s'inscrivent dans le cadre d'une activité exclusivement commerciale dont les risques sont couverts par des retournements sur le marché au moyen d'instruments financiers gérés au sein des portefeuilles de transaction. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de garantir la cohérence entre le traitement comptable de ces émissions et celui des instruments financiers dérivés couvrant les risques de marché induits par ces dernières et qui sont obligatoirement évalués à la juste valeur.

Le Groupe évalue également à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des filiales d'assurance-vie du Groupe afin d'éliminer le décalage de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférents. Conformément à la norme IFRS 4, les passifs d'assurance sont comptabilisés en appliquant les normes comptables locales. Les revalorisations des provisions techniques des contrats en unités de compte, directement liées aux revalorisations des actifs financiers en représentation de ces provisions, sont donc enregistrées dans le compte de résultat. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de comptabiliser les variations de juste valeur des actifs financiers par résultat symétriquement à la comptabilisation des variations du passif d'assurance associé à ces contrats en unités de compte.

- d'autre part l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont notamment concernées les obligations convertibles en actions détenues par le Groupe.

- Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenus fixes ou déterminables et assortis d'une maturité fixe, qui sont cotés sur un marché actif et que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition. Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*.

- Actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des trois catégories précédentes. Ces actifs financiers sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs financiers disponibles à la vente*, et réévalués à leur juste valeur en date de clôture. Les revenus courus ou acquis des titres de dette sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif en *Intérêts et produits assimilés – Opérations sur instruments financiers* tandis que les variations de juste valeur hors revenus sont présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*. Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation de ces actifs financiers que le Groupe constate en résultat ces variations de juste valeur dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*. Les dépréciations affectant les titres de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente ont un caractère irréversible. Les revenus de ces titres sont enregistrés quant à eux au compte de résultat dans la rubrique *Dividendes sur titres à revenu variable*.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension ou d'un prêt sont maintenus à l'actif du bilan du Groupe dans leur poste d'origine. Dans le cas de mises en pension, l'obligation de restituer les sommes encaissées est inscrite en *Dettes* au passif du bilan, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de *trading* qui sont enregistrées parmi les *Passifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du Groupe. Toutefois, en cas de cession ultérieure des titres empruntés, une dette de restitution de ces titres à leur prêteur est inscrite au passif du bilan du Groupe parmi les *Passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Dans le cas des titres reçus en pension, le droit à restitution des sommes délivrées par le Groupe est inscrit en *Prêts et créances* à l'actif du bilan, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de *trading* qui sont enregistrées parmi les *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Les prêts et emprunts de titres adossés contre espèces sont assimilés à des opérations de pensions et sont comptabilisés et présentés comme tels au bilan.

Reclassements d'actifs financiers

Les actifs financiers ne peuvent, postérieurement à leur enregistrement initial au bilan du Groupe, être reclassés dans la catégorie des *Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat*.

Un actif financier non dérivé enregistré initialement au bilan dans la rubrique *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* parmi les actifs financiers détenus à des fins de transaction peut être reclassé hors de cette catégorie dans les conditions suivantes :

- si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement détenu à des fins de transaction n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci ;
- si des circonstances rares entraînent un changement de la stratégie de détention d'actifs financiers non dérivés de dettes ou de capitaux propres initialement détenus à des fins de transaction, ces actifs peuvent être reclassés soit dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente*, soit dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

En aucun cas, les instruments financiers dérivés et les actifs financiers à la juste valeur sur option ne peuvent être reclassés hors de la catégorie des *Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Un actif financier initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* peut être transféré dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à cette catégorie. Par ailleurs, si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans leur nouvelle catégorie à leur juste valeur à la date du reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie. Le coût amorti des actifs financiers reclassés des catégories *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* ou *Actifs financiers disponibles à la vente* vers la catégorie *Prêts et créances*, ainsi que le coût amorti des actifs financiers reclassés de la catégorie *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* vers la catégorie *Actifs financiers disponibles à la vente*, sont déterminés sur la base des estimations des flux de trésorerie futurs attendus réalisées en date de reclassement. L'estimation de ces flux de trésorerie futurs attendus doit être révisée à chaque clôture ; en cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs consécutive à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est ajusté de manière prospective. En revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en *Coût du risque* au compte de résultat.

Dettes

Les dettes émises par le Groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en *Dettes envers les établissements de crédit*, en *Dettes envers la clientèle* ou en *Dettes représentées par un titre*.

- Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes calculés au taux d'intérêt effectif sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les *Dettes subordonnées*.

Les intérêts courus sur ces titres calculés au taux d'intérêt effectif sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. A l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie (voir ci-après), les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

- Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Les variations de juste valeur constatées sur les instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui se sont ultérieurement avérées défaillantes sont comptabilisées en *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* jusqu'à la date d'annulation de ces instruments et de constatation au bilan, pour leur juste valeur à cette même date, des créances ou dettes vis-à-vis des contreparties concernées. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont enregistrées en *Coût du risque* au compte de résultat.

- Instruments financiers dérivés de couverture

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe documente la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert. Cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique *Instruments dérivés de couverture*.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée des gains ou des pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont constatés dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat. Dans la mesure où la relation de couverture est hautement efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture. S'agissant de dérivés de taux, la partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur au bilan de l'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie (qui incluent les opérations de couverture de transactions futures hautement probables), la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres, tandis que la partie inefficace est constatée au poste *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat.

Les montants inscrits au sein des capitaux propres relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont repris dans le poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts. La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au cours des périodes où la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément

couvert. Si l'élément couvert est vendu ou remboursé avant l'échéance prévue ou si la transaction future couverte n'est plus hautement probable, les gains et les pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

Couverture d'un investissement net à l'étranger libellé en devises

Comme dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur relatives aux instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture d'investissement net est inscrite dans les capitaux propres en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* tandis que la partie inefficace est portée au compte de résultat.

Macro-couverture de juste valeur

Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objet de couvrir de façon globale le risque structurel de taux issu principalement des activités de la Banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne (IAS 39 « carve-out ») permettant ainsi de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes ;
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'instruments macro-couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée *Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* par la contrepartie du compte de résultat.

Dérivés incorporés

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, le Groupe sépare le dérivé incorporé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument dérivé. L'instrument financier dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan en *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* dans les conditions décrites ci-avant.

Dépréciation des actifs financiers

- Actifs financiers évalués au coût amorti

A chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et si cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Nonobstant l'existence de garantie, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels incluent la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou, indépendamment de l'existence de tout impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances ou sur des actifs financiers classés en *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en *Coût du risque* au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en *Coût du risque*, tandis que la reprise dans le temps des effets de cette actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat.

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'une restructuration, le Groupe comptabilise en *Coût du risque* une perte représentant la modification des conditions du prêt lorsque l'actualisation des flux futurs recouvrables estimés au taux d'intérêt effectif d'origine aboutit à un montant inférieur au coût amorti du crédit.

Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. L'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne alors lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Les portefeuilles homogènes ainsi dépréciés peuvent notamment regrouper :

- des encours sur des contreparties dont la situation financière s'est fragilisée depuis la comptabilisation initiale de ces actifs financiers sans qu'une indication objective de dépréciation ait encore été identifiée au niveau individuel (encours sensibles), ou bien
- des encours sur des contreparties relevant de secteurs économiques considérés comme étant en crise suite à la survenance d'événements générateurs de pertes, ou encore
- des encours sur des secteurs géographiques ou des pays sur lesquels une dégradation du risque de crédit a été constatée.

Le montant de la dépréciation sur un groupe d'actifs homogènes est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ou de *scenarii* de pertes graves appliqués au portefeuille ou, le cas échéant, par des études *ad-hoc*. Ces éléments sont ajustés pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles. Les variations des dépréciations ainsi calculées sont enregistrées en *Coût du risque*.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La dépréciation d'un actif financier disponible à la vente est constatée en charge dans le compte de résultat dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation découlant d'un ou plusieurs événements postérieurs à la comptabilisation initiale de cet actif.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Le Groupe estime que c'est notamment le cas pour les actions cotées qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 50% de leur coût d'acquisition ainsi que pour les actions cotées en situation de pertes latentes pendant une période continue de 24 mois ou plus précédant la date de clôture. D'autres facteurs, comme par exemple la situation financière de l'émetteur ou ses perspectives d'évolution, peuvent conduire le Groupe à estimer que son investissement pourrait ne pas être recouvré quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints. Une charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat à hauteur de la différence entre le cours coté du titre à la date de clôture et son coût d'acquisition.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus sont identiques à ceux mentionnés ci-dessus, la valeur des instruments à la date de clôture étant déterminée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la note 3.

Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* et qu'il existe par la suite une indication objective de dépréciation de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat dans la rubrique *Coût du risque* la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres pour les instruments de dettes et dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

Opérations de location financement et assimilées

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan en *Opérations de location financement et assimilées* et représentent l'investissement net du Groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, la valeur actualisée de cette baisse est enregistrée dans la rubrique *Charges des autres activités* du compte de résultat par contrepartie d'une réduction de la créance de location financement à l'actif du bilan.

Les immobilisations détenues dans le cadre d'opérations de location simple sont présentées à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles dans la rubrique *Immobilisations corporelles et incorporelles*, et lorsqu'il s'agit d'immeubles, ces derniers sont classés en *Immeubles de placement*. Les revenus des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur la durée du bail dans la rubrique *Produits des autres activités* du compte de résultat. Par ailleurs, le traitement comptable des produits facturés au titre des prestations de maintenance connexes aux activités de location simple a pour objet de refléter, sur la durée des contrats de location, une marge constante entre ces produits et les charges encourues.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable. En cas de baisse ou de hausse ultérieure de la valeur résiduelle initialement retenue, l'ajustement de la base amortissable vient modifier de manière prospective le plan d'amortissement du bien.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles*. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, le Groupe a appliqué cette approche en retenant a minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Etanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Câblages techniques	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
	Protection incendie	
Agencements	Finitions, second œuvre, abords	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 à 20 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au moins une fois par an pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles à durée non définie. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date de clôture. Les tests de dépréciation sont réalisés en regroupant les immobilisations par unité génératrice de trésorerie. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat sur la ligne *Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles*, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en *Gains ou pertes nets sur autres actifs*, tandis que les résultats sur immeubles de placement sont classés au sein du *produit net bancaire* dans la rubrique *Produits des autres activités*.

Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain

qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Les provisions sont présentées dans la note 24. Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que le Groupe estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

Engagement sur les contrats d'épargne-logement

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Groupe des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constituent une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de clôture ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

Engagement de financement

Si ces engagements de financement ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés, le Groupe les inscrit initialement à leur juste valeur. Par la suite, ces engagements font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux *Provisions*.

Garanties financières données

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données, considérées comptablement comme des instruments financiers non dérivés, pour leur juste valeur puis les évalue ultérieurement au

montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement cumulé de la commission de garantie. En cas d'indication objective de perte de valeur, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan.

Distinction entre dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés en totalité ou en partie d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

- Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)

Compte tenu de leurs caractéristiques, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et n'intégrant pas des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts ainsi que les actions émises par une filiale du Groupe dans le cadre du financement de son activité de crédit-bail immobilier sont qualifiés d'instruments de dettes.

Ces titres subordonnés à durée indéterminée sont alors classés en *Dettes subordonnées*.

A contrario, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

Emis par Société Générale, ces titres sont présentés parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

- Actions de préférence

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un dividende aux porteurs, les actions de préférence émises par le Groupe sont qualifiées d'instruments de capitaux propres.

Emises par des filiales, ces actions de préférence sont présentées parmi les *Participations ne donnant pas le contrôle*. Les rémunérations versées aux porteurs de ces dernières sont inscrites en *Participations ne donnant pas le contrôle* au compte de résultat.

- Titres super subordonnés à durée indéterminée

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe, ces titres ont été classés en capitaux propres.

Emis par Société Générale, ces titres sont présentés parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les *Participations ne donnant pas le contrôle* correspondent à la part d'intérêt dans les filiales consolidées par intégration globale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Elles regroupent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe.

Actions propres

Les actions Société Générale détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent les actions Société Générale ou les actions de filiales contrôlées par le Groupe de façon exclusive et qui sont obligatoirement dénoués par l'échange d'un montant fixe de trésorerie (ou d'un autre actif financier) pour un montant fixe d'actions propres (autres que

des dérivés) sont inscrits lors de leur enregistrement initial parmi les capitaux propres. Les primes payées ou reçues au titre de ces instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de capitaux propres sont comptabilisées directement en capitaux propres, les variations de juste valeur de ces dérivés n'étant pas comptabilisées.

Les autres instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent des actions propres sont quant à eux comptabilisés au bilan en juste valeur comme les instruments financiers dérivés n'ayant pas comme sous-jacent des actions propres.

Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés en résultat en *Intérêts et produits assimilés* sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur. Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendu.

Produits nets de commissions sur prestations de services

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique *Produits de commissions – Prestations de services et Autres*.

Dans le cadre des opérations de syndication, le taux d'intérêt effectif de la fraction de financement conservée à l'actif du Groupe est aligné sur celui des autres participants en y intégrant si nécessaire une quote-part des commissions de prise ferme et de participation ; le solde de ces commissions est enregistré en résultat à la fin de la période de syndication. Les commissions d'arrangement sont prises en résultat à la date de conclusion juridique de l'opération. Ces commissions sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Produits de commissions - Opérations sur marchés primaires*.

Frais de personnel

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges des différents régimes de retraite du Groupe et les charges liées à l'application par le Groupe de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions ».

Avantages du personnel

Les sociétés du Groupe, en France et à l'étranger, peuvent accorder à leurs salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les rémunérations variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.
- Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions* pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10% de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies ;
- 10% de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.
- Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Paiement sur base d'actions Société Générale ou actions émises par des entités consolidées

Les paiements en actions englobent :

- les paiements en instruments de capitaux propres ;
- les versements en espèces dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des instruments de capitaux propres.

Les paiements sur base d'actions donnent lieu à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel inscrite dans la rubrique *Rémunérations du personnel* selon les modalités décrites ci-après.

- Le Plan mondial d'actionnariat salarié

Le Groupe permet à ses salariés et retraités de participer à une augmentation de capital annuelle spécifique dans le cadre du Plan mondial d'actionnariat salarié. Des actions nouvelles sont proposées avec une décote en contrepartie d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti est enregistré dans les charges de l'exercice dans la rubrique *Frais de personnel – Participation, intéressement, abondement et décote*. Cet avantage se mesure comme étant la différence entre la juste valeur des titres acquis et le prix d'acquisition payé par le salarié, le tout multiplié par le nombre d'actions effectivement souscrites. La juste valeur des titres acquis est déterminée en intégrant la condition légale d'incessibilité associée, sur la base des paramètres de marché (notamment le taux d'emprunt) applicables aux acteurs de marché bénéficiaires de ces titres incessibles pour reconstituer une situation de libre disposition des titres.

- Autres paiements basés sur des actions

Le Groupe peut attribuer à certains de ses salariés des options d'achat ou de souscription d'actions, des actions gratuites ou des rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale et réglées en espèces.

Les options sont évaluées à leur juste valeur à la date de notification aux salariés sans attendre que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Les méthodes retenues pour la valorisation des plans du Groupe sont le modèle binomial lorsque le Groupe dispose de statistiques suffisantes pour intégrer *via* ce modèle le comportement des bénéficiaires des options d'un plan ou, à défaut, le modèle Black & Scholes ou encore Monte Carlo. Cette évaluation est réalisée par un actuaire indépendant.

Pour les paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres (actions gratuites et options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale), la juste valeur de ces instruments, calculée en date de notification est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie de la rubrique *Instruments de capitaux propres et réserves liées* en capitaux propres. A chaque date de clôture, le nombre de ces instruments est révisé pour tenir compte des conditions de performance et de présence et ajuster le coût global du plan initialement déterminé ; la charge comptabilisée dans la rubrique *Rémunérations du personnel* depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

Pour les paiements en actions dénoués par règlement en espèces (rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale), la juste valeur des sommes à verser est étalée en charges dans la rubrique *Rémunérations du personnel* sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de dettes au passif du bilan en *Autres passifs – Charges à payer sur engagements sociaux*. Cette dette est réévaluée à sa juste valeur par résultat jusqu'à son règlement. En cas de couverture par instruments dérivés, la variation de valeur de ces derniers est enregistrée dans la même rubrique du compte de résultat à hauteur de la part efficace.

Coût du risque

La rubrique *Coût du risque* comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques.

Impôt sur le résultat

- Impôts courants

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation de l'entité.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique *Impôts sur les bénéfices* du compte de résultat.

- Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation et en utilisant le taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Ces impôts différés sont ajustés en cas de changement de taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation. Des actifs d'impôt différé peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs. Les pertes fiscales reportables font l'objet d'une revue annuelle tenant compte du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une projection réaliste des résultats fiscaux de ces dernières fondée sur les perspectives de développement de leurs activités : les actifs d'impôt différé qui n'avaient pas été comptabilisés jusque là sont alors reconnus au bilan s'il devient probable qu'un bénéfice imposable futur permettra leur récupération ; en revanche, la valeur comptable des actifs d'impôt différé déjà inscrits au bilan est réduite dès lors qu'apparaît un risque de non-récupération partielle ou totale.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique *Impôts sur les bénéfices* du compte de résultat consolidé à l'exception des impôts différés se rapportant à des *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* parmi les *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*, pour lesquels la charge ou le produit est inscrit dans cette même rubrique des capitaux propres.

Activité d'assurance

- Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance du Groupe sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions applicables aux instruments financiers telles que décrites précédemment.

- Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

En application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance-vie et d'assurance non-vie restent calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement des provisions mathématiques qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés et des provisions pour sinistres à payer. Les risques couverts sont majoritairement les risques décès, l'invalidité et l'incapacité de travail.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte avec clause discrétionnaire de participation aux bénéfices ou avec une clause d'assurance significative sont évaluées en date d'inventaire en fonction de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions techniques des contrats d'assurance non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer. Les risques couverts sont majoritairement les risques protection habitations, auto et garanties accidents de la vie.

En application des principes définis par la norme IFRS 4 et conformément à la réglementation locale applicable au regard de cette dernière, les contrats d'assurance avec une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité miroir » consistant à comptabiliser dans le poste *Participation aux bénéfices différée* les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés. Cette provision à la participation aux bénéfices différée est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

Afin de démontrer le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée en cas de moins-value latente nette, il est démontré que les besoins de liquidité survenant dans un environnement économique défavorable n'imposent pas de vendre des actifs en situation de moins-values latentes. Pour cela, les approches suivantes sont retenues :

- la première consiste à simuler des *scenarii* de stress déterministes (« normés » ou extrêmes). On démontre que dans ces *scenarii*, il n'y a pas de réalisation de moins-values significatives au titre des actifs en stock à la date d'inventaire dans les *scenarii* testés.
- l'objectif de la seconde approche est de s'assurer qu'à moyen-long terme, les ventes réalisées pour faire face aux besoins de liquidité ne génèrent pas de moins-values significatives. Cette approche est vérifiée sur des projections réalisées à partir de *scenarii* extrêmes.
- par ailleurs, le test d'adéquation des passifs est effectué semestriellement au moyen d'un modèle stochastique faisant appel à des hypothèses de paramètres conformes à ceux utilisés pour la MCEV (*Market Consistent Embedded Value*). Ce test prend en compte l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion, les commissions, les options et garanties sur les contrats.

■ 3. Présentation des états financiers

Utilisation du format d'états de synthèse bancaire recommandé par le conseil national de la comptabilité

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par l'organisme français de normalisation comptable, le Conseil National de la Comptabilité, dans sa recommandation n°2009-R-04 du 2 juillet 2009.

Règle de compensation des actifs et des passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

A cet égard, le Groupe inscrit notamment, dans son bilan, le montant net de la juste valeur des options sur indices, négociées sur un marché organisé, ayant comme sous-jacents des actions au sein d'une même entité juridique qui respectent les conditions suivantes :

- le marché sur lequel elles sont traitées oblige un règlement en net ;
- elles sont traitées dans le cadre d'une même stratégie ;
- elles sont négociées sur le même marché organisé ;
- le dénouement des options par livraison physique des actifs sous-jacents n'est pas possible sur ces marchés organisés ;
- elles ont les mêmes caractéristiques (compensation des options d'achat avec des options d'achat d'une part et des options de vente avec des options de vente d'autre part) ;
- elles ont le même sous-jacent, la même devise et la même date d'échéance.

Par ailleurs, le Groupe inscrit également dans son bilan le montant net des contrats de prise et de mise en pensions livrées sur titres qui respectent les conditions suivantes :

- ils sont conclus avec la même entité juridique ;
- ils présentent la même date d'échéance certaine dès l'origine des opérations ;
- ils sont couverts sous l'égide d'un contrat cadre prévoyant un droit permanent et opposable aux tiers à compenser les sommes dues le même jour ;
- ils se dénouent au travers d'un système de règlement/livraison garantissant la livraison des titres contre la réception des montants d'espèces associés.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

A fin d'élaboration du tableau des flux de trésorerie, *la trésorerie et équivalent de trésorerie* comprend les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Résultat par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi en tenant compte des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés tels que les porteurs d'actions de préférence ou de titres subordonnés ou super subordonnés classés en capitaux propres. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir en cas de conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est ainsi tenu compte de l'effet dilutif des plans d'options et d'attribution d'actions gratuites. Cet effet dilutif a été déterminé en application de la méthode du rachat d'actions.

■ 4. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012. Ces normes et interprétations entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2012.

Normes comptables, interprétations ou amendement adoptés par l'Union européenne

Normes ou interprétations	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Amendements à IAS 1 « Présentations des autres éléments du résultat global »	5 juin 2012	1 ^{er} juillet 2012
Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel »	5 juin 2012	1 ^{er} janvier 2013
IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur »	11 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2013
IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert »	11 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2013
Amendements à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents »	11 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2013
Amendements à IFRS 7 « Informations à fournir - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »	13 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2013
Amendements à IAS 32 « Présentation - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »	13 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2014
IFRS 10 « Etats financiers consolidés »	11 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2014
IFRS 11 « Partenariats »	11 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2014
IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »	11 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2014
Amendements à IAS 27 « Etats financiers individuels »	11 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2014
Amendements à IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises »	11 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2014

- Amendements à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global »

Ces amendements modifieront certaines dispositions relatives à la présentation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres dont les différentes composantes et les effets d'impôts liés seront regroupés pour distinguer les éléments recyclables ou non en résultat.

- Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel »

Les principales conséquences des amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » seront l'enregistrement obligatoire en Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et, en cas de modification de plan, la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés, que les droits soient acquis ou non. Le montant avant impôts de ces éléments non encore reconnus, déterminé au 31 décembre 2012, est mentionné dans la note 26 et s'élève à - 836 M EUR.

- IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur »

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. IFRS 13 ne modifie pas le champ d'application de la juste valeur mais précise les modalités de calcul de la juste valeur des actifs et passifs financiers et non financiers lorsqu'une autre norme IFRS le requiert ou le permet. Les conséquences attendues de cette norme portent essentiellement sur la prise en compte du risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés. Par ailleurs, l'évolution des techniques de valorisation, qui intégrera notamment les précisions apportées par cette norme, pourra amener le Groupe à ajuster les modalités d'évaluation du risque de contrepartie dans la juste valeur des actifs financiers dérivés. IFRS 13 requiert également la présentation d'informations supplémentaires dans les notes aux états financiers. L'application d'IFRS 13 étant prospective à compter du 1^{er} janvier 2013, les conséquences de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés du Groupe seront enregistrées dans le résultat du premier trimestre 2013. L'évaluation de cette incidence est en cours.

- IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert »

Cette interprétation définit le traitement comptable des frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert. Le Groupe n'étant pas concerné par les opérations visées par cette interprétation, cette dernière n'aura pas d'incidence sur son résultat et ses capitaux propres.

- Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents »

Le calcul des impôts différés dépend de la manière dont une entité espère recouvrer un actif, soit en l'utilisant, soit en le vendant. L'amendement introduit la présomption selon laquelle l'actif est recouvré par une vente, à moins que l'entité n'ait clairement l'intention de le réaliser d'une autre manière. Cette présomption concerne uniquement les immobilisations corporelles et les actifs incorporels évalués ou réévalués à la juste valeur.

- Amendements à IFRS 7 « Informations à fournir - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »

Cet amendement requiert la présentation d'information sur les droits de compensation et accords correspondants sur les instruments financiers. Ces nouvelles informations sont requises pour tous les instruments financiers qui sont compensés au bilan conformément à IAS 32 (montants bruts des actifs et des passifs financiers compensés, montants compensés et montants nets présentés au bilan). Des informations complémentaires doivent être également présentées pour les instruments financiers qui font l'objet d'un accord de compensation global exécutoire ou d'un accord similaire même s'ils ne sont pas compensés au bilan conformément à IAS 32.

- Amendements à IAS 32 « Présentation - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »

Cet amendement clarifie les règles de compensation des actifs et passifs financiers : la compensation serait obligatoire seulement si une entité a un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire en toute circonstance de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'analyse des conséquences potentielles de ces amendements sur les états financiers consolidés du Groupe est en cours.

- IFRS 10 « Etats financiers consolidés »

Cette nouvelle norme redéfinit la notion de contrôle dans laquelle le recours au jugement est renforcé. Cette nouvelle définition du contrôle doit tenir compte à la fois : du pouvoir exercé sur l'entité, de l'exposition ou droits sur les rendements variables de l'entité et de la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur ces rendements. L'analyse des conséquences potentielles de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés du Groupe est en cours.

- IFRS 11 « Partenariats »

Cette norme distingue deux types d'accords conjoints (activité conjointe et coentreprise) selon la nature des droits et obligations des partenaires et supprime l'option d'application de la méthode de l'intégration proportionnelle. Les coentreprises devront désormais être consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. La coentreprise la plus significative du périmètre de consolidation du Groupe est la société de courtage Newedge Group actuellement consolidée par intégration proportionnelle (Cf. Note 47)

- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »

Cette norme définit l'ensemble des informations à présenter en annexe pour toutes les filiales, les partenariats, les entreprises associées ainsi que pour les entités structurées (consolidées ou non). Elle conduira le Groupe à enrichir les notes annexes aux états financiers consolidés au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

- Amendements à IAS 27 « Etats financiers individuels »

Les amendements précisent les modalités de comptabilisation des participations dans les états financiers

individuels.

- Amendements à IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises »

IAS 28 est amendée pour tenir compte des modifications apportées par la publication des normes IFRS 10 et IFRS 11 pour les participations dans les entreprises associées et les coentreprises.

Normes comptables et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012

Normes ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IFRS 9 « Instruments financiers - Phase 1 : classement et évaluation »	12 novembre 2009, 28 octobre 2010, et 16 décembre 2011	1 ^{er} janvier 2015
Améliorations annuelles (2009-2011) des IFRS - mai 2012	17 mai 2012	1 ^{er} janvier 2013
Amendements sur les dispositions transitoires d'IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12	28 juin 2012	1 ^{er} janvier 2013
Entités d'investissements (amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27)	31 octobre 2012	1 ^{er} janvier 2014

- IFRS 9 « Instruments financiers - Phase 1 : classement et évaluation »

Cette norme, qui représente la première phase de la refonte de la norme IAS 39, définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. La méthodologie de dépréciation des actifs financiers, ainsi que les opérations de couverture feront l'objet de phases ultérieures qui viendront compléter la norme IFRS 9.

Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou « *business model* »).

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) seront enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de présenter des caractéristiques standards (les flux de trésorerie devant correspondre uniquement à des remboursements de principal et à des intérêts sur le principal). A défaut, ces instruments financiers seront évalués à la juste valeur par résultat.

Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat) sans recyclage ultérieur en résultat.

Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat.

Les règles de classement et d'évaluation des passifs financiers figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception des passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre seront enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans recyclage ultérieur en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9.

Il faut noter que ces dispositions de la norme IFRS 9 font l'objet de propositions d'amendements pour lesquelles l'IASB a publié le 28 novembre 2012 un exposé-sondage « Classification et évaluation :

amendements limités à IFRS 9 ». Les dispositions définitives de la norme IFRS 9 « Instruments financiers – Phase 1 : classement et évaluation » pourront différer des éléments présentés ci-dessus.

- Améliorations annuelles (2009-2011) des IFRS - mai 2012

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié six amendements mineurs à des normes déjà existantes.

- Amendements sur les dispositions transitoires d'IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12

Ces amendements limitent les informations comparatives retraitées à la période comparative précédant l'application des normes IFRS 10, 11 et 12 et suppriment par ailleurs la nécessité de publier les informations comparatives retraitées pour les entités structurées non consolidées lors de la première année d'application de la norme IFRS 12.

- Entités d'investissement (amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27)

Ces amendements exemptent les entités d'investissements de l'obligation de consolider les entités qu'elles contrôlent, au profit d'une comptabilisation de leurs participations à la juste valeur par le compte de résultat. Ils clarifient également les informations à fournir en annexe par les sociétés d'investissement.

Note 2

Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend 803 sociétés au 31 décembre 2012 :

- **647** sociétés intégrées globalement ;
- **86** sociétés intégrées proportionnellement ;
- **70** sociétés mises en équivalence.

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les entités sur lesquelles le Groupe détient un contrôle exclusif ou conjoint ou exerce une influence notable et dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, notamment au regard du total bilan et du résultat brut d'exploitation.

Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2012, par rapport au périmètre en vigueur au 31 décembre 2011 sont les suivantes :

- Au second semestre 2012 :
 - Le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans Géniki, soit 99,08%, à Piraeus Bank. Aucun transfert d'actif de Geniki vers le groupe Société Générale n'a été réalisé dans le cadre de cette transaction. Le résultat avant impôt de cette cession a été enregistré en *Gains ou pertes nets sur autres actifs* dans le compte de résultat pour un montant de -375 M EUR.
 - Le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans Société Alsacienne Lorraine de Valeurs d'Entreprises et de Participations (SALVEPAR), soit 51,42%, au Groupe Tikehau.
 - Le Groupe a cédé l'intégralité de ses participations dans Canadian Wealth Management Group Inc et Canadian Wealth Management Ltd, précédemment détenues via SG Hambros Limited, à Fiera Capital Corporation.
 - Le pourcentage d'intérêt du Groupe dans Sogelease Egypt est passé de 70,87% à 86,29% suite au rachat par National Société Générale Bank de titres détenus par des actionnaires minoritaires.
 - La participation du Groupe dans LLC Prostofinance, dont les actifs et passifs avaient été reclassés en *Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées* en juin 2012, a été cédée à Zapikeso Limited.
 - Le Groupe a finalisé la cession de sa participation dans Family Credit Limited. Les actifs et les passifs de cette entité étaient reclassés en *Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées* depuis décembre 2011.
 - La participation du Groupe dans la Banque Tarneaud est passée de 80% à 97,57% suite à une offre publique d'achat réalisée par le Crédit du Nord. Du fait de participations co-détenues, le taux de détention du Groupe dans Amundi a augmenté de 24,93% à 24,97%.
 - Le taux de détention du Groupe dans Bank Republic a été porté à 93,64% suite à l'exercice anticipé d'une option de vente accordée à un actionnaire minoritaire.
 - Le pourcentage d'intérêt du Groupe dans TCW a diminué à 89,56% suite à de nouvelles augmentations de capital dilutives consenties dans le cadre des plans de stock-options accordés à ses salariés et de la clause de complément de prix accordée par l'entité lors de l'acquisition de Metropolitan West Asset Management en 2010. L'intégralité des actions créées à ces occasions est assortie d'une clause de liquidité octroyée par TCW Group Inc à ses nouveaux actionnaires.
 - Le taux de détention du Groupe dans Boursorama est passé de 57,39% à 57,31% suite à une augmentation de capital non souscrite par le Groupe.

- Au premier semestre 2012 :
 - Capital Credit Comradeship Bank (Joint Stock Company), sous-consolidée au sein de Rusfinance SAS, est sortie du périmètre de consolidation suite à sa cession.
 - Le taux de détention du Groupe dans Bank Republic est passé au premier semestre de 84,04% à 88,04% suite à une augmentation de capital relative.
 - La participation du Groupe dans Banka Société Générale Albania Sh.A est passée de 87,47% à 88,64% suite à une augmentation de capital relative.
 - Le pourcentage d'intérêt du Groupe dans TCW Group Inc. est passé de 97,88% à 95,37% au premier semestre suite à deux augmentations de capital dilutives, l'une réalisée dans le cadre des plans de stock-options en faveur des salariés, et l'autre dans celui de la clause de complément de prix accordée lors de l'acquisition de Metropolitan West Asset Management en 2010. L'intégralité des actions créées lors de ces augmentations de capital est assortie d'une garantie de liquidité octroyée par TCW Group Inc. à ses nouveaux actionnaires.

En application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », sont notamment classés dans les rubriques *Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées* (Cf. Note 16) les actifs et passifs de TCW Group Inc., de National Société Générale Bank et de ses filiales.

Note 3

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Cette note précise, dans une première partie, les méthodes de valorisation utilisées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers présentée dans les notes suivantes :

Notes	Libellés
Note 6	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat
Note 7	Instruments dérivés de couverture
Note 8	Actifs financiers disponibles à la vente
Note 9	Prêts et créances sur les établissements de crédit
Note 10	Prêts et créances sur la clientèle
Note 11	Portefeuilles reclassés
Note 12	Opérations de location financement et assimilées
Note 13	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
Note 19	Dettes envers les établissements de crédit
Note 20	Dettes envers la clientèle
Note 21	Dettes représentées par un titre
Note 27	Dettes subordonnées

Dans une deuxième partie, elle détaille les méthodes retenues pour la valorisation des instruments financiers affectés par la crise financière.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

1. MÉTHODES DE VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

1.1. INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers telles que l'actualisation des flux futurs pour les swaps ou le modèle de Black & Scholes pour certaines options et utilisant des paramètres de valorisation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la clôture. Préalablement à leur utilisation, ces modèles de valorisation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du département des risques de marché de la Direction des risques du Groupe qui complètent cette validation a priori par des contrôles de cohérence a posteriori. Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou non, font l'objet de contrôles mensuels approfondis par les experts du département des risques de marché de la Direction des risques du Groupe, complétés si besoin par les réserves nécessaires (notamment bid-ask et liquidité).

À des fins d'information en annexe des comptes consolidés, les instruments financiers en juste valeur au bilan sont présentés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs se composera des niveaux suivants :

- niveau 1 (N1) : instruments valorisés par des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Il s'agit essentiellement d'actions, d'obligations d'États et de dérivés ;
- niveau 2 (N2) : instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et

qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Les instruments financiers cotés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs ainsi que ceux négociés sur des marchés de gré à gré sont présentés dans ce niveau. Les prix publiés par une source externe, dérivés de l'évaluation d'instruments similaires, sont considérés comme des données dérivées de prix ;

- niveau 3 (N3) : instruments pour lesquels les données utilisées pour la valorisation ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables). Il s'agit essentiellement des instruments pour lesquels la marge commerciale n'est pas comptabilisée immédiatement en résultat (dérivés ayant des échéances plus longues que celles traitées habituellement sur les marchés) et des instruments financiers au sein des « Actifs gérés en extinction » dès lors que des paramètres de valorisation de ces produits ne sont pas observables.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : non propriétaires (données indépendantes de la banque), disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus étroit et étayées par des prix de transactions.

À titre d'exemple, les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Sur les maturités élevées, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables : ainsi en est-il des volatilités implicites utilisées pour valoriser les instruments optionnels sur actions pour les horizons supérieurs à 7 ans. En revanche lorsque la maturité résiduelle de l'instrument devient inférieure à 7 ans, il devient sensible à des paramètres observables.

En cas de tensions particulières sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des risques peut être amenée à mettre en œuvre un nouveau modèle fonction des données pertinentes disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

● **Actions et autres titres à revenu variable**

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de Bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier et en utilisant l'une des méthodes de valorisation suivantes :

- évaluation sur la base d'une transaction récente relative à la société émettrice (entrée récente d'un tiers au capital, évaluation à dire d'expert...) ;
- valorisation sur la base d'une transaction récente relative au secteur dans lequel évolue la société émettrice (multiple de résultats, multiple d'actifs...) ;
- quote-part d'actif net réévalué détenue.

Pour les titres non cotés significatifs, les valorisations réalisées sur la base des méthodes précitées sont complétées en utilisant des méthodologies fondées sur l'actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société émettrice et déterminés à partir de business plans, ou sur des multiples de valorisation de sociétés équivalentes.

● **Instruments de dettes détenus (titres à revenu fixe), émissions structurées désignées à la juste valeur et instruments financiers dérivés**

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation (Cf. Note 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés »). S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les valorisations retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

● **Autres dettes**

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur est égale au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché

(incluant les risques de contrepartie, de non performance et de liquidité) des flux de trésorerie futurs.

1.2. LES INSTRUMENTS FINANCIERS QUI NE SONT PAS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour ces instruments financiers, la juste valeur présentée en annexe ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat de la totalité de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des instruments financiers incluent, le cas échéant, les intérêts courus.

• Prêts, créances et opérations de location financement

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement aux grandes entreprises est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché (taux actuariel de référence publié par la Banque de France et taux zéro coupon) en vigueur à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes maturités, ces taux d'intérêt étant ajustés afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement sur la clientèle de la Banque de détail, essentiellement constituée de particuliers et de petites ou moyennes entreprises est déterminée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus aux taux de marché en vigueur à la date de clôture pour les prêts de même catégorie ayant les mêmes maturités.

Pour les prêts, les créances, les créances de location financement à taux variable et les prêts à taux fixe dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable nette de dépréciations, dès lors qu'il n'y a pas de fluctuation significative des spreads de crédit sur les contreparties concernées depuis leur entrée au bilan.

• Dettes envers la clientèle

La juste valeur des dettes envers la clientèle est présumée correspondre, en l'absence de marché actif de ces dettes, à la valeur des flux futurs actualisée aux taux de marché en vigueur à la date de clôture.

Pour les dettes à taux variable, les dépôts à vue et les dettes dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

2. MÉTHODES DE VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS AFFECTÉS PAR LA CRISE FINANCIÈRE

L'exercice 2012 a été marqué par la poursuite de la normalisation des marchés des instruments financiers affectés par la crise financière et des cessions d'actifs sur ce portefeuille par le groupe Société Générale.

2.1. CAS DES TRANCHES SUPER SENIOR ET SENIOR DE CDO EXPOSÉS À L'IMMOBILIER RÉSIDENTIEL AUX ÉTATS-UNIS

Durant l'absence de transactions observables, la valorisation des tranches Super Senior et Senior de CDO exposées à l'immobilier résidentiel aux États-Unis (CDO de RMBS) était réalisée à l'aide d'un modèle utilisant pour l'essentiel des données non observables ou ne faisant pas l'objet de cotation sur un marché actif.

Maintenant que l'on observe la multiplication des liquidations de structures de CDO dans le marché et que les sous-jacents (RMBS) des CDO ont des prix observables, la valorisation des CDO est faite sur la base de la valeur de marché de leurs sous-jacents au 31 décembre 2012.

Le nominal des tranches Super Senior et Senior de CDO de RMBS « US » non couverts valorisés en juste valeur au bilan est passé de 1,7 Md EUR au 31 décembre 2011 à 1,6 Md EUR au 31 décembre 2012 suite

au démantèlement de certains CDO de RMBS « US ». Sur cette position, les pertes de valeur enregistrées au cours de l'année 2012 s'élèvent à 0,1 Md EUR et viennent affecter négativement l'encours des obligations et autres instruments de dettes en juste valeur par résultat présenté à l'actif du bilan consolidé. La juste valeur de ces tranches de CDO ressort ainsi à 0,2 Md EUR à fin décembre 2012 contre 0,4 Md EUR à fin décembre 2011.

Le nominal des CDO de RMBS « US » couverts valorisés en juste valeur au bilan est stable à 1,7 Md EUR au 31 décembre 2012. Leur juste valeur ressort à 0,6 Md EUR à fin décembre 2012 contre 0,5 Md EUR à fin décembre 2011.

2.2. EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES ASSUREURS *MONOLINES*

Les expositions au risque de crédit sur les compagnies d'assurance *monolines* figurent en Actifs financiers à la juste valeur par résultat. La juste valeur des expositions du Groupe sur les assureurs *monolines* ayant accordé des rehaussements de crédit sur les actifs comportant notamment un sous-jacent immobilier américain prend en compte la dégradation du risque de crédit estimé sur ces acteurs.

L'ajustement de valeur au titre du risque de crédit sur les assureurs *monolines* est calculé sur la base de la juste valeur de la protection. L'exposition au risque de crédit sur les assureurs *monolines* se décompose en trois parties :

- l'exposition liée aux CDO de RMBS, pour lesquels la méthodologie appliquée par le Groupe est la même que pour les CDO non assurés ;
- l'exposition liée aux CDO « hors marché résidentiel US » de non RMBS et financements d'infrastructures mesurée en Marked-to-Market ;
- l'exposition liée aux CLO de crédits corporates et autres titres rehaussés mesurée en Marked-to-Market.

La juste valeur de la protection avant ajustement de valeur a diminué en raison des cessions des sous-jacents notamment les CLO de crédits corporate, l'évolution de la valorisation des sous-jacents et de l'appréciation de l'Euro par rapport au dollar américain.

En conséquence, l'évaluation des sommes qui pourraient être dues au groupe Société Générale au titre des garanties des assureurs *monolines* est passée de 2,4 Md EUR au 31 décembre 2011 à 1,7 Md EUR au 31 décembre 2012.

Les ajustements de valeur calculés au titre du risque de crédit sur ces actifs financiers ont diminué de 0,1 Md EUR au cours de l'exercice 2012, pour atteindre un total de 1,2 Md EUR. Ces ajustements sont calculés sur la base de l'application de taux de pertes conservateurs (jusqu'à 80 % sur les assureurs *monolines* les plus mal notés). Les taux de pertes de valeur appliqués à chaque assureur *monoline* sont revus trimestriellement et ajustés lorsque nécessaire.

EXPOSITION EN RISQUE DE CRÉDIT AUX ASSUREURS *MONOLINES* (SCÉNARIO DE DÉFAUT IMMÉDIAT DE L'ENSEMBLE DES ASSUREURS *MONOLINES* CONTREPARTIES DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE)

(En Md EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur	1,73	2,39
Ajustements de valeur au titre du risque de crédit sur assureurs <i>monolines</i> (comptabilisés sur la protection)	(1,24)	(1,28)
Exposition nette au risque de crédit sur assureurs <i>monolines</i>	0,49	1,11
Nominal des couvertures achetées	(0,34)	(1,06)

3. SENSIBILITÉ DE LA JUSTE VALEUR POUR LES INSTRUMENTS EN NIVEAU 3

L'évaluation des paramètres non observables est effectuée de façon prudente, et plus particulièrement dans un contexte économique et des conditions de marché toujours dégradées, néanmoins ce caractère non observable induit un certain degré d'incertitude sur leur évaluation.

Pour le quantifier, une sensibilité de la juste valeur a été estimée au 31 décembre 2012 sur les instruments évalués à partir de paramètres non observables. Cette estimation a été effectuée en prenant en compte une variation « normée⁽¹⁾ » des paramètres non observables, calculée pour chacun des paramètres sur une position nette.

Sensibilité à un écart type des paramètres non observables – valeur absolue en M EUR

Actions et autres instruments de capitaux propres, et dérivés	
Volatilité actions	6
Dividendes	3
Corrélations	4
Volatilité <i>hedge funds</i>	16
Volatilité <i>mutual funds</i>	3
Obligations et autres instruments de dettes, et dérivés	
Corrélations Change/Change	8
Corrélations Change/Taux d'intérêts	6
Corrélation des Temps de défaut	18
Corrélation Change/Temps de défaut	3
Spreads de crédit non observables	1
Autres	
Corrélations Matières Premières	5

Les estimations ci-dessus incluent l'impact en résultat sur les positions en valeur de marché par résultat et l'impact en capitaux propres sur les actifs financiers disponibles à la vente. Il convient de noter que, compte tenu des réfections apportées aux niveaux de valorisation (Cf. 1.1 – « Instruments financiers à la juste valeur au bilan »), la probabilité attachée à cette incertitude est plus élevée dans le sens d'un impact favorable sur les résultats que dans le sens d'un impact défavorable.

(1) C'est-à-dire reprenant :

- Soit l'écart-type des prix de consensus qui contribuent à évaluer le paramètre (TOTEM...) néanmoins considéré comme non observable ;
- Soit l'écart-type des données historiques utilisées pour évaluer le paramètre.

Note 4

GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », cette note présente les risques associés aux instruments financiers et la manière dont le Groupe les gère.

● Typologie des risques

Le Groupe est exposé à des risques inhérents à ses activités. Compte tenu de la diversité et de l'évolution des activités du Groupe, sa politique de gestion des risques s'articule autour des principaux risques suivants, dont chacun est susceptible d'affecter ses résultats :

- le risque de crédit et de contrepartie (y compris le risque pays) : risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché (risque de remplacement) et aux activités de titrisation. Le risque-pays se manifeste dès lors qu'une exposition est susceptible d'être impactée défavorablement du fait de changements des conditions politiques, économiques, sociales et financières de son pays de rattachement. Le risque de crédit peut être aggravé par le risque de concentration, résultant d'une forte exposition à un risque donné ou à une ou plusieurs contreparties, ou encore à un ou plusieurs groupes de contreparties similaires. Des limites sont fixées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques les plus significatifs. Les principaux risques de concentration sont de plus analysés périodiquement pour l'ensemble du Groupe ;
- le risque de marché : risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tous autres actifs, tels que les actifs immobiliers. Les positions et les risques sont contrôlés quotidiennement et comparés à des limites prédéfinies qui sont validées pour les principales d'entre elles par le Conseil d'administration sur proposition du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques (CACIR), en accord avec l'Appétit au risque défini par le Conseil d'administration ;
- le risque de liquidité : risque que le Groupe ne puisse faire face à ses flux de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable. La liquidité étant une ressource rare, l'objectif du groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal en situation courante. Le plan de financement court et long terme du Groupe, complément aux ressources collectées auprès de la clientèle, est dimensionné de manière prudente avec une emprise réduite sur le court terme et en s'assurant une diversification en termes de produits et de bassins d'émission. Les objectifs sont validés par le Conseil d'administration dans le cadre de l'exercice « Appétit pour le Risque » ;
- le risque structurel de taux et de change : risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs du Groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre. Le principe général pour le Groupe est de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées. Les opérations commerciales doivent ainsi être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. La gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe. Concernant le change, la politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations des taux de change des principales devises dans lesquelles il opère.

1. ORGANISATION, PROCÉDURES ET MÉTHODES

1.1. STRATÉGIE DE GESTION DU RISQUE

Le groupe Société Générale accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficace pour maîtriser ses risques, dans tous les métiers, marchés et régions où il opère, ainsi qu'à l'équilibre entre une culture risque forte et la promotion de l'innovation. Plus précisément, cette gestion des

risques a pour principaux objectifs de :

- contribuer au développement des métiers du Groupe en optimisant sa rentabilité globale ajustée des risques, en accord avec son Appétit au risque ;
- garantir la pérennité du Groupe en mettant en œuvre un dispositif performant d'analyse, de mesure et de contrôle des risques ;
- faire de la maîtrise des risques un élément différenciant et un facteur de compétitivité reconnu par tous.

Cela se traduit par :

- des principes clairs de gouvernance, de contrôle et d'organisation des risques ;
- la détermination et la formalisation de l'Appétit pour le risque du Groupe ;
- des outils de maîtrise des risques efficaces ;
- une culture risque développée et présente à chaque niveau de l'entreprise.

Ces différents points font l'objet d'une attention particulière avec la mise en place d'une série d'initiatives dans le cadre du programme ERM (*Enterprise Risk Management*) qui vise à améliorer la cohérence et l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques au sein du Groupe en intégrant pleinement leur prévention et leur contrôle à la gestion courante des métiers de la banque.

1.2. PRINCIPES DE GOUVERNANCE, DE CONTRÔLE ET D'ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La gouvernance de la gestion des risques du Groupe repose sur :

- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise dans le processus de gestion des risques et la promotion de la culture risque, depuis le Conseil d'administration jusqu'aux équipes opérationnelles ;
- des règles et procédures internes clairement définies ;
- une surveillance continue exercée par une instance indépendante pour assurer le suivi des risques et veiller à l'application des règles et procédures.

Le Groupe organise la gestion de ses risques autour de deux principes clés :

- les services chargés de l'évaluation des risques doivent être indépendants des Directions opérationnelles ;
- l'approche et le suivi des risques doivent être homogènes dans l'ensemble du Groupe.

La mise en conformité avec ces principes fait partie des plans d'intégration des filiales acquises par le Groupe.

La gouvernance de la maîtrise des risques du groupe est assurée au travers de deux instances principales : le Conseil d'administration, via le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, et le Comité des risques. Sous l'autorité de la Direction générale, les directions fonctionnelles du Groupe telles que la Direction des risques et la Direction financière sont dédiées à la gestion et au contrôle permanent des risques en toute indépendance par rapport aux directions opérationnelles.

● Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration définit la stratégie du Groupe en assumant et contrôlant les risques et veille à son application. Le Conseil d'administration s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, suit l'évolution globale du portefeuille en particulier le coût du risque et approuve les limites de risque pour les risques de marché. La Direction générale présente au moins une fois par an au Conseil d'administration (plus souvent si les circonstances l'exigent) les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques du Groupe dans le cadre de l'exercice d'Appétit pour le risque.

● Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Au sein du Conseil d'administration, le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques joue un rôle essentiel dans l'évaluation de la qualité de contrôle interne du Groupe. Il est plus particulièrement chargé d'examiner la

cohérence du cadre interne de suivi des risques avec les procédures, les lois et les réglementations en vigueur. Ce Comité bénéficie d'exposés spécifiques des cadres compétents, examine les procédures de contrôle de certains risques de marché et des risques structurels de taux d'intérêt, et est consulté pour la fixation des limites de risque. Il émet en outre une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs. Enfin, la cartographie des risques et les indicateurs de l'Appétit pour le risque du Groupe lui sont présentés une fois par an, et il examine chaque année le Rapport annuel sur le contrôle interne qui est remis au Conseil d'administration et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP).

● **Le Comité des risques et le Comité grands risques**

Présidé par la Direction générale, le Comité des risques (CORISQ) se réunit au moins une fois par mois pour traiter des grandes orientations du Groupe en matière de risque. De manière générale, le CORISQ, sur proposition de la Direction des risques, prend les principales décisions portant d'une part sur l'architecture et la mise en œuvre du dispositif de suivi des risques du Groupe, et d'autre part sur l'encadrement des différents risques (risques de crédit, risques pays, de marché et opérationnels).

Dans le prolongement du Comité des risques, le Comité grands risques se consacre à la revue des expositions individuelles importantes.

● **La Direction des risques**

La Direction des risques a pour principale mission de contribuer au développement des activités et de la rentabilité du Groupe Société Générale par la définition, avec les Pôles, de l'Appétit aux risques du Groupe (décliné dans les différents métiers du Groupe) ainsi que la mise en place d'un dispositif de maîtrise et de suivi des risques. Dans l'exercice de ses fonctions, la Direction des risques concilie l'indépendance par rapport aux métiers avec une collaboration étroite avec les pôles d'activités qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'ils initient.

Dans ce cadre, la Direction des risques :

- assure la supervision hiérarchique ou fonctionnelle de la filière Risques du Groupe ;
- recense l'ensemble des risques du Groupe ;
- met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques, y compris transversaux, et établit régulièrement des rapports sur leur nature et leur ampleur à la Direction générale, au Conseil d'administration et aux autorités de supervision bancaire ;
- contribue à la définition des politiques de risque tenant compte des objectifs des métiers et des enjeux de risques correspondants ;
- définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- valide les opérations et limites proposées par les responsables métiers ;
- définit le système d'information « risques », s'assure de son adéquation avec les besoins des métiers et de sa cohérence avec le système d'information Groupe.

Concernant les actifs gérés en extinction⁽¹⁾, la Direction des risques :

- valide l'ensemble des opérations ayant trait à ces actifs (couvertures, cessions, commutations...) ;
- définit, mesure et encadre les positions en utilisant les métriques des risques de marché : VaR et stress tests ;
- assure la production des calculs de dépréciation, après en avoir défini et validé les hypothèses ;
- assure la valorisation des CDO (Collateralised Debt Obligation) de RMBS (Residential Mortgage Backed Security) ;
- analyse chacune des contreparties monolines afin de déterminer le taux de provisionnement adéquat des expositions du Groupe, et calcule les provisions correspondantes ;
- participe aux instances de gouvernance de la filiale regroupant ces actifs.

(1) Pour plus de détails sur la valorisation de certains actifs de ce périmètre, voir la note 3 consacrée à la valorisation en juste valeur des instruments financiers.

● Le Comité Nouveau Produit

Chaque Direction soumet tout nouveau produit, métier ou activité à un comité nouveau produit. Piloté conjointement par la Direction des risques et les directions métiers, ce comité a pour objet de s'assurer qu'avant tout lancement :

- tous les types de risques induits ont été identifiés, compris et correctement traités ;
- la conformité a été appréciée au regard des lois et règlements en vigueur, des règles de bonne conduite professionnelle et des risques d'atteinte à l'image et à la réputation du Groupe ;
- toutes les fonctions support ont été mobilisées et n'ont pas, ou plus, de réserve non satisfaite.

Ce comité s'appuie sur une définition très large de nouveau produit, qui s'étend de la création d'un produit inédit à l'adaptation d'un produit existant à un nouvel environnement ou le transfert d'activités impliquant de nouvelles équipes ou de nouveaux systèmes.

● La Direction financière

Au sein de la Direction financière, le pilotage du besoin en capital et la structure des fonds propres sont gérés dans le Département Gestion Financière et Capital.

Conformément aux principes de la réglementation qui prônent une séparation des fonctions de pilotage et de contrôle des risques, la gestion et le suivi des risques structurels sont assurés par deux entités distinctes.

- le Département « Gestion du Bilan et Financement », chargé du pilotage des risques structurels, de la supervision et de la coordination de l'ensemble des fonctions de trésorerie du Groupe (financement externe du Groupe, financement interne des entités, gestion centralisée du collatéral). Il assure par ailleurs le rôle de gestion de la centrale financière, et les fonctions d'exécution des opérations financières ;
- le Département « Suivi des risques ALM », chargé de la supervision des risques structurels sur l'ensemble du Groupe, en particulier le contrôle des modèles et le suivi du respect des limites et pratiques de gestion par les divisions, lignes-métiers et entités du Groupe.

La Direction financière est par ailleurs chargée d'évaluer et de gérer les autres grands types de risques, à savoir les risques stratégiques, d'activité, etc.

Le Comité de politique financière, présidé par la Direction générale, valide le dispositif d'analyse et de mesure des risques structurels, ainsi que les limites d'exposition relatives à chaque entité du Groupe et joue un rôle de conseil vis-à-vis des pôles d'activités ou des entités.

Les processus de mesure et d'évaluation des risques de Société Générale font partie intégrante du processus d'évaluation interne de la solvabilité ou ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process⁽²⁾). De même, en ce qui concerne la gestion des fonds propres, l'ICAAP a pour but de donner des directives au CORISQ et au Comité financier pour la fixation des limites de risque et de l'Appétit du Groupe pour le risque.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le pilotage des ressources rares et de la performance est placé sous la responsabilité unique d'un nouveau département Pilotage Financier et Stratégique.

(2) ICAAP : (Internal Capital Adequacy Assessment Process) : il s'agit du processus prévu dans le Pilier II de l'Accord de Bâle, par lequel le Groupe vérifie l'adéquation de ses fonds propres au regard de l'ensemble des risques encourus.

2. LES RISQUES DE CRÉDIT

2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

● 2.1.1. Politique de crédit

La politique de crédit de Société Générale repose sur le principe que tout engagement comportant des risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le

remboursement de la créance. La décision d'accorder un crédit doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie. De plus, le processus d'octroi à un client intègre la vision d'engagement global du groupe auquel appartient ce client. La validation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son Appétit pour le risque.

● 2.1.2. Processus de validation

Le processus de validation des risques repose sur quatre principes clés :

- toutes les transactions entraînant un risque de crédit (risque débiteur, risque de règlement/livraison, risque émetteur et risque de remplacement) doivent être soumises à autorisation préalable ;
- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement à la ligne-métier et aux unités de risque les plus qualifiées. Afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du Groupe, ce métier et cette unité examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à un client ou une catégorie de clients donnés ;
- cette ligne-métier et cette unité de risque doivent être indépendantes l'une de l'autre ;
- les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement s'appuyer sur les notes de risque attribuées en interne (notation de la contrepartie – obligor rating), proposées par les lignes-métiers et validées par la Direction des risques.

La Direction des risques soumet au CORISQ des recommandations sur les limites qu'elle juge appropriées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques présentant une forte corrélation. L'allocation des limites est soumise à l'accord de la Direction générale du Groupe et repose sur un processus impliquant les directions opérationnelles exposées aux risques ainsi que la Direction des risques.

Enfin, la surveillance exercée par le CORISQ est complétée par celle assurée par le Comité grands risques qui se consacre à la revue des expositions individuelles importantes.

● 2.1.3. Suivi des risques de crédit et de contrepartie

Société Générale accorde beaucoup d'importance au suivi de son exposition au risque de crédit et de contrepartie afin de minimiser ses pertes en cas de défaillance. Des montants d'autorisation sont définis pour toutes les contreparties (banques, autres institutions financières, entreprises et organismes publics).

Tout affaiblissement important d'une contrepartie de la banque déclenche le réexamen immédiat des notations internes. Un processus de surveillance et d'approbation particulier est mis en œuvre pour les contreparties les plus sensibles ou les catégories les plus complexes d'instruments financiers.

2.2. MESURES DES RISQUES ET NOTATION INTERNE

Le système de notation du Groupe se différencie fondamentalement entre la clientèle de détail et la clientèle entreprises, banques et souverains :

- pour les portefeuilles de la clientèle de détail, des modèles internes servent à mesurer les risques de crédit, exprimés à partir d'une probabilité de défaillance de l'emprunteur à horizon d'un an (*Probability of Default*, PD) et du pourcentage de perte en cas de défaillance de la contrepartie (*Loss Given Default*, LGD). Ces paramètres sont attribués automatiquement, en conformité avec les principes de l'Accord de Bâle ;
- pour les portefeuilles entreprises, banques et souverains, le dispositif de notation repose sur deux grands piliers : un dispositif de modèles de notation de contreparties comme aide à la décision du notateur qui attribue la note et un dispositif d'attribution automatique des paramètres de LGD et de facteurs de conversion de crédit (Credit Conversion Factor, CCF) en fonction des caractéristiques des transactions.

Dans les deux cas, un ensemble de procédures énonce les règles relatives aux notes (champ d'application, fréquence de révision, procédure d'approbation des notes, etc.) ainsi que celles pour la supervision, le contrôle de cohérence a posteriori (*back-testing*) et la validation des modèles. Ces procédures permettent entre autres de faciliter le jugement humain porteur d'un regard critique et complément indispensable des modèles pour ces

portefeuilles.

Les modèles internes du Groupe permettent ainsi une évaluation quantitative des risques de crédit à partir de la probabilité de défaillance de la contrepartie et du taux de perte en cas de défaut. Ces éléments sont intégrés dans les demandes de crédit et le calcul du rendement des fonds propres corrigé par le risque. Ils sont utilisés comme outil pour structurer, tarifier et approuver les transactions. Ainsi, les notes des contreparties sont un des critères de détermination des limites décisionnelles d'approbation accordées aux opérationnels et à la filière Risques.

L'ensemble des modèles de risque du Groupe est construit et validé sur la base d'historiques internes les plus longs possibles, respectant des contraintes de représentativité (tant au regard des portefeuilles concernés que des effets de la conjoncture sur la période considérée) et de prudence. De la sorte, les estimations de risque du Groupe ne présentent pas une sensibilité excessive aux variations de la conjoncture, tout en restant adaptées à la détection des éventuels risques dégradés. De plus, la modélisation des PD des grandes entreprises a été étalonnée par rapport aux statistiques de défaillance long terme provenant d'une agence de notation externe.

Ces modèles utilisés pour estimer les PD et LGD couvrent la grande majorité des portefeuilles de crédit du Groupe (Banque de détail et Banque de Financement et d'Investissement). Ils ont pour l'essentiel été validés en méthode IRBA (Internal Ratings Based Advanced) en 2007 et font l'objet, depuis cette date, d'un suivi de performance régulier.

Par ailleurs, le Groupe a reçu la validation du régulateur pour utiliser la méthode IAA (*Internal Assessment Approach*) pour le calcul de l'exigence de fonds propres réglementaires sur les conduits de *Asset-Backed Commercial Paper*.

2.3. GESTION DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT ET DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Le Groupe utilise des techniques de réduction du risque de crédit tant sur ses activités de marché que de banque commerciale. Ces techniques permettent de se protéger partiellement ou en totalité du risque d'insolvabilité du débiteur.

• Utilisation des dérivés de crédit pour la gestion de la concentration Corporate

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits Corporate. Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. Les protections individuelles acquises le sont principalement au titre de la politique de gestion des surconcentrations, à titre d'exemple, les dix noms les plus couverts représentent 77% du montant total des protections.

L'encours total des achats de protections via dérivés de crédit Corporate est passé de 4,6 Md EUR à fin décembre 2011 à 1,9 Md EUR à fin décembre 2012, essentiellement par le non-renouvellement de certaines protections à leur échéance. Sur 2012, les spreads de *Credit Default Swaps* (CDS) des émissions investment grade européennes (indice Itraxx) sont restés élevés la première partie de l'année avant de refluer avec la baisse des tensions sur les dettes souveraines.

Afin de limiter la volatilité du résultat généré par ce portefeuille de CDS (ces positions étant valorisées en Marked-to-Market), le département a conclu des opérations sur dérivés de crédit pour réduire la sensibilité du portefeuille au resserrement des spreads.

Les achats de protections sont dans la quasi-totalité des cas réalisés auprès de contreparties bancaires de rating supérieur ou égal à BBB+, la moyenne se situant en A/A-. Le Groupe veille également à éviter une trop forte concentration par contrepartie.

Conformément à la norme IAS 39, tous les dérivés de crédit quelle que soit l'intention de gestion sont évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat et ne peuvent pas être qualifiés comptablement de couverture d'actifs financiers et sont donc présentés pour leur valeur notionnelle et leur juste valeur en opérations de trading.

• Garanties et Collatéraux

Les garanties comprennent les engagements et les mécanismes de protection fournis par les banques et les établissements de crédit assimilés, les institutions spécialisées telles que les organismes de cautionnement de prêts hypothécaires (comme Crédit Logement en France), les rehausseurs de crédit et les compagnies d'assurances multibranches, les organismes de crédit à l'exportation, etc. À noter que les Credit Default Swaps (CDS) font également partie de cette catégorie.

Les collatéraux peuvent être constitués d'actifs physiques prenant la forme de biens immobiliers, de matières premières ou métaux précieux, ou d'instruments financiers tels que des liquidités, des titres ou des investissements de qualité supérieure ainsi que des contrats d'assurance. Les décotes (haircuts) appropriées sont appliquées à la valeur de la sûreté en fonction de sa qualité et de ses caractéristiques de liquidité.

Dans le but de réduire sa prise de risques, le Groupe mène donc une gestion active de ses sûretés notamment en les diversifiant : collatéraux physiques, garanties personnelles et autres (dont CDS). Le Groupe a renforcé ses politiques de prise de garanties et collatéraux et d'actualisation de leur valorisation (base de collecte des sûretés, déclinaison de procédures opérationnelles).

Lors de l'approbation d'un crédit, une évaluation de la valeur des garanties et des sûretés réelles, de leur caractère juridiquement contraignant ainsi que de la capacité du garant à honorer ses engagements est réalisée. Ce processus permet également de s'assurer que la sûreté ou la garantie répondent correctement aux exigences de la directive relative aux exigences de fonds propres des établissements de crédit (Capital Requirement Directive, CRD).

Les garants font l'objet d'une notation interne actualisée au moins annuellement et les collatéraux d'une revalorisation au moins annuelle.

Il appartient à la filière Risques de valider les procédures opérationnelles mises en place par les pôles d'activités pour la valorisation périodique des sûretés (garanties et collatéraux), qu'il s'agisse de valorisations automatiques ou « à dire d'expert » et que ce soit lors de la décision de crédit portant sur un nouveau concours ou à l'occasion du renouvellement annuel du dossier de crédit.

• L'atténuation du risque de contrepartie sur opérations de marché

Société Générale fait appel à différentes techniques pour réduire ce risque. Pour les contreparties avec lesquelles elle traite sur les marchés, la banque met en place, dans la mesure du possible, des accords de résiliation-compensation globale. Ils permettent, en cas de défaillance, de compenser l'ensemble des montants dus et à payer. En général, ces contrats prévoient la réévaluation régulière (en général quotidienne) du montant de sûretés requis et le versement des appels de marge correspondants. Les sûretés réelles admises sont principalement composées de liquidités ou d'actifs liquides de qualité supérieure comme, par exemple, des obligations souveraines disposant d'un bon rating. D'autres actifs négociables peuvent être acceptés à condition que leur valorisation soit ajustée (décotes ou haircuts) afin de traduire la moindre qualité et/ou le degré inférieur de liquidité de l'instrument.

La gestion du collatéral des opérations de gré à gré (OTC) fait l'objet d'une supervision permanente afin de minimiser le risque opérationnel :

- la valeur de l'exposition par opération collatéralisée est certifiée quotidiennement ;
- des contrôles spécifiques permettent de s'assurer du bon déroulement du process (règlement du collatéral, cash ou titres, supervision des suspens, etc.) ;
- les stocks d'opérations collatéralisées sont réconciliés avec ceux de la contrepartie selon une fréquence fixée par le régulateur (principalement quotidienne) afin d'éviter et/ou de résoudre les litiges sur appels de marges ;
- les éventuels litiges sont suivis quotidiennement et font l'objet d'un comité de revue.

- **Assurances crédit**

Outre le recours aux Agences de crédit export (par exemple : Coface et Exim) et aux organismes multilatéraux (par exemple : BERD), Société Générale a développé depuis plusieurs années des relations avec des assureurs privés afin de couvrir une partie des financements contre les risques de non paiement à la fois commerciaux et politiques.

Validé par la Direction générale du Groupe, le dispositif d'encadrement et de suivi des risques de cette activité repose sur une limite globale complétée par des sous-limites par maturité et des limites par contrepartie assureur, chaque contrepartie assureur devant en outre répondre à des critères stricts d'éligibilité.

La mise en place d'une telle politique participe au global à une saine réduction des risques.

2.4. ANALYSE DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

- **2.4.1. Répartition du portefeuille de crédit au bilan**

Les encours du portefeuille de crédit au bilan se répartissent comme suit au 31 décembre 2012 :

(En Md EUR)	31.12.2012				31.12.2011			
	Titres à revenus fixes (3)	Prêts et créances sur la clientèle (4)	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Total	Titres à revenus fixes (3)	Prêts et créances sur la clientèle (4)	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Total
Encours non dépréciés	114,26	344,25	42,44	500,95	115,02	369,97	37,36	522,35
<i>dont encours non dépréciés avec impayés</i>	-	6,73	0,02	6,75	-	7,24	0,14	7,38
Encours dépréciés	0,48	26,93	0,20	27,61	1,32	27,71	0,20	29,23
Total brut	114,74	371,18	42,64	528,56	116,34	397,68	37,56	551,58
Dépréciation	(0,14)	(15,85)	(0,06)	(16,05)	(0,99)	(16,76)	(0,12)	(17,87)
Réévaluation des éléments couverts	-	0,68	0,05	0,73	-	0,54	0,05	0,59
Total net	114,60	356,01	42,63	513,24	115,35	381,46	37,49	534,30
Valeurs reçues en pension et titres reçus en pension livrée	-	22,97	34,89	57,86	-	15,39	49,21	64,60
Total	114,60	378,98	77,52	571,10	115,35	396,85	86,70	598,90

(3) Les titres à revenus fixes comprennent les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance.

(4) Incluent les encours de location financement.

Le montant d'encours non dépréciés avec impayés représente 1,7% des encours bilan non dépréciés hors titres et inclut les impayés techniques. Ce montant est stable par rapport à la proportion observée au 31 décembre 2011 (1,8% des encours bilan non dépréciés hors titres).

- **2.4.2. Information relative à la concentration des risques**

La mesure adoptée pour les encours de crédit dans cette section est l'EAD – Exposure At Default (bilan et hors-bilan) hors titres de participation, immobilisations, comptes de régularisation.

Au 31 décembre 2012, l'EAD du Groupe est de 685 Md EUR (dont 543 Md EUR d'encours au bilan).

Le groupe Société Générale assure une gestion active de ses concentrations, que ce soit au niveau individuel ou au niveau du portefeuille (concentrations géographique ou sectorielle).

La concentration individuelle est un paramètre géré au moment de l'octroi et tout au long de la vie du dossier. Les contreparties représentant les expositions les plus importantes de la banque sont revues régulièrement par la Direction générale.

Des analyses de portefeuille sont réalisées aussi bien globalement qu'aux niveaux sectoriel et géographique et sont présentées périodiquement aux instances de direction du Groupe

VENTILATION PAR PORTEFEUILLE DES ENCOURS DU GROUPE HORS TITRISATION AU 31 DÉCEMBRE 2012 (EXPOSURE AT DEFAULT)

Portefeuille global par catégorie d'exposition (En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011 *
	EAD	EAD
Souverains	143 422	116 588
Établissements ⁽⁵⁾	71 585	117 883
Entreprises	266 682	298 534
Clientèle de détail	184 282	183 520
TOTAL	665 971	716 525

(5) Établissements : portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales.

* Les EAD en méthode standard sont reportées nettes de collatéraux, afin d'assurer la comparabilité entre les 2 exercices, les données au 31.12.2011 ont été retraitées.

VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL GROUPE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2012 (EXPOSURE AT DEFAULT)

Portefeuille clientèle de détail par Catégorie d'exposition (En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011 *
	EAD	EAD
Prêts immobiliers	94 565	91 245
Expositions renouvelables	9 686	10 435
Autres crédits particuliers	54 081	56 061
TPE et professionnels	25 950	25 778
TOTAL	184 282	183 519

* Les EAD en méthode standard sont reportées nettes de collatéraux, afin d'assurer la comparabilité entre les 2 exercices, les données au 31.12.2011 ont été retraitées.

EAD). Le secteur Activités financières est le seul à représenter plus de 10% du portefeuille. Les engagements du Groupe sur ses dix premières contreparties Corporate représentent 5% de ce portefeuille.

● **2.4.3. Répartition des encours non dépréciés avec impayés**

<i>(En Md EUR)</i>	31.12.2012			31.12.2011		
	Prêts et créances sur la clientèle	Prêts et créances sur les établissements de crédit	% des encours bruts	Prêts et créances sur la clientèle	Prêts et créances sur les établissements de crédit	% des encours bruts
Impayés de moins de 91 jours	6,22	0,02	92,40%	6,62	0,04	90,20%
<i>dont impayés de moins de 31 jours</i>	<i>3,94</i>	<i>0,01</i>	<i>58,00%</i>	<i>4,36</i>	<i>0,04</i>	<i>60,00%</i>
Impayés entre 91 et 180 jours	0,30	0,00	4,50%	0,36	0,03	5,30%
Impayés de plus de 180 jours	0,21	0,00	3,20%	0,26	0,07	4,50%
Total	6,73	0,02		7,24	0,14	

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus incluent les impayés techniques qui impactent principalement la catégorie d'impayés de moins de 31 jours. Les impayés techniques correspondent aux impayés qui résultent d'un décalage entre la date de valeur et la date de comptabilisation au compte du client.

Le montant des encours non dépréciés avec impayés déclarés correspond à la totalité des créances (capital restant dû, intérêts et part impayée) ayant enregistré au moins un impayé. Les encours peuvent être placés sous surveillance dès le premier impayé.

Après 90 jours d'impayés la contrepartie est considérée en défaut (à l'exception de certaines catégories d'encours, notamment ceux relatifs aux collectivités territoriales).

● **2.4.4. Encours restructurés**

Les encours dits « restructurés » au sein du groupe Société Générale concernent les financements dont le montant, la durée ou les modalités financières sont modifiées contractuellement du fait de l'insolvabilité de l'emprunteur (que cette insolvabilité soit avérée ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration).

Sont exclues de ces encours les renégociations commerciales qui concernent des clients pour lesquels la banque accepte de renégocier la dette dans le but de conserver ou développer une relation commerciale, dans le respect des règles d'octroi en vigueur, et sans abandon de capital ou d'intérêts courus.

Toute situation conduisant à une restructuration de crédit doit impliquer le classement du client concerné en défaut bâlois et le classement des encours en encours dépréciés. Les encours font alors l'objet d'un provisionnement spécifique.

Les pratiques bancaires du groupe Société Générale conduisent à maintenir en encours dépréciés les clients dont les créances ont été restructurées tant que la banque a une incertitude sur leur capacité à honorer leurs futurs engagements.

Le montant des encours de crédit restructurés et passés d'un statut d'encours dépréciés à sains au cours de l'exercice 2012 s'élève à 468 M EUR.

● **2.4.5. Garanties et collatéraux**

Le montant total de sûretés (garanties et collatéraux) alloué dans le calcul des exigences en fonds propres du Groupe s'élève à 149 Md EUR au 31 décembre 2012, dont 94,7 Md EUR sur la clientèle de détail et 54,3 Md EUR sur les autres clientèles (contre respectivement 85,8 Md EUR et 59,7 Md EUR au 31 décembre 2011).

En parallèle du calcul réglementaire des exigences en fonds propres, les sûretés reçues au titre des encours non dépréciés avec impayés et des encours dépréciés font l'objet d'une collecte. Le montant des sûretés reçues au titre des encours non dépréciés avec impayés s'élève au 31 décembre 2012 à 2,7 Md EUR (dont 1,7 Md EUR sur la clientèle de détail et 1 Md EUR sur les autres clientèles). Le montant des sûretés reçues au titre des encours dépréciés s'élève au 31 décembre 2012 à 6,1 Md EUR (dont 2,7 Md EUR sur la clientèle de détail et 3,4 Md EUR sur les autres clientèles).

2.5. DÉPRÉCIATIONS

• 2.5.1. Dépréciations spécifiques sur risque de crédit

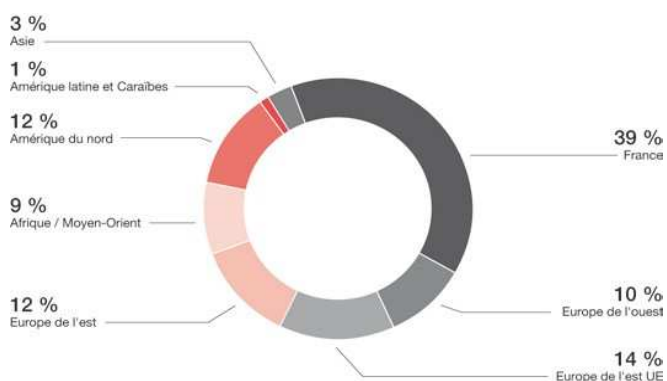
Les décisions de dépréciation spécifique sur des contreparties sont prises lorsqu'il y a constatation d'une preuve objective d'un événement de défaut. Le montant de la dépréciation est fonction de l'évaluation des possibilités de récupération de fonds. Les flux prévisionnels sont déterminés en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques et les garanties appelées ou susceptibles de l'être.

Une contrepartie est considérée en défaut dès lors qu'un seul des éléments ci-dessous est constaté :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie entraîne une forte probabilité qu'elle ne puisse pas honorer en totalité ses engagements et donc un risque de perte pour la banque ; et/ou
- un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours ont été constatés ; et/ou
- une procédure de recouvrement est entamée (à l'exception de certaines catégories d'encours, telles que les engagements sur collectivités locales) ; et/ou
- une situation de restructuration de dette (Cf. 2.4.4.) ; et/ou
- une procédure de type dépôt de bilan, règlement judiciaire, liquidation judiciaire est en cours.

Au 31 décembre 2012, les encours individuellement dépréciés sur prêts et créances s'élèvent à 27,1 Md EUR (contre 27,9 Md EUR au 31 décembre 2011), dont 3,4 Md EUR d'encours relatifs aux actifs gérés en extinction au sein de la Banque de Financement et d'Investissement. Ils se répartissent comme suit :

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES ENCOURS INDIVIDUELLEMENT DÉPRÉCIÉS SUR PRÊTS ET CRÉANCES AU 31.12.2012



Au 31 décembre 2011, les encours individuellement dépréciés se répartissaient comme suit : 34% en France, 19% en Europe de l'ouest, 12% en Europe de l'est UE, 12% en Europe de l'est, 13% en Amérique du Nord, 7% en Afrique/Moyen-Orient, 2% en Asie et 1% en Amérique Latine et Caraïbes.

Au 31 décembre 2012, ces créances sont couvertes par un stock de provisions spécifiques qui s'élève à 14,8 Md EUR dont 2,3 Md EUR sur les actifs gérés en extinction.

• 2.5.2. Dépréciations sur groupes d'actifs homogènes

Les dépréciations sur groupes d'actifs homogènes sont des dépréciations collectives constituées sur des ensembles homogènes présentant un profil de risque dégradé sans pour autant qu'une mise en défaut au niveau individuel puisse être constatée.

Ces groupes homogènes sont constitués de contreparties, secteurs et pays sensibles. Ils sont identifiés au travers des analyses régulières de portefeuille par secteur d'activité, pays ou type de contrepartie.

Ces dépréciations sont calculées sur la base d'hypothèses de taux de passage en défaut et de pertes en cas de défaut. Ces hypothèses sont calibrées par groupe homogène en fonction de leurs caractéristiques propres, de leur sensibilité à la conjoncture et de données historiques. Ces hypothèses sont revues périodiquement par la Direction des Risques.

Le montant des dépréciations sur groupe d'actifs homogènes pour l'ensemble du Groupe s'élève à 1,1 Md EUR au 31 décembre 2012 ; il s'élevait à 1,3 Md EUR au 31 décembre 2011.

• 2.5.3. Stock de dépréciations

La variation du stock de dépréciations s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Stock au 31.12.2011	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2012
Dépréciations spécifiques établissements de crédit + clientèle + crédit-bail	15 596	3 220	(2 569)	(1 473)	14 774
Dépréciations sur groupes d'actifs homogènes	1 291	(1)	-	(158)	1 132
Dépréciations sur actifs disponibles à la vente et titres détenus jusqu'à échéance, titres à revenus fixes	985	(134)	(722)	16	145
Autres dépréciations	223	55	(35)	(4)	239
Total	18 095	3 140	(3 326)	(1 619)	16 290

3. LES RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché désignent le risque de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Ils concernent l'ensemble des opérations du trading book, et également certains portefeuilles classés en banking book.

3.1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités des salles de marchés (front office), le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante, le Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques.

Ce département est en charge :

- du suivi permanent, quotidien et indépendant des positions et des risques issus de toutes les activités de marché du Groupe, et de la comparaison de ces positions et risques avec les limites établies ;
- de la définition des méthodes de mesure du risque et des procédures de contrôle, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la définition des provisions pour

risque de marché (réserves et ajustements de résultat) ;

- de la définition des fonctionnalités des bases de données et des systèmes utilisés pour mesurer les risques de marché ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par la Direction générale et le Conseil d'administration et du suivi de leurs utilisations ;
- de la centralisation, la consolidation et du reporting des risques de marché du Groupe ;
- de la proposition au Comité des risques du Groupe des limites de marché pour les interventions de chaque activité du Groupe.

Outre ces fonctions relatives aux risques de marché stricto sensu, le département des risques sur opérations de marché surveille et contrôle également le nominal brut des positions. Ce dispositif, fondé sur des niveaux d'alertes s'appliquant à l'ensemble des instruments et à tous les desks, participe à la détection d'opérations éventuelles de rogue trading (activités non autorisées sur les marchés).

Le contrôle de premier niveau est attribué, dans chaque entité supportant des risques de marché, à des agents nommément désignés et indépendants du front office, dont l'activité couvre notamment :

- le suivi permanent des positions et des résultats, en dialogue avec le front office et les services comptables ;
- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;
- le calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité et la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées.

Un reporting quotidien de l'utilisation des limites en VaR (Valeur en Risque), stress tests (scenarii extrêmes) et sensibilité générale aux taux d'intérêt par rapport aux limites établies au niveau du Groupe est adressé à la Direction générale et aux responsables des lignes-métiers, de même qu'un rapport mensuel récapitulatif des faits marquants en matière de risque de marché et spécifiant l'utilisation des limites relevant de la Direction générale et du Conseil d'administration.

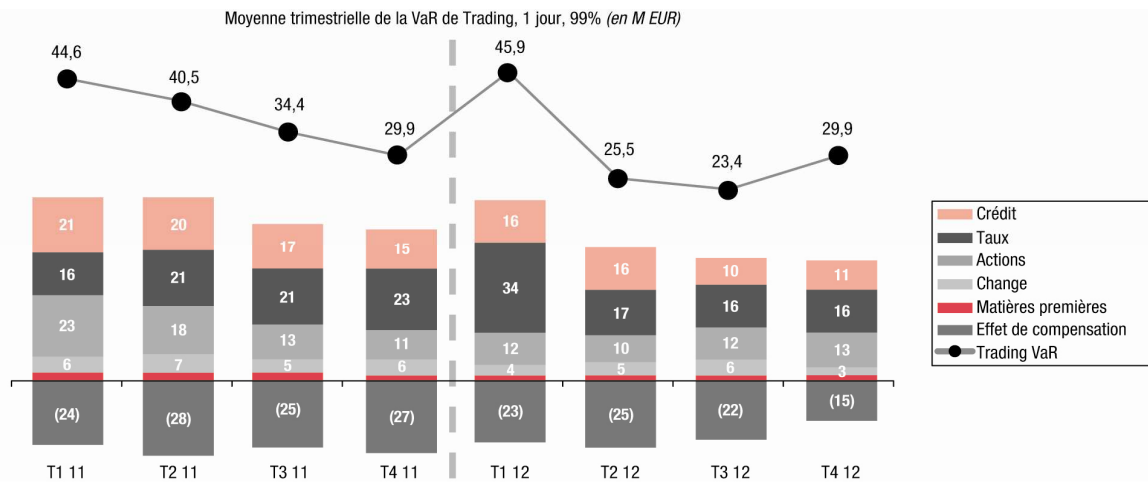
3.2. MÉTHODES D'ÉVALUATION ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉ

L'évaluation des risques de marché dans le Groupe repose sur la combinaison de trois types d'indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99 % conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe, en particulier dans ses activités de trading ;
- des mesures en stress test, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de stress test permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;
- des mesures complémentaires (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention...) qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les seuils opérationnels utilisés au front office. Ces mesures permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR et en stress test.

Au titre de la CRD3 (Capital Requirement Directive) sont également calculés les indicateurs suivants : VaR stressée, IRC (Incremental Risk Charge) et CRM (Comprehensive Risk Measure), calculés de façon hebdomadaire. Les charges en capital calculées par ces nouveaux modèles internes complètent la mesure précédente (VaR) pour mieux tenir compte des risques extrêmes (en particulier migration de rating et défaut) et limiter la pro-cyclicité des besoins en fonds propres.

VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE DE LA VALEUR DE TRADING - ÉVOLUTION 2011-2012 (6) DE LA MOYENNE TRIMESTRIELLE (EN M EUR)



(6) Il a été procédé au T3-12 à une réaffectation de certains produits Taux et Change dans la décomposition par facteur de risque de la VaR, avec retraitement des données historiques. Cette réaffectation n'est pas un changement de modèle de VaR, et n'a pas d'incidence sur le niveau de VaR global.

• 3.2.1. VaR Moyenne

La VaR moyenne sur l'année 2012 s'établit à 31 M EUR contre 37 M EUR en 2011. Restée en moyenne à un niveau relativement faible tout au long de 2012, la VaR a suivi les évolutions suivantes :

- augmentation jusqu'à mi-mars à la suite d'une prise de positions reflétant la normalisation des marchés au cours de la majeure partie du trimestre, et du non-renouvellement des positions défensives prises en T4-11 ;
- puis jusqu'en juillet, forte diminution en raison de la réduction des positions et de la mise en place de stratégies défensives à la suite du retour de fortes incertitudes sur les pays périphériques de la zone Euro ;
- à partir d'août et jusqu'à fin 2012, hausse de la VaR en raison d'une réduction du profil défensif et d'une reprise progressive de positions, dans un contexte de marchés de nouveau favorable (annonce du programme OMT (Outright Monetary Transactions) de rachat de dette publique par la BCE et nouvel assouplissement quantitatif de la FED). Cette hausse est toutefois tempérée par la sortie progressive des scénarii volatils de l'été 2011 et de novembre 2011.

• 3.2.2. Méthode de calcul de la VaR

Développé depuis fin 1996, le Modèle Interne de VaR est agréé par le régulateur aux fins de calcul du Capital Réglementaire.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui présente la caractéristique de prendre implicitement en compte les corrélations entre les différents marchés, et qui repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions de Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, spreads de crédits, etc.) ;
- détermination de 260 scénarii correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 260 scénarii ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 260 conditions de marché déformées.

La Valeur en Risque à 99 % est le plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique. Dans le cadre décrit ci-dessus, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques évalués. La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles dont les principales limites sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs « 1-jour » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché intra day ne sont pas pris en compte ;
- le montant de VaR calculé repose sur certaines approximations comme l'utilisation d'indices de référence à la place de facteurs de risque plus détaillés, et la non-intégration de certains facteurs de risque notamment liée à la difficulté d'obtenir un historique quotidien.

Le département des risques sur opérations de marché contrôle les limitations du modèle de VaR :

- en réalisant des mesures de stress tests ainsi que des mesures complémentaires ;
- en évaluant la pertinence du modèle à travers un back-testing permanent (contrôle de cohérence a posteriori) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99%.

Le résultat quotidien utilisé pour le back-testing intègre notamment la variation de valeur du portefeuille détenu la veille (Book value), l'impact des transactions nouvelles ou modifiées durant la journée (incluant leurs marges commerciales), les coûts de refinancement, les diverses commissions afférentes (frais de courtage, droits de garde, etc.), les provisions et ajustements de paramètres au titre du risque de marché. Certaines composantes (par exemple certaines provisions au titre du risque de marché), calculées à des fréquences diverses, sont allouées quotidiennement.

Aujourd'hui, l'essentiel des activités de marché de la Banque de Financement et d'Investissement est couvert par un calcul en VaR (y compris pour les produits les plus complexes), ainsi que les principales activités de marché de la Banque de détail et de la Banque Privée à l'étranger. Les quelques activités non couvertes par la VaR, pour des raisons techniques ou de faibles enjeux, sont suivies à travers des mesures en stress tests et donnent lieu à des charges en capital en méthode standard ou via des méthodologies internes alternatives.

● 3.2.3. Stressed VaR (SVaR)

Société Générale a obtenu l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, pour compléter son dispositif de modèle interne intégrant les nouvelles exigences résultant de la CRD3, en particulier la VaR stressée, sur le même périmètre que la VaR.

La méthode de calcul est identique à celle de l'approche VaR. Elle consiste en une « simulation historique » avec des chocs « 1-jour » et un intervalle de confiance à 99 %. Contrairement à la VaR qui utilise les 260 scénarii de variation journalière de l'année glissante, la VaR stressée utilise une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives.

La détermination de la fenêtre historique de stress a été validée par le régulateur, selon une méthode qui permet de capturer des chocs significatifs sur l'ensemble des facteurs de risque (relatifs aux risques actions, taux, change, crédit et matières premières). Cette fenêtre historique de stress fait l'objet d'une revue annuelle.

● 3.2.4. La mesure du risque en stress tests

Parallèlement au modèle interne de VaR, Société Générale calcule une mesure de ses risques en stress test pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

Un stress test estime la perte résultant d'une évolution extrême des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées (5 à 20 jours sur la plupart des positions de trading).

Cette mesure en stress test s'applique à toutes les activités de marché de la Banque. Elle s'appuie sur 26 scénarii historiques, ainsi que sur 8 scénarii théoriques parmi lesquels figure le « scénario théorique Société Générale de crise financière » (dit aussi « généralisé »), décliné à partir des événements observés courant 2008; ces scénarii choquent l'ensemble des facteurs de risque significatifs, y compris les paramètres exotiques.

Cette mesure constitue, avec la mesure en VaR, l'un des axes majeurs du dispositif de contrôle des risques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

- les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la banque, tous produits confondus, sur chacun des 26 scénarii historiques et des 8 scénarii théoriques ;
- une limite en stress test est établie pour l'activité globale Société Générale, puis est déclinée sur les différentes lignes- métiers du Groupe. Elle encadre le résultat le plus défavorable issu des 34 scénarii historiques et théoriques ;
- les différents scénarii de stress test font l'objet de révisions régulières et de compléments en liaison avec les équipes d'économistes du Groupe et les différents spécialistes, sous l'égide de la Direction des risques.

● 3.2.5. Les stress tests historiques

La méthode consiste à étudier depuis 1995 (période depuis laquelle les marchés financiers se sont globalisés et font l'objet d'encadrements réglementaires élargis), les grandes crises économiques ayant affecté les marchés financiers : l'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, spreads de crédit, etc.) durant chacune de ces crises permet de déterminer des scénarii de variation de ces principaux facteurs de risque qui, appliqués aux positions de marché de la banque, pourraient entraîner des pertes significatives. Société Générale a ainsi retenu 26 scénarii historiques, dont 7 ont été ajoutés en 2012 :

- six d'entre eux couvrent les périodes comprises entre le T3-08 et le T1-09 et sont liés à la crise des subprimes et ses conséquences sur l'ensemble des marchés financiers ;
- le septième correspond à la crise des souverains GIPE du T2-10.

● 3.2.6. Les stress tests théoriques

Les scénarii théoriques sont définis avec les économistes du Groupe et visent à identifier des séquences d'événements pouvant survenir et de nature à conduire à des crises majeures sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers, etc.). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs tout à la fois extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés. Société Générale a ainsi retenu 8 scénarii théoriques.

4. LES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

L'exposition structurelle aux risques de taux d'intérêt et de change comprend toutes les expositions résultant des opérations commerciales et de leur couverture ainsi que des transactions réalisées pour compte propre de l'ensemble des entités consolidées.

Les risques de taux d'intérêt et de change liés aux activités de *trading* n'entrent pas dans le périmètre de mesure des risques structurels. Ils relèvent des risques de marché. Les expositions structurelles et de marché constituent l'exposition totale du Groupe aux risques de taux d'intérêt et de change.

Le principe général est de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées. Les opérations commerciales doivent ainsi être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement peut être réalisé soit en micro-couverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale), soit en macro-couverture (adossement de manière globale de portefeuilles d'opérations commerciales similaires au sein d'une centrale financière). Les opérations de gestion propre doivent aussi être couvertes en taux et en change dans la mesure du possible à l'exception des positions en devises maintenues pour insensibiliser le ratio Tier 1 aux variations des taux de change.

4.1. Organisation de la gestion des risques structurels de taux et de change

Les principes et les normes de gestion de ces risques sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables en premier lieu de la gestion de ces risques. Les Départements de suivi des risques ALM, au sein des Directions financières des pôles d'activité du Groupe, exercent un contrôle de niveau 2 sur la gestion des risques structurels réalisée par les entités.

- **Le Comité financier du Groupe, organe de la Direction générale :**

- valide et veille à l'adéquation du dispositif de suivi, de gestion et d'encadrement des risques structurels ;
- revoit les évolutions des risques structurels du Groupe au travers des *reportings* consolidés ;
- examine et valide les mesures proposées par la Direction financière du Groupe.

- **Le Département de la gestion du bilan et du financement, au sein de la Direction financière du Groupe est en charge :**

- de la définition de la politique de risque de taux, de change et de liquidité du Groupe et, en particulier, l'évaluation et la planification des besoins de financement du Groupe ;
- de la définition des indicateurs de pilotage et des *scenarii* globaux de *stress-test* des différents risques structurels, et de la fixation des principales limites des pôles et des entités ;
- d'analyser l'exposition aux risques structurels du Groupe et de définir des actions de couverture ;
- d'assurer la veille réglementaire en matière de risques structurels.

- **Le Département de suivi des risques ALM, au sein de la Direction financière du Groupe est en charge :**

- de la définition des principes de gestion ALM au sein du Groupe et de la veille réglementaire sur ce sujet ;
- de la définition du cadre normatif de mesure des risques structurels ;
- de la validation des modèles appliqués par les entités du Groupe en matière de risques structurels ;
- du recensement, de la consolidation et du *reporting* des risques structurels du Groupe ;
- du contrôle des limites.

Dépendant hiérarchiquement du Directeur financier du Groupe, le Département suivi des risques ALM est également supervisé fonctionnellement par le Directeur des risques, à qui il rend compte de son activité et qui valide son plan de travail conjointement avec le Directeur financier. Il est intégré dans la gouvernance de la filière risques du Groupe au sens du CRBF 97-02.

- **Les entités sont responsables de la maîtrise des risques structurels.**

A ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent les risques et mettent en place les couvertures.

Un responsable risques structurels rattaché à la Direction financière dans chaque entité est chargé du suivi de ces risques (contrôle de niveau 1). Le *reporting* qu'il effectue auprès de la Direction financière du Groupe est réalisé *via* un système communautaire.

Les entités de Banque de détail en France ou à l'étranger ont en général un comité ALM *ad-hoc* responsable de valider les modélisations utilisées, de gérer leurs expositions aux risques de taux et de change et de mettre en place les programmes de couvertures en conformité avec les principes édictés par le Groupe et les limites validées par le Comité financier.

4.2. Risque structurel de taux

Le risque structurel de taux est mesuré sur le périmètre des activités structurelles, à savoir les opérations commerciales et leurs couvertures ainsi que les opérations de gestion propre.

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances futures.

● 4.2.1. Objectif du Groupe

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer qu'il est géré en réduisant autant que possible le degré d'exposition de chaque entité du Groupe.

A cet effet, la gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe, validées par le Comité financier. La sensibilité ainsi encadrée est définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 1%, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs (la sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la sensibilité de la marge d'intérêt annuelle). La limite fixée au niveau du Groupe est de 1 Md EUR, elle représente un montant égal à 2.5% des fonds propres prudentiels.

● 4.2.2. Mesure et suivi du risque structurel de taux

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment, sans affectation *a priori* des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (notamment pour l'épargne à régime spécial et les remboursements anticipés de crédits), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

La détermination des positions à taux fixe (excédents ou déficits) permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position aux variations de taux d'intérêt. Cette sensibilité est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions à taux fixe pour une hausse instantanée et parallèle de la courbe des taux de 1%.

Par ailleurs, le Groupe mesure la sensibilité de sa position à taux fixe dans des *scenarii* de déformations de la courbe des taux (pentification et aplatissement). La mesure de la sensibilité de la marge d'intermédiation dans différentes configurations de la courbe des taux est aussi utilisée par le Groupe pour quantifier le risque de taux sur un périmètre d'entités significatives.

En 2012, la sensibilité globale du Groupe est demeurée à un niveau inférieur à 1% des fonds propres prudentiels et est restée largement sous sa limite fixée à 1 Md EUR.

L'analyse du risque structurel de taux au niveau des métiers fait ressortir les points suivants :

- les encours de dépôts de la Banque de détail en France, considérés comme étant largement à taux fixe, excédent, au-delà de 1 an, les emplois à taux fixe. Grâce à des opérations de macro-couverture réalisées principalement sous la forme de *swaps* de taux d'intérêt, la sensibilité des réseaux a été, dans le cadre des hypothèses retenues, maintenue à l'intérieur des limites. A fin décembre 2012, la sensibilité de la valeur économique des réseaux en France, issue de leurs actifs et passifs libellés essentiellement en euros ressort à 325 M EUR ;
- les opérations commerciales avec les grandes entreprises sont adossées (en général de manière unitaire) et ne génèrent donc pas de risque de taux ;
- les opérations commerciales avec les clients des filiales de services financiers sont adossées en général en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux très faible ;
- les opérations commerciales réalisées à partir de nos filiales et succursales situées dans des pays à devises faibles peuvent générer des positions structurelles de taux qui restent réduites à l'échelle du Groupe. En

raison du faible développement des marchés financiers dans certains pays, ces entités peuvent avoir des difficultés à couvrir leurs positions de taux de manière optimale ;

- les opérations de gestion propre sont généralement bien adossées. Les positions résiduelles, qui sont aussi réduites, résultent de la part des fonds propres qui n'aurait pas été intégralement remplacée sur la durée souhaitée.

La sensibilité aux variations de taux des principales entités du Groupe représente globalement un montant de 387 M EUR (pour une hausse des taux instantanée et parallèle de 1%) au 31 décembre 2012. Ces entités représentent 90% des encours de crédits clientèle du Groupe.

(En M EUR)

Inférieure à un an	entre 1 et 5 ans	au-delà de 5 ans	Sensibilité totale
70	(205)	522	387

4.3. Risque structurel de change

Le risque structurel de change trouve pour l'essentiel son origine dans :

- les dotations et titres de participation en monnaie étrangère financés par achat de devises ;
- les réserves dans les implantations étrangères ;
- le réemploi, pour des raisons réglementaires locales, des fonds propres de certaines implantations étrangères dans une devise différente de celle des apports.

● 4.3.1. Objectif du Groupe

La politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations des taux de change des principales devises dans lesquelles il opère. A cet effet, Société Générale peut décider d'acheter des devises pour financer ses investissements à très long terme en devises afin de créer des positions de change structurelles dont les revalorisations seront comptabilisées au travers des écarts de conversion.

● 4.3.2. Mesure et suivi du risque structurel de change

Les positions de change structurelles sont analysées à partir des actifs et passifs en devises issus des opérations commerciales et des opérations de gestion propre.

Le Département de la gestion du bilan et du financement du Groupe suit les positions de change structurelles dans les différentes devises et pilote la gestion de l'insensibilisation du ratio de solvabilité aux variations de taux de change.

En 2012, la gestion des positions de change structurelles a permis d'insensibiliser le ratio de solvabilité aux variations de taux de change de ces devises (la sensibilité du ratio de solvabilité est encadrée par des limites par devises déterminées en fonction de l'Appétit au risque du groupe dans ces devises).

4.4. La couverture des risques de taux et de change

Afin de couvrir certains risques de marché de la Banque de Financement et d'Investissement, le Groupe a mis en place des couvertures qui sont qualifiées comptablement de couverture de juste valeur ou de couverture de flux de trésorerie selon les risques ou les instruments financiers à couvrir.

Afin de qualifier comptablement ces opérations d'opérations de couverture, le Groupe documente de façon

détaillée, dès sa mise en place, la relation de couverture en précisant le risque couvert, la stratégie de gestion du risque et la façon dont l'efficacité sera démontrée. Cette efficacité est vérifiée lorsque les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert sont presque totalement compensées par les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément de couverture, le rapport attendu entre les deux variations étant compris dans la fourchette 80%-125%. L'efficacité est mesurée trimestriellement de façon prospective (efficacité escomptée sur les périodes futures) et rétrospective (efficacité constatée sur les périodes passées). Si l'efficacité sort de la fourchette précitée, la comptabilité de couverture est arrêtée.

- **Couverture de juste valeur**

Dans le cadre de ses activités et afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe, le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur en utilisant principalement des swaps de taux d'intérêt.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable de la juste valeur d'un élément qui, en principe, n'affecte pas le compte de résultat mais qui pourrait l'affecter en cas de sortie de l'élément du bilan.

L'efficacité prospective est évaluée par une analyse de sensibilité à partir de scénarii probables d'évolution des paramètres de marché ou par une analyse de régression issue d'une relation statistique (corrélation) entre certaines des composantes de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

L'efficacité rétrospective est appréciée en comparant les variations de juste valeur de l'instrument de couverture avec les variations de juste valeur de l'élément couvert.

- **Couverture de flux de trésorerie**

Les couvertures de flux de trésorerie sur taux d'intérêt permettent de couvrir le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier à taux variable fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable des flux de trésorerie futurs d'un élément susceptible d'affecter le compte de résultat.

La Banque de Financement et d'Investissement est exposée à la variation dans le futur des flux de trésorerie sur ses besoins de refinancement à court et à moyen terme. Le besoin de refinancement hautement probable est déterminé en fonction de données historiques établies par activité et représentatives des encours du bilan. Ces données peuvent être revues à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des modes de gestion.

L'efficacité de la couverture est mesurée par la méthode du dérivé hypothétique qui consiste à créer un dérivé hypothétique répliquant exactement les caractéristiques de l'élément couvert (en termes de notionnel, de date de refixation des taux, de taux...), de sens inverse à l'élément couvert, et dont la juste valeur est nulle à la mise en place de la relation de couverture, puis à comparer les variations de juste valeur attendues du dérivé hypothétique avec celles de l'instrument de couverture (analyse de sensibilité) ou à effectuer une analyse de régression pour l'efficacité prospective de la couverture. En outre, seule la « sur-couverture » donne lieu à la constatation d'une inefficacité.

Les tableaux suivants présentent le montant, ventilé par date prévisionnelle de tombée, des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie et le montant des transactions hautement probables couvertes.

2012.12 (En M EUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie variables couverts (taux...)	302	375	843	745	2 265
Transaction future hautement probable	20	398	863	39	1 320
Autres (change...)	-	-	624	-	624
Total flux de trésorerie couverts en Cash Flow Hedge	322	773	2 330	784	4 209

2011.12 (En M EUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie variables couverts (taux...)	345	180	719	78	1 322
Transaction future hautement probable	43	603	1 177	367	2 190
Autres (change...)	81	116	695	-	892
Total flux de trésorerie couverts en Cash Flow Hedge	469	899	2 591	445	4 404

- **Couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère**

L'objectif de la couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère est de se prémunir contre le risque de change.

L'élément couvert est un investissement réalisé dans un pays dont la monnaie est différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe. Il s'agit donc de couvrir la situation nette d'une filiale étrangère contre un risque de change par rapport à la devise fonctionnelle de l'entité.

5. LE RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de Trésorerie sortants ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Une position de liquidité structurelle se définit comme résultant de l'échéancement de l'ensemble des encours du bilan et du hors-bilan, selon leur profil de liquidité, déterminé soit à partir de la maturité contractuelle des opérations, soit, pour les postes à durée indéterminée, à partir d'une maturité modélisée à l'aide d'historiques de comportements ou à partir d'une maturité conventionnelle.

Le risque de liquidité est géré dans le cadre du dispositif de liquidité mis en place par le Groupe pour gérer la liquidité en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité.

5.1. ORGANISATION ET GOUVERNANCE

- **5.1.1. ORGANISATION DE LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ**

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la gestion, le pilotage et le suivi du risque de liquidité sont assurés par deux entités distinctes de la Direction financière du Groupe, conformément au principe de séparation des fonctions de pilotage et de contrôle des risques :

- D'une part, le Département de Gestion du Bilan et du Financement, chargé :
 - du pilotage de la liquidité et des risques structurels,
 - de la supervision et de la coordination de l'ensemble des fonctions de Trésorerie du Groupe (financement externe du Groupe, financement interne des entités, gestion centralisée du collatéral),
 - de la gestion de la centrale financière du Groupe ainsi que des fonctions d'exécution des opérations de financement.

- Et d'autre part, le Département de suivi des risques ALM, chargé :
 - de la supervision, et du contrôle des risques structurels portés par le Groupe,
 - en particulier du contrôle des modèles, du suivi du respect des limites et des pratiques de gestion par les divisions, lignes-métiers et entités du Groupe.
 - Dépendant hiérarchiquement du Directeur financier, ce département est rattaché fonctionnellement au Directeur des risques.

En outre, plusieurs départements de la Direction des Risques contribuent, conjointement avec la Direction Financière, à la supervision opérationnelle du risque de liquidité. Leur action est coordonnée par le Département de suivi transversal des risques pour le compte du Directeur des risques. Elle concerne en particulier :

- la revue indépendante des modèles relatifs aux activités de marché,
- la validation de l'ensemble des modèles de liquidité du Groupe dans le cadre d'une gouvernance centralisée,
- l'instruction des demandes de limites portant sur des indicateurs de risque de liquidité et le suivi des éventuels dépassements de ces limites.

● 5.1.2. GOUVERNANCE

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont établis au niveau des instances du Groupe.

Les pôles, et les entités significatives en liquidité gèrent la liquidité sous supervision directe de la Direction Financière du Groupe.

Les autres entités sont responsables de la gestion de leur liquidité et du respect de leurs contraintes réglementaires, sous la supervision de leur pôle de rattachement. Elles utilisent un système communautaire pour transmettre leur *reporting* sur le risque de liquidité structurelle au Groupe.

En 2012, le Département de la Gestion du Bilan et du Financement du Groupe a eu la pleine responsabilité du pilotage de la liquidité du Groupe et a supervisé fonctionnellement la Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement.

Les principales fonctions des instances de gouvernance du Groupe en matière de liquidité sont par ailleurs rappelées ci-dessous :

- Le Conseil d'administration du Groupe :
 - examine trimestriellement la situation du risque de liquidité et le suivi de ses décisions antérieures,
 - revoit annuellement le dispositif de gestion et de pilotage du risque de liquidité,
 - fixe le niveau de tolérance au risque en matière de liquidité, dont l'horizon de temps pendant lequel le Groupe peut opérer sous conditions de *stress* (« *horizon de survie* »), dans le cadre de la fixation de l'Appétit pour le Risque du Groupe,
 - suit le respect des principales limites de liquidité.

- La Direction Générale :
 - propose au Conseil d'administration pour validation un cadre de limites de tolérance au risque de liquidité au niveau du Groupe, dans le cadre de la fixation de l'Appétit pour le Risque du Groupe,
 - fixe les limites de liquidité par pôle, et entités significatives en liquidité,
 - suit le respect des limites de liquidité au niveau du Groupe et par pôle,

- valide les plans d'actions correctives en cas de dépassement de limites de liquidité au niveau du Groupe ou de pôle.
- Le Comité Financier :
 - se réunit au moins trimestriellement sous la présidence du Président-Directeur général ou d'un Directeur général délégué avec les représentants des différentes Directions fonctionnelles et pôles,
 - prépare les décisions de la Direction générale en matière de politique générale, de tolérance au risque de liquidité et de limites,
 - veille à l'adéquation du dispositif de gestion et de contrôle du risque,
 - examine et valide les mesures proposées par les Départements : de la Gestion du Bilan et Financement et de suivi des risques ALM,
 - contrôle l'évolution de la situation de liquidité sur le périmètre de gestion du Groupe.

5.2. Principes structurants de gestion de la liquidité

● 5.2.1. Objectif du Groupe, principes et enjeux

L'objectif premier du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal, en gérant le risque de liquidité, et en respectant les contraintes réglementaires.

En 2012, le Groupe a renforcé le pilotage de sa structure de bilan, i.e. le niveau absolu de ses financements de marchés, tant court terme, que long terme, et cela dans une logique de sécurisation de son passif, et d'optimisation de sa structure de refinancement. A cette fin, des efforts structurels de rééquilibrage du passif vers des dépôts clientèles, ainsi que de ses refinancements long terme ont été engagés.

Par ailleurs, le Groupe a procédé au cours du 1^{er} semestre 2012, à la demande de la Direction Générale, à une revue stratégique de tous ses métiers sous l'angle de la liquidité, et cela afin d'optimiser l'allocation de cette ressource rare dans le pilotage transversal des métiers, et de fixer aux métiers des objectifs moyen-termes cohérents avec la stratégie du Groupe.

Ainsi, les principes opérationnels de gestion de liquidité du Groupe présentés en 2011 ont été maintenus et renforcés en 2012, à savoir :

- Financement du Groupe
 1. L'encadrement, et le pilotage dynamique des besoins de financements des métiers auprès du Groupe, en cohérence avec les capacités de levée de ressources du Groupe, et en ligne avec les objectifs fixés par la Direction Générale
 2. Un plan de financement court et long terme du Groupe, complément aux ressources collectées auprès de la clientèle, dimensionné de manière raisonnée, avec un pilotage tant de l'emprise du Groupe sur les marchés court et long termes qu'une volonté de diversification en termes de produits et de bassins d'émission
 3. Un pilotage conservateur et rapproché de la liquidité court terme, et de l'emprise du groupe sur les marchés. La Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement gère par délégation la liquidité à court terme du Groupe et pilote son impasse de liquidité, évaluée dans des scénarii de stress, au regard des actifs éligibles aux opérations de refinancement des banques centrales. Un Comité de liquidité hebdomadaire, présidé par le Directeur financier et réunissant le Directeur des risques, le Directeur de la Banque de Financement et d'Investissement, le Trésorier de la Banque de Financement et d'Investissement et le Responsable de la gestion du bilan et du financement, examine la situation de liquidité à court terme de la banque et prend les décisions de pilotage en fonction du contexte de marché par délégation du Comité financier.
- Risque de Liquidité
 4. L'utilisation de stress test internes pour s'assurer que le temps durant lequel le Groupe peut continuer à opérer sous stress de liquidité, qu'il soit systémique, spécifique ou combiné est respecté, tel que fixé par le Conseil d'administration
 5. Le cadrage, la mesure, et le pilotage des impasses de liquidité des métiers. Les métiers devant respecter un principe d'impasse nulle ou faible prévenant ainsi tout risque de transformation.

6. Une gestion active des gisements d'actifs éligibles. Le Groupe vise à optimiser la gestion des actifs éligibles aux différents mécanismes de refinancement (opérations de refinancement des banques centrales, société de crédit foncier, titrisations...) au moyen d'un outil centralisé qui recense les actifs mobilisables afin de permettre une allocation optimale et une gestion sécurisée de ces gisements.

■ Obligations réglementaires

7. Une mise en œuvre d'un pilotage du Groupe tenant compte des ratios réglementaires (LCR, NSFR) ainsi qu'un pilotage de la contribution des métiers à ces ratios.

Société Générale a poursuivi activement durant l'année 2012 à transposer le texte de Bâle en norme bancaire pour application au sein du Groupe en termes de normes et de pilotage. L'automatisation du calcul des ratios de liquidité commencée au 1er trimestre 2012 et va se poursuivre en 2013.

Le dispositif d'encadrement des indicateurs clés qui avait commencé à être mis en place au 1er semestre 2011 au sein du Groupe a permis en 2012 d'établir des cibles et des limites par pôle et entités significatives en liquidité sur la période 2012-2015 sur la plupart des indicateurs clés de liquidité, validés par la Direction Générale.

● **5.2.2. Indicateurs clés de pilotage de la liquidité**

Le pilotage de la liquidité au sein de la Direction Financière du Groupe a notamment la responsabilité :

1. Sur un plan qualitatif, de la supervision directe des pôles et des entités significatives en liquidité
2. Sur un plan quantitatif, du cadrage du Groupe, des pôles et des métiers, et du suivi de plusieurs indicateurs clés qu'elle a définis en accord avec les besoins d'éclairage de la Direction Générale, et dont certains font partie intégrante des cibles et seuils définis dans le cadre du dispositif Appétit pour le Risque du Groupe.

■ Pilotage qualitatif des métiers du Groupe, pôles et entités significatives en liquidité :

La supervision des pôles et entités significatives en liquidité par la direction financière du Groupe vise à décliner les principaux objectifs de pilotage au sein des métiers, ainsi qu'à assurer une remontée au niveau du Groupe des problématiques opérationnelles qui le nécessitent.

A cette fin, la direction financière du Groupe participe, au sein des pôles et entités significatives, tant en France qu'à l'étranger, aux comités ALM et aux comités de funding, et aux travaux transversaux de réflexion sur les cibles et trajectoires du Groupe et des métiers.

■ Pilotage quantitatif du Groupe, des pôles, entités significatives en liquidité et métiers :

En vision à date, et prospective, les principaux indicateurs clés de pilotage font l'objet de limites, et d'un suivi rapproché.

1. Le bilan financé du Groupe

- Limites budgétaires et pilotage du besoin de financement des métiers tant court terme que long terme.
- Pilotage du niveau absolu et relatif et de la maturité des ressources et de leur adéquation aux besoins de financement des métiers
- Les besoins de financements nets des pôles et entités significatives en liquidité sont encadrés et pilotés mensuellement en cohérence avec la capacité de levée de ressources de marché du Groupe, de la structure de bilan du Groupe, et du plan d'affaires et de développement des métiers.

2. Liquidité réglementaire du Groupe : suivi des ratios bâlois LCR et NSFR

- Limites budgétaires et pilotage en vue consolidée, par pôles, et entités significatives en liquidité
- Pilotage de la contribution des pôles au déficit ou excédent de liquidité réglementaire du Groupe par la mise en œuvre de plan d'actions spécifiques dans tous les métiers du Groupe

3. Impasses et stress de liquidité

- Limites d'impasses nulles ou faibles au niveau du Groupe, des pôles et entités significatives en liquidité

- Cadrage au niveau de la Direction générale de l'horizon de temps pendant lequel le Groupe pourrait continuer d'opérer en cas de stress sur la liquidité, revue chaque trimestre par le Conseil d'administration, et suivi quotidien par la Direction Financière
4. Coefficient de Liquidité ACP
- Suivi du coefficient de liquidité de SG SA dans le cadre de la réglementation française en vigueur.

6. GESTION DU CAPITAL ET RESPECT DES RATIOS RÉGLEMENTAIRES

6.1. INFORMATION QUALITATIVE

• Description de la manière dont le Groupe gère son capital

La politique d'utilisation des fonds propres répond à trois priorités : à objectif de capitalisation donné, assurer la croissance interne, la gestion et l'optimisation du portefeuille d'activités du groupe et maintenir une politique cohérente et lisible vis-à-vis des actionnaires (en matière de versements de dividendes notamment).

Pour ce faire, le groupe Société Générale définit un objectif de capital en fonction d'un ensemble de facteurs internes au Groupe (rating cible, business mix, profil de risque et stratégie du Groupe) et externes (niveau de fonds propres de la concurrence, attentes du marché, capitalisation minimum attendue par le régulateur). Le capital est également dimensionné pour couvrir des pertes extrêmes calculées à travers des stress tests globaux intégrant l'ensemble du profil de risque du Groupe et permettant de mesurer sa résilience à des scénarii de crises macro-économiques.

Le maintien de cet objectif est assuré par la planification financière : elle simule l'équilibre des ressources par rapport aux besoins en fonds propres et les actions sur le capital. La gestion du capital s'appuie sur les données collectées dans le cadre du budget et du plan stratégique du Groupe qui sont actualisées a minima sur base semestrielle.

• Respect des ratios

Le ratio de solvabilité obéit aux modalités de calcul déterminées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ratio de solvabilité Bâle 2). Il est établi sur une base consolidée « bancaire » et élimine la contribution des entités d'assurance.

Les fonds propres prudentiels, composés des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires, sont calculés conformément au règlement n°90-02 du CRBF en vigueur. Les fonds propres complémentaires ne sont pris en compte que dans la limite de 100 % des fonds propres de base. Par ailleurs, les fonds propres complémentaires de deuxième niveau ne peuvent être retenus que dans la limite de 50 % des fonds propres de base. Les instruments hybrides (innovants et non innovants) sont limités à 35 % des fonds propres de base, sachant que les instruments hybrides à caractère « innovant » sont assujettis à des conditions rigoureuses et limités à un maximum de 15 % de ces mêmes fonds propres de base.

Le ratio de solvabilité représente le montant des fonds propres disponibles pour couvrir l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé. Les exigences minimales de fonds propres sont fixées à 8 % des risques exprimés en terme d'expositions pondérées pour ce qui concerne les risques de crédit et d'exigences de fonds propres multipliées par 12,5 pour les risques de marché et les risques opérationnels, calculés à partir de modèles internes pour lesquels le Groupe a obtenu dès 2007 l'autorisation de la Commission bancaire.

Bâle 2 a introduit des déductions applicables pour moitié sur les fonds propres de base et pour moitié sur les fonds propres complémentaires (participations dans des entreprises à caractère financier, insuffisance de provisions, positions de titrisation).

Afin de mieux prendre en compte le risque de défaut et de migration de rating des actifs figurant dans le portefeuille de négociation) et afin de réduire la procyclicité de la Valeur en Risque (VaR), le Comité de Bâle a publié en juillet 2009, dans le cadre de Bâle 2.5, de nouvelles propositions.

Le risque de migration de rating et de défaut sur les émetteurs dans les portefeuilles de négociation fait l'objet de deux charges en fonds propres au titre du risque spécifique de marché : l'IRC (« Incremental Risk Charges », appliquée aux actifs non tranchés) et la CRM (« Comprehensive Risk Measurement », spécifique au portefeuille de trading de corrélation). Enfin, le régulateur exige un calcul de VaR stressée, mesure analogue à la VaR mais estimée sur une période de crise passée. Ces propositions ont été transposées dans le cadre de la Directive européenne (CRD3) en juillet 2010 et sont appliquées depuis le 31 décembre 2011.

Au cours de l'année 2012, le groupe Société Générale a respecté les ratios prudentiels de solvabilité. Depuis le 30 juin 2012, et dans la continuité de l'exercice de suivi des ratios de solvabilité des banques européennes par l'Autorité Bancaire Européenne au premier semestre 2012, le minimum réglementaire imposé au Groupe porte désormais sur le ratio Core Tier One (calculé conformément à la méthodologie figurant dans la recommandation de l'ABE publiée le 8 décembre 2011) qui doit être supérieur à 9%. Société Générale remplit cette exigence au 31 décembre 2012, avec un ratio Core Tier 1, de 10,7%. Le groupe Société Générale se conforme par ailleurs à l'instruction n°2005-04 relative à la surveillance complémentaire des conglomérats financiers.

La réforme Bâle 3 sera déclinée dans la réglementation européenne par la Directive européenne (CRD IV) et le règlement européen CRR, qui entreront en vigueur après leur adoption par le parlement européen. Le Groupe sera en mesure d'être au rendez-vous de ces nouvelles exigences réglementaires, avec un ratio Core Tier 1 Bâle 3 supérieur à 9% à fin 2013.

6.2. DONNÉES QUANTITATIVES

À fin 2012, le total des fonds propres prudentiels s'établit à 41 308 M EUR.

Fonds propres prudentiels Bâle II (En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Capitaux propres comptables part du Groupe	49 809	47 067
Estimation des dividendes prévisionnels	(508)	(184)
Participations ne donnant pas le contrôle y compris actions de préférence	4 115	4 045
Estimation des dividendes prévisionnels des minoritaires	(182)	(180)
Déductions prudentielles	(10 609)	(10 567)
Total des fonds propres de base	42 625	40 181
Déductions Bâle II	(2 126)	(2 717)
Total des fonds propres Core Tier I	34 609	31 548
Total des fonds propres Tier I	40 499	37 464
Fonds propres complémentaires	7 738	10 742
Autres déductions	(6 929)	(6 778)
Total des fonds propres prudentiels	41 308	41 428

Note 5

Caisse et banques centrales

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Caisse	2 595	2 684
Banques centrales	64 996	41 279
Total	67 591	43 963

Note 6

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2012				31.12.2011			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽²⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽²⁾	Valorisation principalement des données non observables de marché (N3) ⁽²⁾	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽²⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽²⁾	Valorisation principalement des données non observables de marché (N3) ⁽²⁾	Total
<i>(En M EUR)</i>								
Portefeuille de transaction								
Obligations et autres instruments de dettes	55 821	6 019	894	62 734	36 609	8 185	3 486	48 280
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	69 059	3 341	98	72 498	34 361	2 691	279	37 331
Autres actifs financiers	2	91 165	318	91 485	52	61 571	312	61 935
Sous-total portefeuille de transaction	124 882	100 525	1 310	226 717	71 022	72 447	4 077	147 546
<i>dont titres prêtés</i>				14 382				13 602
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat								
Obligations et autres instruments de dettes	8 370	171	45	8 586	6 582	514	25	7 121
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	10 577	1 994	131	12 702	10 899	1 737	120	12 756
Autres actifs financiers	12	17 497	283	17 792	-	12 908	330	13 238
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	104	1	105	-	99	-	99
Sous-total actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	18 959	19 766	460	39 185	17 481	15 258	475	33 214
<i>dont titres prêtés</i>				-				-
Instruments de taux d'intérêt	48	158 774	1 273	160 095	15	146 662	912	147 589
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps				119 453				107 683
FRA				517				899
<i>Instruments conditionnels</i>								
Options sur marchés organisés				4				7
Options de gré à gré				30 753				30 174
Caps, floors, collars				9 368				8 826
Instruments de change	398	21 023	59	21 480	425	30 340	129	30 894
<i>Instruments fermes</i>				16 554				24 438
<i>Instruments conditionnels</i>				4 926				6 456
Instruments sur actions et indices	8	17 393	879	18 280	103	23 365	1 671	25 139
<i>Instruments fermes</i>				1 109				1 858
<i>Instruments conditionnels</i>				17 171				23 281
Instruments sur matières premières	4	4 231	43	4 278	385	7 485	153	8 023
<i>Instruments fermes-Futures</i>				3 420				6 351
<i>Instruments conditionnels</i>				858				1 672
Dérivés de crédit	-	12 542	1 066	13 608	-	27 271	2 409	29 680
Autres instruments financiers à terme	9	236	138	383	216	13	180	409
<i>Instruments sur marchés organisés</i>				175				147
<i>Instruments de gré à gré</i>				208				262
Sous-total dérivés de transaction	467	214 199	3 458	218 124	1 144	235 136	5 454	241 734
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat⁽³⁾	144 308	334 490	5 228	484 026	89 647	322 841	10 006	422 494

(1) Y compris les OPCVM.

(2) Cf. Note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

(3) Dont titres reçus en pension livrée pour 89 745 M EUR au 31 décembre 2012 contre 60 220 M EUR au 31 décembre 2011.

Note 6 (suite)

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2012				31.12.2011			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽⁴⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽⁴⁾	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) ⁽⁴⁾	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽⁴⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽⁴⁾	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) ⁽⁴⁾	Total
(En M EUR)								
Portefeuille de transaction								
Dettes représentées par un titre	-	10 866	14 980	25 846	-	9 079	13 849	22 928
Dettes sur titres empruntés	20 684	40 230	29	60 943	4 777	35 130	-	39 907
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	6 900	32	-	6 932	6 271	146	91	6 508
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	1 308	182	-	1 490	2 348	69	1	2 418
Autres passifs financiers	-	79 294	325	79 619	-	65 757	768	66 525
Sous-total portefeuille de transaction ⁽⁴⁾	28 892	130 604	15 334	174 830	13 396	110 181	14 709	138 286
Instruments de taux d'intérêt	40	152 085	1 738	153 863	75	140 809	2 544	143 428
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps				112 070				101 887
FRA				331				856
<i>Instruments conditionnels</i>								
Options sur marchés organisés				21				21
Options de gré à gré				31 073				30 390
Caps, floors, collars				10 368				10 274
Instruments de change	1 003	21 908	111	23 022	283	30 155	92	30 530
<i>Instruments fermes</i>				17 613				24 266
<i>Instruments conditionnels</i>				5 409				6 264
Instruments sur actions et indices	96	20 087	711	20 894	83	25 956	1 162	27 201
<i>Instruments fermes</i>				1 712				1 924
<i>Instruments conditionnels</i>				19 182				25 277
Instruments sur matières premières	43	4 506	80	4 629	422	8 350	262	9 034
<i>Instruments fermes-Futures</i>				3 454				7 098
<i>Instruments conditionnels</i>				1 175				1 936
Dérivés de crédit	-	12 143	676	12 819	-	26 878	1 308	28 186
Autres instruments financiers à terme	4	868	1	873	157	860	1	1 018
<i>Instruments sur marchés organisés</i>				73				97
<i>Instruments de gré à gré</i>				800				921
Sous-total dérivés de transaction	1 186	211 597	3 317	216 100	1 020	233 008	5 369	239 397
Sous-total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat ⁽⁴⁾⁽⁶⁾	632	17 643	2 183	20 458	307	16 669	588	17 564
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat ⁽⁵⁾	30 710	359 844	20 834	411 388	14 723	359 858	20 666	395 247

(4) Cf. Note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

(5) Dont titres donnés en pension livrée pour 78 951 M EUR au 31 décembre 2012 contre 63 062 M EUR au 31 décembre 2011.

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2012			31.12.2011		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
(En M EUR)						
Total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat ⁽⁶⁾⁽⁷⁾	20 458	20 089	369	17 564	17 806	(242)

(6) La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre a généré une charge de 1 255 M EUR au 31 décembre 2012, dont -130 M EUR liés à un ajustement d'assiette. Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles tenant compte des conditions les plus récentes de refinancement effectif du groupe Société Générale sur les marchés et de la maturité résiduelle des passifs concernés.

(7) Constitués essentiellement par des EMTN indexés.

Note 6 (suite)

Mouvements sur les actifs financiers à la juste valeur par résultat dont la valorisation est de Niveau 3 ⁽⁸⁾ (basée sur des paramètres non observables)

	Portefeuille de transaction			Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat			Instruments dérivés de transaction						Total instruments financiers à la juste valeur par résultat
	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Autres actifs financiers	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Autres actifs financiers	Instruments dérivés de taux d'intérêt	Instruments dérivés de change	Instruments dérivés sur actions et indices	Instruments dérivés sur matières premières	Dérivés de crédit	Autres instruments financiers à terme	
(En M EUR)													
Solde au 1^{er} janvier 2012	3 486	279	312	25	120	330	912	129	1 671	153	2 409	180	10 006
Acquisitions	183	2	-	21	12	57	283	4	35	22	254	-	873
Cessions / Remboursements	(869)	-	(4)	-	-	(66)	(246)	(23)	(156)	(17)	(376)	-	(1 757)
Transfert vers Niveau 2 ⁽⁹⁾	(887)	-	-	-	-	(12)	(151)	(12)	(434)	-	-	-	(1 496)
Transfert vers Niveau 1 ⁽⁹⁾	(629)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(629)
Transfert depuis Niveau 2 ⁽⁹⁾	35	94	-	-	-	118	100	-	-	5	-	-	352
Gains et pertes de la période ⁽⁹⁾	(432)	(122)	4	(1)	(1)	(147)	360	(37)	(257)	(119)	(1 234)	(41)	(2 027)
Différences de change	7	-	6	-	-	4	15	(2)	20	(1)	13	(1)	61
Variations de périmètre et autres	-	(155)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(155)
Solde au 31 décembre 2012	894	98	318	45	131	284	1 273	59	879	43	1 066	138	5 228

(8) Cf. Note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

(9) Les gains et pertes de la période sont inscrits dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

Mouvements sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat dont la valorisation est de Niveau 3 ⁽¹⁰⁾ (basée sur des paramètres non observables)

	Portefeuille de transaction				Instruments dérivés de transaction							Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	Total instruments financiers à la juste valeur par résultat
	Dettes représentées par un titre	Dettes sur titres empruntés	Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	Autres passifs financiers	Instruments dérivés de taux d'intérêt	Instruments dérivés de change	Instruments dérivés sur actions et indices	Instruments dérivés sur matières premières	Dérivés de crédit	Autres instruments financiers à terme			
(En M EUR)													
Solde au 1^{er} janvier 2012	13 849	-	92	768	2 544	92	1 162	262	1 308	1	588	20 666	
Emissions	4 740	-	-	-	-	-	164	-	-	-	-	4 904	
Rachats / reventes	(442)	-	-	(366)	223	(1)	(70)	110	(285)	-	1 754	923	
Remboursements	(2 607)	-	-	-	-	-	(31)	-	-	-	-	(2 638)	
Transfert vers Niveau 2 ⁽¹⁰⁾	(1 220)	-	-	(13)	(298)	(34)	(394)	-	-	-	(10)	(1 969)	
Transfert depuis Niveau 2 ⁽¹⁰⁾	151	-	-	-	52	11	17	4	-	-	7	242	
Gains et pertes de la période ⁽¹¹⁾	537	29	(92)	(61)	(809)	40	(149)	(295)	(356)	1	(166)	(1 321)	
Différences de change	(28)	-	-	(3)	26	3	12	(1)	9	-	10	28	
Variations de périmètre et autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	
Solde au 31 décembre 2012	14 980	29	-	325	1 738	111	711	80	676	1	2 183	20 834	

(10) Cf. Note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

(11) Les gains et pertes de la période sont inscrits dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

Note 7

Instruments dérivés de couverture

(En M EUR)	31.12.2012		31.12.2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR				
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	14 836	13 199	11 640	11 881
<i>Instruments conditionnels</i>				
Caps, floors, collars	84	-	151	-
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps financiers de devises	151	20	219	39
Change à terme	17	-	-	-
Instruments sur actions et indices				
<i>Instruments conditionnels sur actions et indices</i>	-	3	-	1
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE				
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	808	576	522	467
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps financiers de devises	16	118	19	162
Change à terme	13	9	29	106
Autres instruments financiers				
<i>Instruments sur marchés organisés</i>	9	50	31	248
Total	15 934	13 975	12 611	12 904

Note 8

Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2012				31.12.2011			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽²⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽²⁾	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) ⁽²⁾	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽²⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽²⁾	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) ⁽²⁾	Total
<i>(En M EUR)</i>								
Activité courante								
Obligations et autres instruments de dettes	101 113	12 090	206	113 409	93 919	19 302	685	113 906
<i>dont dépréciation</i>				(139)				(946)
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	10 838	903	284	12 025	6 608	1 159	330	8 097
<i>dont perte de valeur</i>				(1 873)				(1 905)
Sous-total activité courante	111 951	12 993	490	125 434	100 527	20 461	1 015	122 003
Titres actions détenus à long terme	430	570	1 280	2 280	551	707	1 477	2 735
<i>dont perte de valeur</i>				(518)				(628)
Total des actifs financiers disponibles à la vente	112 381	13 563	1 770	127 714	101 078	21 168	2 492	124 738
<i>dont titres prêtés</i>				-				-

(1) Y compris les OPCVM.

(2) Cf. Note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Solde au 1^{er} janvier	124 738	103 836
Acquisitions	141 504	108 921
Cessions / remboursements ⁽³⁾	(145 852)	(88 050)
Reclassements et variations de périmètre	(313)	125
Gains et pertes sur variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres ⁽⁴⁾	7 713	(41)
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat	771	(301)
<i>Dont : augmentation</i>	<i>(259)</i>	<i>(945)</i>
<i>reprise</i>	<i>1 079</i>	<i>472</i>
<i>autres</i>	<i>(49)</i>	<i>172</i>
Pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisées en résultat	(281)	(308)
Variation des créances rattachées	1	212
Différences de change	(567)	344
Solde au 31 décembre	127 714	124 738

(3) Les cessions sont valorisées selon la méthode du coût moyen pondéré.

(4) L'écart avec la rubrique « Réévaluation des actifs disponibles à la vente de la période » de la note 29 provient essentiellement de la variation du poste assurances-dotations nettes à la provision pour participation aux bénéfices différée.

Variation du stock d'actifs disponibles à la vente dont la valorisation est de Niveau 3 ⁽⁵⁾ (basée sur des paramètres non observables)

<i>(En M EUR)</i>	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Titres actions détenus à long terme	Total
Solde au 1^{er} janvier 2012	685	330	1 477	2 492
Acquisitions	93	284	128	505
Cessions / remboursements	(263)	(309)	(119)	(691)
Transfert vers Niveau 2 ⁽⁵⁾	(18)	(17)	(1)	(36)
Transfert vers Niveau 1 ⁽⁵⁾	(112)	-	(25)	(137)
Transfert depuis Niveau 2 ⁽⁶⁾	15	-	1	16
Gains et pertes de la période comptabilisés en capitaux propres	38	1	33	72
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat	(17)	-	-	(17)
<i>Dont : augmentation</i>	<i>(17)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(17)</i>
<i>reprise</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisées en résultat	-	(2)	(54)	(56)
Variation des créances rattachées	3	(1)	-	2
Différences de change	1	1	21	23
Variations de périmètre et autres	(219)	(3)	(181)	(403)
Solde au 31 décembre 2012	206	284	1 280	1 770

(5) Cf. Note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

Note 9

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Comptes et prêts		
à vue et au jour le jour		
Comptes ordinaires	21 199	15 401
Prêts et comptes au jour le jour et autres	2 346	1 556
Valeurs reçues en pension au jour le jour	35	6
à terme		
Prêts et comptes à terme ⁽¹⁾	17 980	19 460
Prêts subordonnés et participatifs	580	715
Valeurs reçues en pension à terme	287	245
Créances rattachées	219	173
Total brut	42 646	37 556
Dépréciation		
Dépréciation sur créances individualisées	(60)	(124)
Réévaluation des éléments couverts	48	49
Total net	42 634	37 481
Titres reçus en pension livrée	34 570	48 959
Total	77 204	86 440
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit	77 190	87 270

(1) Au 31 décembre 2012, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 202 M EUR contre 199 M EUR au 31 décembre 2011.

Note 10

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Prêts et avances à la clientèle		
Créances commerciales	11 528	11 384
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	311 601	337 965
<i>dont crédits de trésorerie</i>	86 078	100 940
<i>dont crédits à l'exportation</i>	10 795	11 450
<i>dont crédits à l'équipement</i>	57 801	63 099
<i>dont crédits à l'habitat</i>	107 042	104 528
<i>dont autres crédits</i>	49 885	57 948
Comptes ordinaires débiteurs	17 168	16 848
Créances rattachées	1 448	1 507
Total brut	341 745	367 704
Dépréciation		
Dépréciation sur créances individualisées	(14 027)	(14 824)
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(1 128)	(1 287)
Réévaluation des éléments couverts	680	539
Total net	327 270	352 132
Valeurs reçues en pension	394	1 067
Titres reçus en pension livrée	22 577	14 318
Total des prêts et créances sur la clientèle	350 241	367 517
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	353 525	365 695

(1) Au 31 décembre 2012, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 25 300 M EUR contre 26 038 M EUR au 31 décembre 2011.

Note 11

Portefeuilles reclassés

Le Groupe a procédé au 1er octobre 2008 à des reclassements d'actifs financiers non dérivés hors des catégories *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* et *Actifs financiers disponibles à la vente*. Ces reclassements ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par les amendements aux normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

Le Groupe a identifié au sein de ses portefeuilles de transaction et d'actifs disponibles à la vente un certain nombre d'actifs financiers qui n'étaient plus, au 1er octobre 2008, négociables sur un marché actif. Le Groupe a alors décidé de reclasser à cette date, dans la catégorie *Prêts et créances*, les actifs financiers ainsi identifiés qu'il a désormais la capacité et l'intention de détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance.

Par ailleurs, la dégradation exceptionnelle des marchés a conduit le Groupe à reclasser en *Actifs financiers disponibles à la vente*, en date du 1er octobre 2008, des instruments financiers enregistrés initialement en *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* dans la mesure où ces instruments n'étaient désormais plus détenus à des fins de transaction.

Aucun actif financier n'a été reclassé dans la catégorie *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* au titre de ces amendements.

Les actifs financiers reclassés ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

Aucun reclassement n'a été opéré au cours de l'exercice 2012.

Le volume et les incidences de ces reclassements sont les suivants :

Portefeuilles de destination (En M EUR)					Valeur comptable en date de reclassement (1er octobre 2008)
	Juste valeur au 31.12.2012*	Valeur comptable au 31.12.2012*	Juste valeur au 31.12.2011	Valeur comptable au 31.12.2011	
Titres disponibles à la vente	190	190	241	241	969
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 515	4 518	4 014	4 602	6 345
Prêts et créances sur la clientèle	3 716	4 496	6 161	7 580	21 293
Total	8 421	9 204	10 416	12 423	28 607

* Montants des remboursements et des cessions intervenus depuis le 1er Janvier 2012 : respectivement 1 268 M EUR et 1 835 M EUR.

Résultat de la période relatif aux actifs reclassés (En M EUR)	2012
enregistré en Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	31
enregistré en Produit net bancaire	276
enregistré en Coût net du risque	(245)

Variation de juste valeur (En M EUR)	Au 31.12.2012	Au 31.12.2011
qui aurait été enregistrée en Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres si les instruments n'avaient pas été reclassés **	649	(550)
qui aurait été enregistrée en Produit net bancaire si les instruments n'avaient pas été reclassés **	223	(752)

Les taux d'intérêt effectif au 31 décembre 2012 des actifs reclassés sont compris entre 0,53% et 5,68%.

La somme des cash-flows attendus au titre de ces actifs est de 9 818 M EUR.

** Incluant les reclassements correspondant aux activités d'assurance dont l'impact aurait été neutralisé par la participation aux bénéfices différée à hauteur de 615 M EUR en Gains ou pertes latents ou différés et de 17 M EUR en Produit net bancaire.

Note 12

Opérations de location financement et assimilées

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Location financement immobilier	8 230	8 295
Location financement mobilier	21 145	21 615
Créances rattachées	61	67
Total brut ⁽¹⁾	29 436	29 977
Dépréciation sur créances individualisées	(687)	(648)
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(4)	(4)
Réévaluation des éléments couverts	-	-
Total net	28 745	29 325
Juste valeur des créances de location financement et assimilées	29 388	29 731

(1) Au 31 décembre 2012, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 1 632 M EUR contre 1 672 M EUR au 31 décembre 2011.

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Montant des investissements bruts	32 666	33 593
à moins d'un an	8 066	8 542
de un à cinq ans	16 858	17 445
à plus de cinq ans	7 742	7 606
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	27 859	28 298
à moins d'un an	7 375	7 646
de un à cinq ans	14 359	14 460
à plus de cinq ans	6 125	6 192
Produits financiers non acquis	3 230	3 616
Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	1 577	1 679

Note 13

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Obligations et autres instruments de dettes	1 192	1 492
Dépréciation	(6)	(39)
Total actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 186	1 453
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 217	1 421

Note 14

Actifs et passifs d'impôts

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Créances d'impôts exigibles	790	648
Actifs d'impôts différés	5 119	4 582
<i>dont impôts différés sur reports déficitaires</i>	4 519	4 386
<i>dont impôts différés sur différences temporaires ⁽¹⁾</i>	600	196
Total	5 909	5 230

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Dettes d'impôts exigibles	711	756
Passifs d'impôts différés ⁽²⁾	456	439
Total	1 167	1 195

(1) Dont -2 M EUR au 31 décembre 2012 sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents contre 526 M EUR au 31 décembre 2011.

(2) Dont 119 M EUR au 31 décembre 2012 sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents contre 43 M EUR au 31 décembre 2011.

Impôts différés sur reports déficitaires par groupe fiscal

Au 31 décembre 2012, compte tenu du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une projection réaliste de leurs résultats fiscaux, la durée prévisionnelle de recouvrement des actifs d'impôts différés est présentée dans le tableau ci-dessous :

(En M EUR)	31.12.2012	Durée légale du report en avant	Durée prévisionnelle de recouvrement
Impôts différés actifs sur reports déficitaires	4 519	-	-
<i>dont groupe fiscal France</i>	3 545	<i>illimité ⁽³⁾</i>	<i>16 ans</i>
<i>dont groupe fiscal Etats-Unis d'Amérique</i>	831	<i>20 ans</i>	<i>7 ans</i>
<i>dont autres</i>	143	-	-

(3) En application de la Loi de Finances 2013 (art. 24), l'imputation des déficits est plafonnée à 1 M EUR majoré de 50% de la fraction du bénéfice imposable de l'exercice excédant ce plafond. La fraction non imputable des déficits est reportable sur les exercices suivants sans limite de temps et dans les mêmes conditions.

Note 15

Autres actifs

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	33 470	35 224
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	2 610	2 314
Charges payées ou comptabilisées d'avance	666	746
Autres débiteurs divers	17 224	17 699
Total brut	53 970	55 983
Dépréciation	(265)	(255)
Total net	53 705	55 728

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers.

Note 16

Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Actifs ⁽¹⁾	9 410	429
Immobilisations et écarts d'acquisition	1 108	6
Actifs financiers	2 398	85
Créances	5 575	178
<i>Dont : créances sur les établissements de crédit</i>	<i>476</i>	<i>40</i>
<i> créances sur la clientèle</i>	<i>4 400</i>	<i>138</i>
<i> autres</i>	<i>699</i>	<i>-</i>
Autres actifs	329	160
Passifs ⁽¹⁾	7 287	287
Provisions	77	-
Dettes	6 908	236
<i>Dont : dettes envers les établissements de crédit</i>	<i>191</i>	<i>152</i>
<i> dettes envers la clientèle</i>	<i>5 667</i>	<i>-</i>
<i> autres</i>	<i>1 050</i>	<i>84</i>
Autres passifs	302	51

(1) En application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », sont notamment classés dans les rubriques Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées les actifs et passifs de TCW Group Inc., de National Société Générale Bank et de ses filiales.

Note 17

Immobilisations corporelles et incorporelles

(En M EUR)	Valeur brute au 31.12.2011	Acquisitions	Cessions	Variation de change, de périmètre et reclassements	Valeur brute au 31.12.2012	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2011	Dotations aux amortissements de l'année 2012	Dépréciations de l'année 2012	Reprises d'amortissements de l'année 2012	Variation de change, de périmètre et reclassements	Valeur nette au 31.12.2012	Valeur nette au 31.12.2011
Immobilisations incorporelles												
Logiciels, frais d'études informatiques	1 600	94	(29)	(99)	1 566	(1 245)	(135)	(1)	22	95	302	355
Immobilisations générées en interne	1 412	76	(25)	228	1 691	(972)	(215)	-	16	(10)	510	440
Immobilisations en cours	393	300	-	(318)	375	-	-	-	-	-	375	393
Autres	771	8	-	(20)	759	(280)	(39)	(3)	-	27	464	491
Sous-total	4 176	478	(54)	(209)	4 391	(2 497)	(389)	(4)	38	112	1 651	1 679
Immobilisations corporelles d'exploitation												
Terrains et constructions	4 571	73	(31)	103	4 716	(1 464)	(145)	(2)	17	54	3 176	3 107
Immobilisations en cours	861	302	(17)	(379)	767	-	-	-	-	-	767	861
Actifs de location simple des sociétés de Financements spécialisés	13 432	4 584	(3 858)	67	14 225	(4 002)	(2 342)	10	2 030	(17)	9 904	9 430
Autres	5 175	250	(158)	14	5 281	(3 762)	(377)	(3)	84	49	1 272	1 413
Sous-total	24 039	5 209	(4 064)	(195)	24 989	(9 228)	(2 864)	5	2 131	86	15 119	14 811
Immeubles de placement												
Terrains et constructions	395	2	(4)	5	398	(150)	(9)	-	2	(4)	237	245
Immobilisations en cours	102	81	-	-	183	-	-	-	-	-	183	102
Sous-total	497	83	(4)	5	581	(150)	(9)	-	2	(4)	420	347
Total immobilisations corporelles et incorporelles	28 712	5 770	(4 122)	(399)	29 961	(11 875)	(3 262)	1	2 171	194	17 190	16 837

Location simple

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Ventilation du total des paiements minimaux à recevoir		
à moins d'un an	2 762	2 421
de un à cinq ans *	4 826	4 894
à plus de cinq ans	26	21
Total des paiements minimaux futurs à recevoir	7 614	7 336

* Montant ajusté par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2011.

Note 18

Ecarts d'acquisition

Le tableau ci-dessous présente les Unités Génératrices de Trésorerie par pôles et sous-pôles :

(En M EUR)	Valeur brute au 31.12.2011	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Différence de change	Valeur brute au 31.12.2012	Dépréciations au 31.12.2011	Pertes de valeur	Cessions, différence de change et autres variations	Dépréciations au 31.12.2012	Valeur nette au 31.12.2011	Valeur nette au 31.12.2012
Réseaux France	750	1	-	1	752	-	-	-	-	750	752
Crédit du Nord	511	-	-	-	511	-	-	-	-	511	511
Réseaux Société Générale	239	1	-	1	241	-	-	-	-	239	241
Réseaux Internationaux	3 511	-	(416)	41	3 136	(337)	(250)	50	(537)	3 174	2 599
Réseaux Internationaux Union européenne + pré-Union européenne	1 960	-	(65)	22	1 917	(65)	-	65	-	1 895	1 917
Réseaux Internationaux Russie	1 103	-	-	39	1 142	(272)	(250)	(15)	(537)	831	605
Réseaux Internationaux Autres	448	-	(351)	(20)	77	-	-	-	-	448	77
Services Financiers Spécialisés et Assurances	1 291	1	-	(10)	1 282	(243)	-	-	(243)	1 048	1 039
Services Financiers Assurances	10	1	-	-	11	-	-	-	-	10	11
Services Financiers aux particuliers	705	-	-	(14)	691	(243)	-	-	(243)	462	448
Services Financiers aux entreprises	399	-	-	3	402	-	-	-	-	399	402
Services Financiers Location automobile	177	-	-	1	178	-	-	-	-	177	178
Banque de Financement et d'Investissement	50	-	-	-	50	-	-	-	-	50	50
Banque de Financement et d'Investissement	50	-	-	-	50	-	-	-	-	50	50
Gestion d'Actifs	662	-	(684)	22	-	-	(200)	200	-	662	-
Gestion d'Actifs	662	-	(684)	22	-	-	(200)	200	-	662	-
Banque Privée	374	-	(18)	3	359	-	-	-	-	374	359
Banque Privée	374	-	(18)	3	359	-	-	-	-	374	359
Services aux Investisseurs et Courtage	980	1	-	(3)	978	(65)	(392)	-	(457)	915	521
Services aux Investisseurs	532	1	-	-	533	-	(12)	-	(12)	532	521
Courtage	448	-	-	(3)	445	(65)	(380)	-	(445)	383	-
TOTAL Groupe	7 618	3	(1 118)	54	6 557	(645)	(842)	250	(1 237)	6 973	5 320

Le Groupe réalise au 31 décembre 2012 un test annuel de dépréciation des unités génératrices de trésorerie auxquelles ont été affectés des écarts d'acquisition. Une perte de valeur est constatée en résultat si la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie, comprenant les écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte ainsi déterminée est affectée en priorité à la dépréciation des écarts d'acquisition.

Note 18 (Suite)

Ecarts d'acquisition

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement la méthode des flux de trésorerie actualisés (*discounted cash-flows*) appliquée globalement à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie. Les flux de trésorerie utilisés pour ce calcul correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'unité génératrice de trésorerie et sont déterminés sur la base d'un plan d'affaires de cette dernière élaboré à partir des budgets prévisionnels à trois ans approuvés par la Direction, extrapolés sur une période de croissance soutenable (généralement de 7 années supplémentaires) puis à l'infini (voir tableau ci-dessous les taux de croissance à long terme).

Le taux d'actualisation utilisé correspond à un coût du capital calculé sur la base d'un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque fonction de l'activité sous-jacente de l'unité génératrice de trésorerie concernée. Cette prime de risque spécifique à chaque activité est déterminée à partir des séries de primes de risques actions publiées par la recherche SG Cross Asset Research et de sa volatilité spécifique (beta) estimée. Le cas échéant, une prime de risque souverain est également ajoutée au taux sans risque, représentant la différence entre le taux sans risque de la zone de rattachement (zone dollar ou zone euro essentiellement) et le taux d'intérêt des obligations à long terme liquides émises par l'Etat dans la monnaie de rattachement.

Taux d'actualisation et taux de croissance à long terme différenciés par pôles se répartissent selon le tableau ci-après :

Hypothèses au 31 décembre 2012	Taux d'actualisation	Taux de croissance à long terme
Réseaux France	8,0%	2,0%
Réseaux Internationaux	10,6 à 12,7%	4,0%
Services Financiers Spécialisés et Assurances	8,8 à 10,0%	2,0 à 2,5%
Banque de Financement et d'Investissement	11,2%	2,0%
Gestion actifs, Banque privée et Services aux Investisseurs et Courtage	8,5 à 10,0%	2,0 à 2,5%

Des tests de sensibilité sont réalisés, permettant notamment de mesurer l'impact sur la valeur recouvrable de chaque UGT de la variation de certaines hypothèses telles que la rentabilité, la croissance à long terme ou le taux d'actualisation.

Au cours du premier semestre 2012, l'actualisation du plan d'affaires de Rosbank et la prise en compte de la situation de marché de la gestion d'actifs dans le contexte économique actuel ont conduit le groupe Société Générale à réaliser un test de dépréciation des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) Réseaux Internationaux Russie et Gestion d'Actifs, et à enregistrer des pertes de valeur s'élevant respectivement à 250 M EUR et 200 M EUR.

Au 31 décembre 2012, compte tenu des risques liés à l'activité dans l'environnement actuel, les tests de dépréciation ont été effectués sur la base d'une série d'hypothèses prudentes, et d'une variation défavorable des taux d'actualisation et de croissance à l'infini de 50 points de base par rapport au cas central. Le résultat de ces tests de dépréciation a conduit à passer des dépréciations s'élevant à 380 M EUR pour l'UGT Courtage et à 12 M EUR pour l'UGT Services aux Investisseurs, permettant de maintenir une valeur recouvrable supérieure à la valeur comptable dépréciée même dans ces conditions dégradées.

Compte-tenu de ces dépréciations passées en 2012, les valeurs recouvrables font preuve d'une faible sensibilité à une variation supplémentaire des hypothèses de taux d'actualisation et de croissance à long terme. Ainsi :

- une augmentation de 50 points de base appliquée à l'ensemble des taux d'actualisation des UGTs indiqués dans le tableau des taux différenciés par pôles, entraînerait une diminution de la valeur recouvrable de 6,8% sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'aucune UGT ;
- de même, une réduction de 50 points de base des taux de croissance à long terme entraînerait une diminution de 2,6% de la valeur recouvrable sans nécessité de dépréciation additionnelle d'aucune UGT.

Note 19

Dettes envers les établissements de crédit

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Dettes à vue et au jour le jour		
Dépôts et comptes ordinaires	12 008	7 793
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	10 214	7 123
Sous-total	22 222	14 916
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	68 978	73 613
Valeurs données en pension à terme	182	143
Sous-total	69 160	73 756
Dettes rattachées	319	235
Réévaluation des éléments couverts	219	148
Titres donnés en pension	30 129	22 219
Total	122 049	111 274
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit	121 107	110 270

Note 20

Dettes envers la clientèle

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue	55 471	48 648
A terme	19 322	18 324
Sous-total	74 793	66 972
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	53 269	52 317
Particuliers	46 217	43 924
Clientèle financière	31 548	24 229
Autres ⁽¹⁾	13 014	15 591
Sous-total	144 048	136 061
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	42 894	38 358
Particuliers	17 814	18 804
Clientèle financière	16 336	20 419
Autres ⁽¹⁾	6 925	6 730
Sous-total	83 969	84 311
Dettes rattachées	1 694	1 307
Réévaluation des éléments couverts	534	277
Total dépôts clientèle	305 038	288 928
Valeurs données en pension à la clientèle	115	188
Titres donnés en pension à la clientèle	32 077	51 056
Total	337 230	340 172
Juste valeur des dettes envers la clientèle	336 901	340 417

(1) Ces postes incluent les dépôts relatifs aux gouvernements et administrations centrales.

Note 21

Dettes représentées par un titre

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Bons de caisse	798	1 853
Emprunts obligataires	17 964	14 026
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	113 481	89 846
Dettes rattachées	940	1 001
Sous-total	133 183	106 726
Réévaluation des éléments couverts	2 561	1 857
Total	135 744	108 583
<i>Dont montant des dettes à taux variable</i>	<i>32 913</i>	<i>39 683</i>
Juste valeur des dettes représentées par un titre	137 431	109 899

Note 22

Autres passifs

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Dépôts de garantie reçus ⁽¹⁾	31 258	32 000
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	3 075	2 753
Autres opérations sur titres	23	27
Charges à payer sur engagements sociaux	2 513	2 605
Produits constatés d'avance	1 803	1 716
Autres créditeurs divers	19 491	20 424
Total	58 163	59 525

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie reçus sur instruments financiers.

Note 23

Comptes et plans d'épargne-logement

1. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Plans d'épargne-logement (PEL)	13 849	13 253
ancienneté de moins de 4 ans	4 853	3 960
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	2 806	4 422
ancienneté de plus de 10 ans	6 190	4 871
Comptes épargne-logement (CEL)	1 828	1 951
Total	15 677	15 204

2. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
ancienneté de moins de 4 ans	174	247
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	117	78
ancienneté de plus de 10 ans	18	28
Total	309	353

3. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2011	Dotations	Reprises	31.12.2012
Plans d'épargne-logement	118	36	(77)	77
ancienneté de moins de 4 ans	5	34	-	39
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	30	-	(26)	4
ancienneté de plus de 10 ans	83	2	(51)	34
Comptes épargne-logement	4	20	-	24
Total	122	56	(77)	101

Les plans d'épargne-logement génèrent pour le Groupe deux types d'engagement aux conséquences potentiellement défavorables générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du plan.

Les taux d'intérêt longs (auxquels est sensible le niveau de provisionnement) étant faibles sur 2012, le provisionnement épargne-logement est principalement lié aux risques attachés à l'engagement de rémunérer les dépôts. Le niveau de provisionnement des encours d'épargne-logement se monte à 0,64% des encours totaux au 31 décembre 2012.

4. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Société Générale des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

Note 24

Provisions et dépréciations

1. Dépréciations d'actifs

(En M EUR)	Stock au 31.12.2011	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2012
Etablissements de crédit	124	8	(19)	(11)	(30)	(23)	60
Crédits à la clientèle	14 824	5 449	(2 367)	3 082	(2 452)	(1 427)	14 027
Créances de location financement et assimilées	648	402	(253)	149	(87)	(23)	687
Groupes d'actifs homogènes	1 291	609	(610)	(1)	-	(158)	1 132
Actifs disponibles à la vente ^{(1) (2)}	3 479	275	(530)	(255)	(722)	28	2 530
Autres ^{(1) (3)}	546	327	(162)	165	(81)	(73)	557
Total	20 912	7 070	(3 941)	3 129	(3 372)	(1 676)	18 993

(1) Dont 79 M EUR de reprises nettes relatives au risque de contrepartie, comprenant une provision pour dépréciation sur titres souverains grecs à hauteur de 24 M EUR (Cf. Note 25).

(2) Dont dotations aux dépréciations sur titres à revenu variable hors activité assurance pour 157 M EUR et qui se décomposent comme suit :

- 109 M EUR : Perte de valeur sur titres non dépréciés au 31 décembre 2011;
- 48 M EUR : Perte de valeur complémentaire sur les titres déjà dépréciés au 31 décembre 2011.

(3) Dont 120 M EUR de provision pour dépréciation sur les actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées (Cf. Note 16).

2. Provisions

(En M EUR)	Stock au 31.12.2011	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2012
Provisions sur engagements hors-bilan avec les établissements de crédit	-	4	-	4	-	-	3	7
Provisions sur engagements hors-bilan avec la clientèle	267	235	(158)	77	(1)	-	(63)	280
Provisions sur avantages au personnel	1 112	383	(258)	125	(181)	-	(33)	1 023
Provisions fiscales	351	170	(47)	123	(103)	-	(20)	351
Autres provisions ⁽⁴⁾	720	639	(200)	439	(46)	1	32	1 146
Total	2 450	1 431	(663)	768	(331)	1	(81)	2 807

(4) Dont :

- dotations nettes relatives au coût net du risque pour 318 M EUR, comprenant essentiellement des dotations aux provisions pour litiges ;
- provisions PEL/CEL à hauteur de 101 M EUR au 31 décembre 2012 pour les Réseaux France (Cf. Note 23).

Note 25

Expositions au risque souverain

1. Activités bancaires

1.1. Montant des expositions européennes significatives

Le tableau ci-dessous présente les expositions significatives au risque souverain des pays européens pour le groupe Société Générale au 31 décembre 2012. Elles sont établies selon la méthodologie définie pour chacun des types d'exposition par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) lors des tests sur les besoins en fonds propres des banques européennes :

(En M EUR)	Portefeuille bancaire	Portefeuille de négociation	CDS - Juste valeur des positions	
			nettes ⁽¹⁾	Total des expositions nettes ⁽²⁾
France	16 617	(34)	28	16 611
République Tchèque	3 718	1 085	7	4 810
Allemagne	2 535	283	166	2 984
Italie	1 369	260	(61)	1 568
Roumanie	1 065	121	(3)	1 183
Espagne	632	527	9	1 168
Total	25 936	2 242	146	28 324

(1) Différence entre la valeur de marché des positions acheteuses et celle des positions vendeuses.

(2) Après provisions pour dépréciation et hors expositions directes sur dérivés.

(En M EUR)	CDS - Nominaux		
	CDS - Positions acheteuses ⁽³⁾	CDS - Positions vendeuses ⁽³⁾	CDS - Positions nettes ⁽⁴⁾
France	8	29	21
République Tchèque	47	37	(10)
Allemagne	1 298	1 808	510
Italie	1 794	1 920	126
Roumanie	90	95	5
Espagne	558	671	113
Total	3 795	4 560	765

(3) Les positions présentées sont compensées par contrepartie et par pays d'exposition selon les règles applicables pour le calcul des exigences de fonds propres prudentiels.

(4) Différence entre la valeur nominale des positions acheteuses et celle des positions vendeuses.

1.2. Expositions sur la Grèce

1.2.1. Portefeuille souverain

(En M EUR)	31.12.2011 *	Remboursements	Echange	Cessions	Variation de périmètre	31.12.2012
Prêts et créances	6	-	(6)	-	-	-
Titres disponibles à la vente	311	(5)	(206)	(65)	(35)	-
Titres détenus jusqu'à l'échéance	12	-	(12)	-	-	-
Total	329	(5)	(224)	(65)	(35)	-

* Montants publiés au 31 décembre 2011 ajustés des intérêts courus non échus et des surcotes-décotes.

Le plan d'échange des titres d'Etat grec ouvert aux investisseurs privés (PSI - Private Sector Involvement) a été finalisé au cours du premier trimestre 2012. Dans le cadre de ce PSI, l'ensemble des titres d'Etat grec détenus par le Groupe a alors été apporté à l'échange en mars 2012, sauf pour les titres de droit anglo-saxon détenus par la filiale grecque Geniki pour lesquels l'échange n'est intervenu qu'en avril 2012.

Les titres d'Etat grec ainsi portés à l'échange dans le cadre du PSI ont été entièrement décomptabilisés à la date de l'échange et les titres FESF (Fonds Européen de Stabilité Financière) et les nouvelles obligations d'Etat grec reçus ont été inscrites distinctement au bilan du Groupe pour leur juste valeur à cette date.

La différence entre la valeur nette comptable au 31 décembre 2011 des titres d'Etat grec précédemment classés en *Actifs financiers disponibles à la vente* ou en *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* et la juste valeur des actifs financiers reçus lors de l'échange a été inscrite en résultat dans la rubrique *Coût du risque* pour un montant de -24 M EUR. Les titres FESF et les nouvelles obligations d'Etat grec reçus ont été inscrits en *Actifs financiers disponibles à la vente*. A la suite de cessions intervenues sur ces lignes de titres depuis la date d'échange et suite à la vente de Geniki, le Groupe ne détient plus aucune obligation grecque au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2011, l'exposition souveraine sur la Grèce du portefeuille de négociation du Groupe s'élevait à 77 M EUR. L'ensemble des titres en portefeuille en mars 2012 (en avril pour les titres de droit anglo-saxon), classés parmi les *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* a été apporté à l'échange. Les titres FESF et les nouvelles obligations d'Etat grec reçus ont été inscrits en *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*. Au 31 décembre 2012, le Groupe n'a plus aucune exposition souveraine sur la Grèce dans son portefeuille de négociation et ne détient pas de CDS sur la dette souveraine grecque.

1.3. Pays ayant demandé ou fait l'objet d'un plan de soutien de l'Union européenne ou bénéficiant d'une aide de l'Union européenne pour leur secteur bancaire

1.3.1. Détail des expositions

Au 31 décembre 2012, l'exposition au risque souverain sur les pays ayant demandé ou fait l'objet d'un plan de soutien de l'Union européenne ou bénéficiant d'une aide de l'Union européenne pour leur secteur bancaire, présentée selon la méthodologie définie par l'ABE est la suivante :

(En M EUR)	Portefeuille bancaire	Portefeuille de négociation	CDS - Juste valeur des positions	
			nettes ⁽⁵⁾	Total des expositions nettes ⁽⁶⁾
Chypre	-	-	-	-
Espagne	632	527	9	1 168
Irlande	309	6	-	315
Portugal	-	92	8	100
Total	941	625	17	1 583

(5) Différence entre la valeur de marché des positions acheteuses et celle des positions vendeuses.

(6) Après provisions pour dépréciation et hors expositions directes sur dérivés.

(En M EUR)	CDS - Nominaux		
	CDS - Positions acheteuses ⁽⁷⁾	CDS - Positions vendeuses ⁽⁷⁾	CDS - Positions nettes ⁽⁸⁾
Chypre	1	1	-
Espagne	558	671	113
Irlande	217	223	6
Portugal	327	427	100
Total	1 103	1 322	219

(7) Les positions présentées sont compensées par contrepartie et par pays d'exposition selon les règles applicables pour le calcul des exigences de fonds propres prudentiels.

(8) Différence entre la valeur nominale des positions acheteuses et celle des positions vendeuses.

Note 25 (Suite)

1.3.2. Evolution des expositions

L'évolution des expositions du Groupe au risque souverain du portefeuille bancaire au cours de l'exercice 2012 est présentée dans le tableau ci-dessous :

(En M EUR)	31.12.2011 *	Augmentation	Cessions	Remboursements	31.12.2012
Chypre	-	-	-	-	-
Espagne ⁽⁹⁾	924	13	-	(305)	632
Irlande	309	9	-	(9)	309
Portugal	217	-	(10)	(207)	-
Total	1 450	22	(10)	(521)	941

* Montants publiés au 31 décembre 2011 ajustés des intérêts courus non échus et des surcotes-décotes.

(9) Montant ajusté par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2011.

L'évolution des expositions du Groupe au risque souverain du portefeuille de négociation et de CDS au cours de l'exercice 2012 est présentée dans le tableau ci-dessous :

(En M EUR)	Portefeuille de négociation		CDS - Juste valeur des positions nettes ⁽¹⁰⁾	
	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011
Chypre	-	-	-	-
Espagne	527	283	9	14
Irlande	6	48	-	4
Portugal	92	210	8	(8)
Total	625	541	17	10

(10) Différence entre la valeur de marché des positions acheteuses et celle des positions vendeuses.

1.3.3. Appréciation des risques

La Grèce reste un cas « unique et exceptionnel ». Il n'y a pas de projet de restructuration de dette dans les autres pays sous plan d'aide. Le sommet européen des 18 et 19 juin a renforcé les instruments d'aide aux pays en difficulté via l'assouplissement des mécanismes de secours (FESF ou Mécanisme Européen de Stabilité (MES)). Ces outils auront la capacité de recapitaliser directement les banques, une fois un mécanisme de supervision unique mis en place dans la zone euro. Ces instruments pourront en outre racheter de la dette publique sur les marchés primaires et secondaires.

La Troïka a approuvé le versement des prochaines tranches d'aide des pays sous programme. En Irlande, comme au Portugal, la mise en place des réformes est jugée satisfaisante, malgré les perspectives économiques moroses et les inquiétudes sur le niveau du chômage. L'Irlande souhaite assouplir les conditions de son programme, à la suite de la proposition d'aide européenne au secteur bancaire espagnol. Une aide spécifique de 100 Md EUR maximum a été proposée par l'Union Européenne pour les banques espagnoles. Ce montant paraît suffisant, et le risque d'une crise bancaire a diminué.

Chypre a demandé fin juin 2012 un plan d'aide pour son système bancaire, du fait de l'exposition de ce dernier à la Grèce (de l'ordre de 140% du Produit Intérieur Brut chypriote). Les conditions du plan, qui serait d'un montant total d'environ 17 Mds d'euros, ne sont pas encore connues.

Sur ces bases, les expositions sur l'Irlande, le Portugal, Chypre et l'Espagne ne présentent pas de situation de défaut qui justifierait une dépréciation dans les comptes au 31 décembre 2012.

1.3.4 Montant des pertes latentes sur actifs financiers disponibles à la vente

(En M EUR)	31.12.2012
Chypre	-
Espagne	2
Irlande	2
Portugal	-
Total	4

1.3.5. Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(En M EUR)	Valeur comptable au 31.12.2012	Juste valeur au 31.12.2012
Chypre	-	-
Espagne	308	301
Irlande	-	-
Portugal	-	-
Total	308	301

2. Activités d'assurance

Les assureurs du groupe Société Générale détiennent des titres d'Etats principalement en représentation des contrats d'assurance vie. L'exposition nette sur ces titres correspond à l'exposition résiduelle de l'assureur après application des règles contractuelles de participation aux bénéfices et d'impôts, dans le cas d'un défaut total de l'émetteur.

Les expositions des pays ayant fait l'objet d'un plan de soutien de l'Union européenne sont présentées ci-dessous :

(En M EUR)	Exposition Brute ⁽¹¹⁾	Exposition nette
Grèce	-	-
Chypre	-	-
Espagne	1 367	61
Irlande	499	27
Portugal	146	9
Total	2 012	97

(11) Expositions brutes (valeur nette comptable) sur contrats support euro.

Les titres d'Etat grec détenus par le Groupe au 31 décembre 2011 qui représentaient une exposition brute de 30 M EUR ont été apportés à l'échange en mars 2012. Pour les autres pays bénéficiant d'un plan de soutien de l'Union européenne, les expositions brutes et nettes n'ont pas varié de manière significative au cours de l'exercice 2012.

Note 26

Avantages du personnel

1. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Groupe sont situés en France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraite nationaux Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite mis en place par certaines entités du Groupe pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement PERCO).

Les charges sur ces régimes sont en 2012 de 624 M EUR (611 M EUR en 2011).

2. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

2.1. Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

(En M EUR)	31.12.2012				31.12.2011			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
Rappel des provisions comptabilisées au bilan	420	37	495	952	400	56	397	853
Rappel des actifs comptabilisés au bilan	(143)	-	-	(143)	(121)	-	-	(121)
Solde net du bilan	277	37	495	809	279	56	397	732
Ventilation du solde net du bilan								
Valeur actualisée des engagements financés	2 714	-	107	2 821	2 287	-	95	2 382
Juste valeur des actifs de financement	(1 971)	-	(61)	(2 032)	(1 806)	-	(54)	(1 860)
A - Solde des régimes financés	743	-	46	789	481	-	41	522
B - Valeur actualisée des engagements non financés	350	57	449	856	327	62	356	745
Éléments non encore reconnus								
Coûts des services passés non comptabilisés	44	-	-	44	51	-	-	51
Pertes ou (gains) nets actuariels non comptabilisés	773	20	-	793	479	6	-	485
Actifs distincts	(1)	-	-	(1)	(1)	-	-	(1)
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	(0)	-	-	-	(0)	-	-	-
C - Total des éléments non encore reconnus	816	20	-	836	529	6	-	535
A + B - C Solde net	277	37	495	809	279	56	397	732

Notes :

1. Pour les régimes de retraite ou autres régimes postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels qui excèdent 10 % du maximum entre l'engagement et les actifs sont amortis sur la durée de vie estimative résiduelle des participants en application de l'option ouverte en IAS19 (corridor).

2. Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes, des régimes d'indemnités de fin de carrière ainsi que des régimes mixtes (cash-balance). Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires. Dans le Groupe, il y a 148 régimes de retraite postérieurs à l'emploi qui se répartissent sur 40 pays. 80 % des engagements bruts de ces régimes sont concentrés sur 10 régimes qui se situent principalement en France, Royaume-Uni, Allemagne, Etats-Unis et Suisse. Les autres régimes postérieurs à l'emploi sont essentiellement des couvertures santé. Il y a 12 régimes localisés sur 6 pays, sachant que 34 % des passifs bruts de ces régimes concernent des régimes situés en France et 60 % des régimes situés en Afrique du nord.

3. Les autres avantages à long terme sont des programmes de rémunération différée tels que les rémunérations variables long terme, des comptes épargne temps, des médailles du travail. Il y a 90 plans répartis sur 24 pays.

4. Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

5. Lors de l'application au 1er janvier 2013 de la révision de la norme IAS 19, l'impact sera de -836 MEUR dans les capitaux propres du Groupe.

2.2. Charges actuarielles des régimes

(En M EUR)	2012				2011			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
Coût des services de l'année y compris charges sociales	86	2	194	282	85	3	195	283
Cotisations salariales	(7)	-	-	(7)	(7)	-	-	(7)
Coût financier	112	3	6	121	109	3	5	117
Rendement attendu des actifs des régimes	(97)	-	(3)	(100)	(97)	-	(3)	(100)
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	(0)	-	-	-
Coût des services passés comptabilisés	15	-	-	15	7	-	2	9
Ecart actuariels	28	3	18	49	29	3	(3)	29
Effet des liquidations / réductions de services futurs (1)	-	(6)	-	(6)	1	(4)	(1)	(4)
Effet du changement du plafond d'actifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert d'actifs non reconnus	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges du régime	137	2	215	354	127	5	195	327

(1) Liquidation du régime santé de la SMC.

2.3. Variations des passifs nets des régimes postérieurs à l'emploi comptabilisés au bilan

2.3.1. Variations de la valeur actuelle des obligations

(En M EUR)	2012			2011		
	Postérieurs à l'emploi		Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes		Régimes de retraite	Autres régimes	
Valeur au 01.01	2 614	62	2 676	2 574	62	2 636
Coût des services rendus au cours de la période y compris charges sociales	86	2	88	85	3	88
Coût financier	112	3	115	109	3	112
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels générés dans l'exercice	405	17	422	(44)	(1)	(45)
Conversion en devises	5	(3)	2	35	-	35
Prestations servies	(145)	(2)	(147)	(135)	(5)	(140)
Coût des services passés générés dans l'exercice	8	-	8	10	-	10
Modification du périmètre de consolidation (1)	(19)	-	(19)	(9)	5	(4)
Transferts, réductions et autres	(2)	(22)	(24)	(11)	(5)	(16)
Valeur au 31.12	3 064	57	3 121	2 614	62	2 676

(1) Principalement la cession de Geniki avec 19 M EUR d'engagement.

Note 26 (suite)

Avantages du personnel

2.3.2. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

(En M EUR)	2012			2011		
	Postérieurs à l'emploi		Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes		Régimes de retraite	Autres régimes	
Valeur au 01.01	1 806	-	1 806	1 814	-	1 814
Rendement attendu des actifs de régime	97	-	97	97	-	97
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels générés dans l'exercice	74	-	74	(63)	-	(63)
Conversion en devises	9	-	9	29	-	29
Cotisations salariales	7	-	7	7	-	7
Cotisations patronales	92	-	92	44	-	44
Prestations servies	(113)	-	(113)	(95)	-	(95)
Modification du périmètre de consolidation	-	-	-	(14)	-	(14)
Transferts, liquidations et autres	(1)	-	(1)	(13)	-	(13)
Valeur au 31.12	1 971	-	1 971	1 806	-	1 806

2.4. Informations sur les actifs de financement des régimes

2.4.1. Informations générales sur les actifs de financement

(composition tous régimes confondus et cotisations futures)

La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 47% d'obligations, 40% d'actions, 2% de monétaire et 11% autres. Les titres Société Générale détenus en direct ne sont pas significatifs.

Les excédents d'actifs de régime s'élèvent à un montant de 143 M EUR.

Les cotisations employeurs devant être versées pour 2013 sont estimées à 28 M EUR au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

2.4.2. Rendements réels des actifs de régime

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été :

(En M EUR)	2012				2011			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
Actifs des régimes	171	-	7	178	34	-	-	34

Les hypothèses de taux de rendement attendus sont décrites en 2.5.

2.5. Principales hypothèses actuarielles par zone géographique

	31.12.2012	31.12.2011
Taux d'escompte		
Europe	3,10%	4,32%
Amériques	4,00%	4,92%
Asie-Océanie-Afrique	3,11%	3,98%
Taux d'inflation long terme		
Europe	2,12%	2,18%
Amériques	2,00%	2,00%
Asie-Océanie-Afrique	1,83%	1,79%
Rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement (1)		
Europe	3,29%	5,26%
Amériques	3,98%	6,50%
Asie-Océanie-Afrique	2,92%	6,30%
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Europe	0,75%	1,03%
Amériques	2,00%	2,00%
Asie-Océanie-Afrique	2,28%	2,31%
Taux de croissance des dépenses médicales		
Europe (2)	2,24%	3,40%
Amériques	NA	NA
Asie-Océanie-Afrique	5,52%	5,72%
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)		
Europe	10,5	11,2
Amériques	9,0	9,0
Asie-Océanie-Afrique	12,9	11,3

(1) Conformément à la révision de la norme IAS 19 qui sera applicable à compter du 1er janvier 2013, le rendement attendu est désormais égal au taux d'escompte de clôture.

(2) L'hypothèse de taux de croissance des dépenses médicales, au 31/12/2012, tient compte de la fermeture du régime frais de santé de la SMC.

Notes:

1. Les hypothèses par zone géographique sont des moyennes pondérées par la valeur actuelle des obligations (DBO) à l'exception des rendements attendus des actifs qui sont des moyennes pondérées par la juste valeur des actifs.

2. Les courbes des taux d'actualisation utilisées sont les courbes des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) observées fin octobre pour les devises USD, GBP et EUR, corrigées fin décembre dans les cas où la baisse des taux avait un impact significatif.

Les taux d'inflation utilisés sont les objectifs long terme des banques centrales des zones monétaires ci-dessus.

3. La durée de vie active moyenne restante des salariés est calculée en tenant également compte des hypothèses de taux de rotation.

Note 26 (suite)

Avantages du personnel

2.6. Analyse des sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses actuarielles

	2012			2011		
	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme
<i>(En pourcentage de l'élément mesuré)</i>						
Variation de +1% du taux d'escompte						
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	-13%	-15%	-9%	-12%	-13%	-8%
Variation de +1 % du rendement attendu des actifs (du régime et distincts) de financement						
Impact sur les actifs du régime au 31 décembre N+1	1%	NA	1%	1%	NA	1%
Variation de +1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales						
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	5%	NA	6%	4%	NA	5%
Variation de +1% du taux de croissance des dépenses médicales						
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	NA	17%	NA	NA	18%	NA

La sensibilité du coût des services rendus à une variation de +1% de l'inflation médicale est de 23%.

Note :

1. Les sensibilités publiées sont des moyennes pondérées des variations observées par la valeur actuelle des engagements (impact sur la valeur actuelle des obligations), ou par la juste valeur des actifs.

2.7. Ajustements liés à l'expérience au titre des régimes de retraite à prestations définies

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Valeur actuelle de l'obligation	3 064	2 614	2 574	2 304	2 047
Juste valeur des actifs de régime	1 971	1 806	1 814	1 593	1 541
Déficit / (néгатif : excédent)	1 093	808	760	711	506
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience (néгатif : gain)	6	17	(50)	55	17
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience (néгатif : gain), en % de l'obligation	0,2%	0,7%	-1,9%	2,4%	0,8%
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience (néгатif : gain)	(74)	63	(72)	(95)	532
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience (néгатif : gain), en % de l'actif	-3,8%	3,5%	-4,0%	-6,0%	34,5%

Note 27

Dettes subordonnées

(En M EUR)	Dates d'échéance						Encours 31.12.2012	Encours 31.12.2011
	2013	2014	2015	2016	2017	Autres		
Devises d'émission								
Titres subordonnés								
EUR	328	355	789	767	192	2 517	4 948	7 436
USD	-	-	57	393	-	-	450	831
GBP	-	-	-	-	-	339	339	718
Autres devises	-	9	-	-	-	-	9	9
Sous-total	328	364	846	1 160	192	2 856	5 746	8 994
Dettes subordonnées								
EUR	-	-	-	-	-	50	50	50
Autres devises	-	-	-	-	-	224	224	180
Sous-total	-	-	-	-	-	274	274	230
Dettes rattachées	166	-	-	-	-	-	166	248
Total hors réévaluation des éléments couverts	494	364	846	1 160	192	3 130	6 186	9 472
Réévaluation des éléments couverts							866	1 069
Total							7 052	10 541

La juste valeur des dettes subordonnées s'élève à 7 615 M EUR au 31 décembre 2012 (9 829 M EUR au 31 décembre 2011).

Note 28

Actions ordinaires Société Générale, actions détenues en propre, actions détenues par le personnel et instruments de capitaux propres émis

1. Actions ordinaires émises par Société Générale S.A.

(En nombre d'actions)

	31.12.2012	31.12.2011
Actions ordinaires	780 273 227	776 079 991
Dont actions détenues en propre avec droits de vote ⁽¹⁾	26 270 956	29 092 954
Dont actions détenues par le personnel	59 344 358	58 566 866

(1) Ne comprend pas les actions Société Générale détenues à des fins de transaction.

Au 31 décembre 2012, le capital de Société Générale S.A. entièrement libéré s'élève à 975 341 534 EUR et se compose de 780 273 227 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

Au cours du premier semestre 2012, dans le cadre du Plan mondial d'actionariat salarié, Société Générale S.A. a réalisé une augmentation de capital réservée au personnel pour un montant de 5 M EUR assortie d'une prime d'émission de 75 M EUR.

2. Instruments de capitaux propres émis

2.1. Titres subordonnés à durée indéterminée

Les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

Au 31 décembre 2012, le montant des titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe présentés parmi les capitaux propres au sein des autres instruments de capitaux propres est de 1 560 M EUR. L'évolution de ce montant résulte d'une part d'une nouvelle émission subordonnée à durée indéterminée de 1 500 M USD en décembre 2012, et d'autre part de remboursements effectués en 2012.

Date d'émission	Montant en devises au 31.12.2011	Rachats partiels et remboursements en 2012	Montant en devises au 31.12.2012	Montant en M EUR au cours d'origine	Rémunération
1 ^{er} juillet 1985	70 M EUR	7 M EUR	63 M EUR	63	TMO -0,25% avec TMO = Moyenne Arithmétique des Taux Moyens Obligataires de la période du 01.06 au 31.05 précédant chaque échéance
24 novembre 1986	248 M USD		248 M USD	182	Moyenne des taux de dépôt Euro/Dollar 6 mois communiqués par les banques de référence +0,075%
30 juin 1994	15 000 M JPY		15 000 M JPY	107	5,385% jusqu'en décembre 2014 puis pour les échéances suivantes : le taux le plus favorable entre le taux fixe et un taux variable + marge définie comme suit : Taux Mid Swap JPY 5 ans +1,25% jusqu'en décembre 2019 puis Taux Mid Swap JPY 5 ans +2% pour les échéances suivantes
30 décembre 1996	10 000 M JPY		10 000 M JPY	71	3,936% jusqu'en septembre 2016 puis pour les échéances suivantes : le taux le plus favorable entre le taux fixe et un taux variable + marge définie comme suit : Taux Mid Swap JPY 5 ans +2,0%
27 mars 2007	350 M GBP	350 M GBP	-	-	5,75% jusqu'en mars 2012 puis pour les échéances suivantes Libor GBP 3 mois +1,10%
11 décembre 2012			1 500 M USD	1 137	6,625% jusqu'en juin 2018, puis pour les échéances suivantes: Mid Swap USD 5 ans + 5,754%

2.2. Actions de préférence émises par les filiales

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un dividende aux porteurs, les actions de préférence émises par les filiales sont qualifiées d'instruments de capitaux propres.

Au 31 décembre 2012, le montant des actions de préférence émises par les filiales du Groupe et présentées parmi les participations ne donnant pas le contrôle est de 420 M EUR.

Date d'émission	Montant	Rémunération
4 ^{ème} trimestre 2003 (clause de step up au bout de 10 ans)	420 M EUR	5,419%, à partir de 2013 Euribor 3 mois +1,95%/an

2.3. Titres super subordonnés à durée indéterminée

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ces titres, ils ont été classés en capitaux propres parmi les *instruments de capitaux propres et réserves liées*.

Au 31 décembre 2012, le montant des titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe présentés parmi les capitaux propres au sein des autres instruments de capitaux propres est de 5 221 M EUR. La diminution du montant des titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe s'explique par des rachats partiels opérés sur le premier semestre 2012.

Date d'émission	Montant en devises au 31.12.2011	Rachats partiels et remboursements en 2012	Montant en devises au 31.12.2012	Montant en M EUR au cours d'origine	Rémunération
26 janvier 2005	732 M EUR	4 M EUR	728 M EUR	728	4,196%, à partir de 2015 Euribor 3 mois +1,53%/an
5 avril 2007	63 M USD		63 M USD	47	Libor USD 3 mois +0,75%/an, à partir de 2017 Libor USD 3 mois +1,75%/an
5 avril 2007	808 M USD		808 M USD	604	5,922%, à partir de 2017 Libor USD 3 mois +1,75%/an
19 décembre 2007	464 M EUR	1 M EUR	463 M EUR	463	6,989%, à partir de 2018 Euribor 3 mois +3,35%/an
22 mai 2008	797 M EUR	2 M EUR	795 M EUR	795	7,76%, à partir de 2013 Euribor 3 mois +3,35%/an
12 juin 2008	506 M GBP		506 M GBP	642	8,875%, à partir de 2018 Libor GBP 3 mois +3,4%/an
27 février 2009	450 M USD		450 M USD	356	Libor USD 3 mois +6,77%/an
4 septembre 2009	905 M EUR		905 M EUR	905	9,375%, à partir de 2019 Euribor 3 mois +8,901%/an
7 octobre 2009	1 000 M USD		1 000 M USD	681	8,75%

Les mouvements relatifs aux TSDI et aux TSS enregistrés dans les Réserves consolidées sont détaillés ci-dessous :

(En M EUR)	TSS	TSDI	Total
Rémunération versée comptabilisée en dividendes (ligne Distribution 2012)	(402)	(39)	(441)
Evolution des nominaux en 2012	(7)	615	608
Economie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres, comptabilisée en réserves	139	9	148
Frais d'émissions nets d'impôt relatifs au TSDI émis en 2012		(10)	(10)
Autres	2	3	5

3. Distribution de dividendes

Le montant de dividendes distribués en 2012 par le Groupe s'élève à -666 M EUR et se décompose de la manière suivante :

(En M EUR)	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Actions ordinaires	-	(202)	(202)
Dont payé en actions	-	-	-
Dont payé en numéraire	-	(202)	(202)
Autres instruments de capitaux propres	(441)	(23)	(464)
Total	(441)	(225)	(666)

Note 29

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(En M EUR)

Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	31.12.2012	Période	31.12.2011
Ecarts de conversion ⁽¹⁾	(279)	38	(317)
Ecarts de réévaluation de la période		38	
Recyclage en résultat		-	
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	920	2 143	(1 223)
Ecarts de réévaluation de la période		2 603	
Recyclage en résultat		(460)	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	46	(31)	77
Ecarts de réévaluation de la période		(31)	
Recyclage en résultat		-	
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	11	2	9
Impôts	(131)	(611)	480
TOTAL	567	1 541	(974)

(En M EUR)

	31.12.2012			31.12.2011		
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Brut	Impôt	Net d'impôt
Ecarts de conversion ⁽¹⁾	(279)		(279)	(317)		(317)
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	920	(111)	809	(1 223)	514	(709)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	46	(16)	30	77	(31)	46
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	11	(4)	7	9	(3)	6
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	698	(131)	567	(1 454)	480	(974)
Part du groupe			381			(1 015)
Participations ne donnant pas le contrôle			186			41

(1) La variation sur l'année 2012 de l'écart de conversion en part du Groupe s'élève à 28 M EUR.

Cette variation est principalement liée à l'appréciation par rapport à l'Euro de la Livre sterling pour 106 M EUR, du Rouble pour 49 M EUR et de la Couronne tchèque pour 41 M EUR en grande partie compensée par la dépréciation par rapport à l'euro du dollar pour -65 M EUR, du yen pour -64 M EUR et de la livre égyptienne pour -43 M EUR.

La variation de l'écart de conversion dans les participations ne donnant pas le contrôle s'élève à 10 M EUR.

Elle s'explique essentiellement par l'appréciation par rapport à l'Euro de la Couronne tchèque pour 26 M EUR et du Rouble pour 21 M EUR en partie compensée par la dépréciation par rapport à l'Euro du Leu roumain pour -16 M EUR et de la Livre égyptienne pour -12 M EUR.

La décomposition des écarts de réévaluation des actifs disponibles à la vente se présente comme suit :

(En M EUR)

	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Réévaluation nette
Gains et pertes latents sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente	708	(52)	656
Gains et pertes latents sur instruments de dette disponibles à la vente	1 276	(1 099)	177
Gains et pertes latents des sociétés d'assurance	181	(94)	87
dont sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente	898	(105)	-
dont sur instruments de dettes disponibles à la vente et actifs reclassés en prêts et créances	4 852	(1 151)	-
dont participation aux bénéfices différés	(5 569)	1 162	-
Total	2 165	(1 245)	920

Note 30

Engagements

1. Engagements donnés et reçus

Engagements donnés

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit	8 623	8 466
En faveur de la clientèle ⁽¹⁾		
Facilités d'émission	-	-
Ouvertures de crédits confirmés	119 079	129 400
Autres	2 442	2 177
Engagements de garantie		
Donnés aux établissements de crédit	6 831	4 324
Donnés à la clientèle ^{(1) (2)}	53 181	56 917
Engagements sur titres		
Titres à livrer	21 382	27 555

Engagements reçus

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011 *
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	42 697	44 609
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit	63 776	66 366
Autres engagements reçus ^{(3) *}	73 440	86 158
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	21 135	28 892

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2011

(1) Au 31 décembre 2012, les montants de lignes de liquidités et engagements de garantie accordés aux véhicules de titrisation s'élevaient respectivement à 9 180 M EUR et 649 M EUR.

(2) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs des parts d'OPCVM gérées par des entités du Groupe.

(3) Dont garanties reçues d'Etat, d'autres organismes habilités et de la clientèle pour 33 204 M EUR au 31 décembre 2012 contre 37 602 M EUR au 31 décembre 2011. Le solde correspond notamment aux titres et valeurs reçus en garantie pour 1 343 M EUR au 31 décembre 2012 contre 1 468 M EUR au 31 décembre 2011.

2. Engagements sur instruments financiers à terme (notionnels)

(En M EUR)	31.12.2012		31.12.2011	
	Opérations de transaction	Opérations de couverture	Opérations de transaction	Opérations de couverture
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	10 014 755	263 815	9 892 512	271 728
Contrats à terme de taux	2 028 168	1 438	2 489 776	1 892
<i>Instruments conditionnels</i>	2 546 427	5 311	2 840 878	6 358
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>	1 996 807	8 904	1 810 373	8 223
<i>Instruments conditionnels</i>	494 730	-	579 117	-
Instruments sur actions et indices				
<i>Instruments fermes</i>	59 538	-	55 247	-
<i>Instruments conditionnels</i>	543 795	2	674 991	5
Instruments sur matières premières				
<i>Instruments fermes</i>	126 604	-	150 185	-
<i>Instruments conditionnels</i>	60 327	-	75 845	-
Dérivés de crédit	1 073 793	-	1 447 794	-
Autres instruments financiers à terme	6 108	393	3 768	643

Opérations de titrisation pour le compte de tiers

Le groupe Société Générale procède à des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle ou d'investisseurs et octroie dans ce cadre des garanties et des lignes de liquidités aux véhicules de titrisation.

Au 31 décembre 2012, il existe 2 véhicules non consolidés (Barton et Antalis) structurés par le Groupe pour le compte de tiers. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève à cette date à 6 938 M EUR (7 318 M EUR au 31 décembre 2011).

L'absence de contrôle de ces véhicules par le Groupe est régulièrement testée au regard des critères d'appréciation applicables aux entités ad-hoc (Cf. Note 1).

Au 31 décembre 2012, aucun de ces véhicules n'est consolidé, le Groupe n'en ayant pas le contrôle et n'étant pas exposé à la majorité des risques et avantages qui leur sont liés.

Le risque de défaillance sur les actifs de ces véhicules est supporté par les cédants des créances sous-jacentes ou par des tiers. Le groupe Société Générale apporte une garantie supplémentaire à titre de réhaussement de crédit par l'octroi de lettres de crédit à hauteur de 649 M EUR (1 012 M EUR au 31 décembre 2011). Enfin, le Groupe a consenti à ces véhicules des lignes de liquidités à hauteur de 9 180 M EUR à cette même date (10 338 M EUR au 31 décembre 2011).

Note 31

Actifs remis et reçus en garantie

1. Actifs remis en garantie

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011 *
Valeur comptable des actifs remis en garantie de passifs * ⁽¹⁾	183 080	210 577
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers ⁽²⁾	32 291	34 418
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'engagements hors-bilan	614	555
Total	215 985	245 550

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2011.

(1) Les actifs remis en garantie de passifs correspondent principalement à des créances remises en garantie de passifs (notamment auprès des banques centrales).

(2) Les actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers correspondent principalement à des dépôts de garantie.

2. Actifs reçus en garantie et dont l'entité peut disposer

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011 *
Juste valeur des titres reçus en pension livrée *	146 913	123 858

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2011.

Note 32

Actifs financiers transférés

1. Actifs financiers transférés non décomptabilisés

Les actifs financiers transférés qui sont intégralement conservés au bilan regroupent les cessions temporaires de titres (prêts et pensions livrées) ainsi que certaines cessions de créances à des véhicules de titrisation consolidés.

Les opérations de cessions temporaires (prêts de titres et titres donnés en pension livrée) présentées dans les tableaux ci-dessous ne portent que sur des titres reconnus à l'actif du bilan dans les catégories mentionnées.

Le traitement comptable des cessions temporaires de titres est explicité dans la note 1 Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés.

Dans le cas des cessions temporaires de titres, le Groupe demeure exposé au risque de défaillance de l'émetteur du titre (risque de crédit) ainsi qu'aux fluctuations à la hausse ou à la baisse de la valeur des titres (risque de marché). Les titres prêtés ou donnés en pension ne peuvent faire parallèlement l'objet de mise en garantie dans le cadre d'une autre opération.

En 2012, le Groupe a réalisé deux opérations de titrisation de créances (prêts à la clientèle) ayant fait l'objet d'un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes. Les véhicules portant les créances cédées sont consolidés par le Groupe.

Le Groupe reste exposé à la majorité des risques et avantages sur ces créances ; par ailleurs, ces dernières ne peuvent faire parallèlement l'objet de mise en garantie ou de cession ferme dans le cadre d'une autre opération.

1.1. Pensions livrées

(En M EUR)	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées
Titres disponibles à la vente	3 888	3 723
Titres à la juste valeur par résultat	44 487	41 646
Total	48 375	45 369

1.2. Prêts de titres

(En M EUR)	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées
Titres à la juste valeur par résultat	9 195	266
Total	9 195	266

1.3. Actifs de titrisation pour lesquels le recours des détenteurs des dettes associées se limite aux seuls actifs transférés

(En M EUR)	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées	Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des dettes associées	Position nette
Prêts à la clientèle	1 055	835	1 073	840	233
Total	1 055	835	1 073	840	233

2. Actifs financiers transférés partiellement ou intégralement décomptabilisés

Le Groupe n'a pas d'actifs financiers transférés significatifs qui soient partiellement ou intégralement décomptabilisés.

Note 33

Echéances par durée restant à courir

Echéances contractuelles des passifs financiers ⁽¹⁾

(En M EUR au 31.12.2012)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Banques centrales	2 414	-	-	-	-	2 414
Passifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	134 643	12 546	29 094	22 890	-	199 173
Dettes envers les établissements de crédit	77 474	7 356	33 834	3 009	-	121 673
Dettes envers la clientèle	290 345	15 859	26 205	5 309	-	337 718
Dettes représentées par un titre	56 794	27 086	30 704	19 575	-	134 159
Dettes subordonnées	155	307	2 227	3 644	3	6 336
Total Ressources	561 825	63 154	122 064	54 427	3	801 473
Engagements de financement donnés	45 504	35 060	42 406	7 164	-	130 134
Engagements de garanties donnés	19 256	18 061	12 418	11 573	-	61 308
Total des engagements donnés	64 760	53 121	54 824	18 737	-	191 442

(1) Les montants présentés sont les montants contractuels hors intérêts provisionnels et hors dérivés.

Provisions techniques des entreprises d'assurance ⁽²⁾

(En M EUR au 31.12.2012)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Provisions techniques des entreprises d'assurance	8 059	6 567	23 217	52 988	-	90 831

(2) Echéancement des montants comptables.

Echéances notionnelles des engagements sur instruments financiers dérivés ⁽³⁾

(En M EUR au 31.12.2012)	ACTIF				PASSIF			
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêt								
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps	2 675 561	3 989 452	3 613 557	10 278 570	-	-	-	-
Contrats à terme de taux	750 491	181 037	7	931 535	843 295	253 577	1 199	1 098 071
<i>Instruments conditionnels</i>	369 449	542 527	357 836	1 269 812	341 326	577 304	363 296	1 281 926
Instruments de change								
<i>Instruments fermes</i>	1 252 852	538 710	214 149	2 005 711	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>	147 790	69 452	31 136	248 378	147 450	68 646	31 605	247 701
Instruments sur actions et indices								
<i>Instruments fermes</i>	15 097	2 794	1 087	18 978	33 029	4 936	2 595	40 560
<i>Instruments conditionnels</i>	109 650	133 977	19 918	263 545	109 805	152 731	17 716	280 252
Instruments sur matières premières								
<i>Instruments fermes</i>	56 752	8 754	137	65 643	52 060	8 734	167	60 961
<i>Instruments conditionnels</i>	16 020	13 160	30	29 210	16 926	14 041	150	31 117
Dérivés de crédit	115 945	383 352	39 392	538 689	109 306	386 927	38 871	535 104
Autres instruments financiers à terme	1 033	642	29	1 704	2 657	2 062	79	4 798

(3) Ces éléments sont présentés en fonction des échéances contractuelles des instruments financiers.

Note 34

Opérations en devises

(En M EUR)	31.12.2012				31.12.2011			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	775 715	812 578	20 499	14 189	725 336	763 220	8 735	14 807
USD	238 398	210 768	30 975	35 509	274 939	247 333	24 126	30 980
GBP	50 235	51 220	4 144	3 231	28 885	29 418	2 603	7 437
JPY	36 986	36 261	6 705	5 844	27 104	22 524	5 219	5 818
AUD	6 549	6 527	2 154	1 626	7 427	7 015	2 731	3 848
CZK	29 107	30 361	91	331	26 409	28 214	79	232
RUB	18 230	14 697	205	414	13 804	12 735	1	380
RON	5 587	6 278	124	96	5 684	6 271	86	168
Autres devises	89 889	82 006	15 812	9 085	71 784	64 642	8 295	10 240
Total	1 250 696	1 250 696	80 709	70 325	1 181 372	1 181 372	51 875	73 910

Note 35

Activités d'assurance

Provisions techniques des entreprises d'assurance

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Provisions techniques des contrats d'assurance en unités de compte	16 521	15 124
Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	70 043	67 155
Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie	854	719
Participation aux bénéfices différée passive	3 413	-
Total	90 831	82 998
Participation aux bénéfices différée active	-	(2 235)
Part des réassureurs	(440)	(395)
Provisions techniques (y compris participation aux bénéfices différée) nettes de la part des réassureurs	90 391	80 368

Tableau de variations des provisions techniques des entreprises d'assurance

(En M EUR)	Provisions techniques des contrats en unités de compte	Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie
Provisions d'ouverture 1^{er} janvier 2012 (hors participation aux bénéfices différée)	15 124	67 155	719
Charge des provisions d'assurance	6	565	92
Revalorisation des contrats en unités de compte	1 792	-	-
Chargements prélevés sur les contrats en unités de compte	(98)	-	-
Transferts et arbitrages	(403)	402	-
Entrées de portefeuilles	-	89	-
Participation aux résultats	96	1 815	-
Autres	4	17	43
Provisions de clôture 31 décembre 2012 (hors participation aux bénéfices différée)	16 521	70 043	854

Conformément à la norme IFRS 4 et aux principes du Groupe, le Liability Adequacy Test (LAT) sur la suffisance des passifs a été réalisé au 31 décembre 2012. Ce test a pour objectif de vérifier que les passifs d'assurance comptabilisés sont suffisants, en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance. Il s'effectue sur la base de modèles stochastiques similaires à ceux utilisés pour nos modèles de gestion actif-passif. Le résultat de ce test au 31 décembre 2012 est probant.

Placements nets des entreprises d'assurance

(En M EUR avant élimination des opérations intra-groupe)	31.12.2012	31.12.2011
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	21 841	19 770
Instruments de dettes	9 233	7 162
Instruments de capitaux propres	12 608	12 608
Prêts et Créances sur établissements de crédits	9 888	12 067
Actifs financiers disponibles à la vente	70 484	58 778
Instruments de dettes	59 020	50 964
Instruments de capitaux propres	11 464	7 814
Placements immobiliers	331	256
Total ⁽¹⁾	102 544	90 871

(1) Les placements réalisés auprès de sociétés du Groupe en représentation des contrats d'assurance-vie en unités de compte sont maintenus au bilan consolidé du Groupe, traitement qui n'a pas d'incidence significative sur ce dernier.

Note 35 (Suite)

Résultat technique des activités d'assurance

(En M EUR)	2012	2011
Primes	10 183	9 948
Charges de prestations (y compris variations de provisions)	(11 297)	(8 939)
Produits nets des placements	5 301	1 513
Autres produits (charges) nets techniques	(3 533)	(1 995)
Contribution au résultat d'exploitation avant élimination des opérations intra-groupe	654	527
Elimination des opérations intra-groupe ⁽²⁾	478	225
Contribution au résultat d'exploitation après élimination des opérations intra-groupe	1 132	752

(2) Il s'agit essentiellement de l'élimination des commissions versées par les compagnies d'assurance aux réseaux de distribution et de l'élimination des résultats financiers dégagés sur les placements réalisés auprès des sociétés du Groupe.

Produits nets de commissions

(En M EUR avant élimination des opérations intra-groupe)	2012	2011
Commissions et honoraires reçus		
Chargements d'acquisition	413	340
Chargements de gestion	666	674
Autres	33	44
Commissions et honoraires payés		
Chargements d'acquisition	(420)	(364)
Chargements de gestion	(322)	(333)
Autres	(47)	(44)
Total des commissions et honoraires	323	317

Gestion des risques d'assurance

Il existe deux principales catégories de risques d'assurance :

- les risques techniques, notamment le risque de souscription lié aux risques de tarification et de dérive de la sinistralité : en assurance non-vie comme en prévoyance, les bénéficiaires sont exposés aux risques de dégradation de la sinistralité constatée par rapport à la sinistralité anticipée lors de l'élaboration des tarifs. Les dérives peuvent être liées à des facteurs multiples et complexes tels que les évolutions du comportement des populations assurées (rachats, transferts,...), les modifications de l'environnement macro-économique, les pandémies, les catastrophes naturelles, la mortalité, la morbidité, la longévité... ;
- les risques liés aux marchés financiers et à la gestion actif-passif : en assurance-vie, l'assureur est exposé aux aléas des marchés financiers (mouvements de taux d'intérêt et fluctuations des marchés boursiers) qui peuvent être aggravés par le comportement des assurés.

La maîtrise de ces risques est au cœur de l'activité de la ligne-métier assurances. Elle est confiée à des équipes qualifiées et expérimentées dotées de moyens informatiques importants et adaptés. Les risques font l'objet de suivis et de *reportings* réguliers auprès des Directions générales des entités concernées et des Directions générales des lignes-métiers.

En matière de risques de tarification et de dérive de la sinistralité, quelques grands principes sont appliqués :

- sécurisation du processus d'acceptation des risques pour garantir une adéquation *ab initio* de la tarification en fonction du profil de risque de l'assuré. La correcte application de ces procédures est vérifiée dans le cadre de missions d'Audit Qualité et d'Audit Interne pluriannuelles. Ces processus ont fait l'objet d'une certification ISO ;
- suivi des ratios sinistres/primes réalisés à fréquence régulière à partir de statistiques élaborées par exercice de survenance. Cette analyse (croissance du portefeuille, niveau de provisionnement des sinistres déclarés ou survenus mais non déclarés) permet, le cas échéant, des réajustements de tarifications sur les exercices suivants ;
- mise en place d'un plan de réassurance afin de protéger le Groupe des sinistres majeurs ou des sinistres sériels.

Concernant la maîtrise des risques liés aux marchés financiers, elle est intégrée à la stratégie d'investissement au même titre que la recherche de la performance à long terme. L'optimisation de ces deux paramètres est fortement déterminée par les équilibres actif/passif. Les engagements au passif (garanties offertes aux clients, durée de détention des contrats), ainsi que les niveaux des grands postes du bilan (fonds propres, résultats, provisions, réserves...) sont étudiés au sein de la Branche Finances et Risques de la ligne métier assurances. La politique globale de gestion actif/passif est validée par la Direction générale du Groupe lors d'un comité ALM semestriel.

La maîtrise des risques et leur analyse sont organisées autour de quelques grands principes :

- Gestion des risques actif/passif :
 - surveillance des flux de trésorerie à long terme : l'adéquation de la durée du passif rapportée à la durée de l'actif au même titre que l'étude des pics de trésorerie sont étroitement contrôlées afin de maîtriser les risques de liquidité ;
 - surveillance particulière sur les flux de rachat et simulations de *scenarii* de stress ;
 - surveillance étroite des marchés action et simulations de *scenarii* de stress ;
 - couverture des risques de taux (à la baisse et à la hausse) par des instruments financiers.
- Gestion des risques financiers, sous formes de limites :
 - limites de contreparties (ex. : limites suivant le pays d'appartenance de l'émetteur, distinction entre émetteurs souverains et privés) ;
 - limites de *rating* émetteurs ;
 - limites par types d'actifs (ex. : actions, *private equity*).

Toutes ces stratégies sont analysées en simulant divers *scenarii* de comportement des marchés financiers et de comportement des assurés dans le cadre de *stress tests* et de modélisations stochastiques.

Note 36

Produits et charges d'intérêts

(En M EUR)	2012	2011
Opérations avec les établissements de crédit	1 880	2 375
Comptes à vue et prêts interbancaires	1 172	1 642
Titres et valeurs reçus en pension	708	733
Opérations avec la clientèle	16 245	17 827
Créances commerciales	675	699
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	14 716	16 163
Comptes ordinaires débiteurs	715	771
Titres et valeurs reçus en pension	139	194
Opérations sur instruments financiers	10 233	10 639
Actifs financiers disponibles à la vente	3 521	3 803
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	52	72
Prêts de titres	11	20
Dérivés de couverture	6 649	6 744
Opérations de location financement	1 546	1 548
Location financement immobilier	278	287
Location financement mobilier	1 268	1 261
Total produits d'intérêts	29 904	32 389
Opérations avec les établissements de crédit	(1 550)	(1 728)
Emprunts interbancaires	(1 286)	(1 331)
Titres et valeurs donnés en pension	(264)	(397)
Opérations avec la clientèle	(7 271)	(7 718)
Comptes d'épargne à régime spécial	(1 385)	(1 253)
Autres dettes envers la clientèle	(5 699)	(6 029)
Titres et valeurs donnés en pension	(187)	(436)
Opérations sur instruments financiers	(9 770)	(10 735)
Dettes représentées par des titres	(2 614)	(2 591)
Dettes subordonnées et convertibles	(375)	(492)
Emprunts de titres	(35)	(49)
Dérivés de couverture	(6 746)	(7 603)
Autres charges d'intérêts	(1)	(1)
Total charges d'intérêts ⁽²⁾	(18 592)	(20 182)
<i>Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers dépréciés</i>	<i>588</i>	<i>478</i>

(1) Détail des autres concours à la clientèle

(En M EUR)	2012	2011
Crédits de trésorerie	5 659	6 058
Crédits à l'exportation	291	318
Crédits d'équipement	2 464	2 608
Crédits à l'habitat	4 614	4 532
Autres crédits à la clientèle	1 688	2 647
Total	14 716	16 163

(2) Ces charges intègrent le coût de refinancement des instruments financiers à la juste valeur par résultat, dont les résultats sont classés en gains ou pertes nets sur ces instruments (Cf. Note 38). Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement.

Note 37

Produits et charges de commissions

<i>(En M EUR)</i>	2012	2011
Produits de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	211	162
Opérations avec la clientèle	2 739	2 885
Opérations sur titres	452	583
Opérations sur marchés primaires	208	175
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	844	864
Engagements de financement et de garantie	797	799
Prestations de services	3 961	4 106
Autres	303	324
Total des produits	9 515	9 898
Charges de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	(151)	(153)
Opérations sur titres	(495)	(637)
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	(686)	(717)
Engagements de financement et de garantie	(143)	(154)
Autres	(1 063)	(1 058)
Total des charges	(2 538)	(2 719)

Ces produits et charges de commissions incluent :

<i>(En M EUR)</i>	2012	2011
Les produits de commissions hors TIE (Taux d'intérêt effectif) liés aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	3 980	4 158
Les produits de commissions relatifs aux activités de fiducie ou activités analogues	2 051	1 965
Les charges de commissions hors TIE liées aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	(144)	(153)
Les charges de commissions relatives aux activités de fiducie ou activités analogues	(880)	(963)

Note 38

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(En M EUR)	2012	2011
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	7 025	(485)
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	(743)	(583)
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	(8 074)	(3 187)
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option	3	(492)
Résultat sur instruments financiers dérivés de transaction	2 713	8 310
Résultat net sur instruments de couverture en juste valeur	1 815	1 729
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	(1 202)	(2 010)
Part inefficace de la couverture de flux de trésorerie	(4)	-
Résultat net des opérations de change	1 033	1 152
Total ^{(1) (2)}	2 566	4 434

(1) Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement. Il convient de noter que les résultats ci-dessus n'intègrent pas le coût de refinancement de ces instruments financiers, qui est présenté parmi les charges et produits d'intérêts.

(2) Cf. Note 6 pour le montant relatif aux instruments dont la valorisation est de niveau 3.

Le montant restant à comptabiliser dans le compte de résultat dû à la différence entre le prix de transaction et le montant qui serait déterminé à cette date au moyen de techniques de valorisation, diminué des montants enregistrés dans le compte de résultat après la comptabilisation initiale, se présente comme suit :

(En M EUR)	2012	2011
Montant restant à comptabiliser en résultat au 1 ^{er} janvier	765	796
Montant généré par les nouvelles transactions de la période	372	348
Montant enregistré dans le compte de résultat durant la période	(303)	(379)
<i>Amortissement</i>	(169)	(188)
<i>Passage à des paramètres observables</i>	(19)	(93)
<i>Arrivée à échéance ou à terminaison</i>	(115)	(114)
<i>Différences de change</i>	-	16
Montant restant à comptabiliser en résultat au 31 décembre	834	765

Ce montant est enregistré en compte de résultat au fur et à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres deviennent observables.

Note 39

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(En M EUR)</i>	2012	2011
Activité courante		
Plus-value de cession ⁽¹⁾	1 403	1 036
Moins-value de cession ⁽²⁾	(359)	(846)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(54)	(208)
Participation aux bénéfices différée sur actifs financiers disponibles à la vente des filiales d'assurance	(312)	(32)
Sous-total	678	(50)
Titres à revenu variable détenus à long terme		
Plus-value de cession	116	158
Moins-value de cession	(14)	(10)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(145)	(100)
Sous-total	(43)	48
Total	635	(2)

(1) Dont 576 M EUR au titre des activités d'assurance au 31 décembre 2012.

(2) Dont -145 M EUR au titre des activités d'assurance au 31 décembre 2012.

Note 40

Produits et charges des autres activités

<i>(En M EUR)</i>	2012	2011
Produits des autres activités		
Opérations de promotion immobilière	70	77
Activités de location immobilière	69	159
Activités de location mobilière	6 547	6 187
Autres activités ^{(1) (3)}	32 134	17 252
Sous-total	38 820	23 675
Charges des autres activités		
Opérations de promotion immobilière	-	(10)
Activités de location immobilière	(36)	(46)
Activités de location mobilière	(4 566)	(4 336)
Autres activités ^{(2) (3)}	(32 912)	(17 885)
Sous-total	(37 514)	(22 277)
Total net	1 306	1 398

(1) Dont 11 591 M EUR au titre des activités d'assurance au 31 décembre 2012.

(2) Dont -11 425 M EUR au titre des activités d'assurance au 31 décembre 2012.

(3) L'évolution des produits et charges des autres activités est essentiellement liée au développement, en 2012, des nouvelles activités sur métaux non ferreux sur le London Metal Exchange

Note 41

Frais de personnel

<i>(En M EUR)</i>	2012	2011
Rémunérations du personnel	(6 858)	(7 118)
Charges sociales et fiscales	(1 667)	(1 516)
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	(626)	(615)
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	(135)	(120)
Participation, intéressement, abondement et décote	(227)	(297)
Total	(9 513)	(9 666)

Note 42**Plans d'avantages en actions****1. Montant de la charge enregistrée en résultat**

(En M EUR)	2012			2011		
	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes
Charges nettes provenant des plans d'achat d'actions *	-	-	-	-	-	-
Charges nettes provenant des plans d'options et d'attribution gratuite d'actions	160,5	133,0	293,5	278,2	171,8	450,0

* Cf. paragraphe 4. Attribution d'actions SG avec décote.

La charge mentionnée ci-dessus porte sur les plans réglés en titres et sur ceux réglés en espèces.

2. Description des plans d'options et d'attribution gratuite d'actions - Société Générale

2.1. Les régimes sur capitaux propres offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2012 sont brièvement décrits ci-dessous

2.1.1. Options d'achat et de souscription

Pour les plans 2005 à 2007 l'information est réduite en raison de la situation des plans.

Emetteur	Société Générale		Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Année				options de souscription	options de souscription	options de souscription
Type de plan						
Autorisation des actionnaires				30.05.2006	27.05.2008	27.05.2008
Décision du Conseil d'Administration	13.01.2005	18.01.2006	19.01.2007	21.03.2008	09.03.2009	09.03.2010
Nombre d'options attribuées ⁽¹⁾				2 328 128	1 344 552 (3)	1 000 000
Dont nombre d'options attribuées à des membres du comité exécutif				293 230	155 289	415 596
Nombre de bénéficiaires du comité exécutif				10	7	10
Durée de validité des options	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Modalités de règlement				titres SG	titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits				21.03.2008 - 31.03.2011	09.03.2009 - 31.03.2012	09.03.2010 - 31.03.2014
Conditions de performance				oui (2)	oui (2)	oui (2)
Conditions en cas de départ du Groupe				perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement				perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite				maintien	maintien	maintien
Conditions en cas de décès				maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (En EUR) ^{(1) (4)}				63,6	23,18	43,64
Décote				0%	0%	sans objet
Prix d'attribution (En EUR) ⁽¹⁾	64,63	93,03	115,6	63,6	23,18	41,2
Options non attribuées				-	-	-
Options exercées au 31.12.2012				-	2 290	-
Options perdues au 31.12.2012				1 295 940	906 705	23 646
Options restantes au 31.12.2012	0	1 554 561	1 100 692	1 032 188	435 557	976 354
Nombre d'actions réservées au 31.12.2012				-	-	-
Cours des actions réservées (En EUR)				-	-	-
Valeur des actions réservées (En M EUR)				-	-	-
1ère date de cession				21.03.2012	31.03.2013	31.03.2014
Période d'interdiction de cession				1 an	1 an	-
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)				24%	27%	26% (5)
Méthode de valorisation utilisée				Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo

(1) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion de l'augmentation de capital intervenue au 4^{ème} trimestre 2009, les données par action historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(2) Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Gouvernement d'entreprise ». Les conditions de performance sur BNPA 2010 des options 2008 n'ont pas été atteintes.

(3) Dont 320 000 options attribuées initialement aux mandataires sociaux qui y ont renoncé; les options sont désormais perdues.

(4) Moyenne des 20 dernières cotations pour les plans 2008 et 2009 et cours de clôture du titre à l'attribution pour le plan 2010.

(5) Si la condition sur le ROE est non remplie, la juste valeur prenant en compte la condition sur le TSR est égale à 7%.

Note 42 (Suite)

Plans d'avantages en actions

2.1.2. Attribution gratuite d'actions

Emetteur	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale
Année	2009	2010	2011	2012
Autorisation des actionnaires	27.05.2008	27.05.2008	25.05.2010	25.05.2010
Décision du Conseil d'Administration	20.01.2009	09.03.2010	07.03.2011	02.03.2012
Nombre d'actions attribuées ⁽⁶⁾	3 155 781	4 200 000	2 351 605	2 975 763
Nombre de bénéficiaires	4 760	5 617	5 969	6 363
Dont nombre d'actions gratuites attribuées à des membres du comité exécutif	16 140	20 873	190 009	-
Nombre de bénéficiaires du comité exécutif	7	10	14	-
Modalités de règlement	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits	20.01.2009 - 31.03.2012 (8)	Sous-plan n°1 : 09.03.2010 - 31.03.2013 (8)	Sous-plan n°2 : 09.03.2010 - 31.03.2012 Sous-plan n°1 : 09.03.2010 - 31.03.2013 (10)	07.03.2011 - 31.03.2013 (10) (11) 02.03.2012 - 31.03.2014 (10) (11)
Conditions de performance	oui (7)	condition de performance pour une liste d'attributaires (7)	condition de performance pour une liste d'attributaires (7)	oui (7)
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien	maintien	maintien
Conditions en cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (En EUR) ⁽⁶⁾	23,36	43,64	46,55	25,39
Actions livrées au 31.12.2012	1 986 934	834 358	874	1 033
Actions perdues au 31.12.2012	894 787	581 579	72 110	12 566
Actions restantes au 31.12.2012	274 060	2 784 063	2 278 621	2 962 164
Nombre d'actions réservées au 31.12.2012	274 060	2 784 063	2 278 621	2 962 164
Cours des actions réservées (En EUR)	59,70	47,71	45,67	29,75
Valeur des actions réservées (En M EUR)	16	133	104	88
1ère date de cession	31.03.2014	31.03.2015	31.03.2015	01.04.2016
Période d'interdiction de cession	2 ans	2 ans	2 ans (11)	2 ans (11)
Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution)	78%	durée d'acquisition 2 ans : 86% durée d'acquisition 3 ans : 82% (9)	86% (12)	86%
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage

(6) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion de l'augmentation de capital intervenue au quatrième trimestre 2009, les données par action historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(7) Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Gouvernement d'entreprise ».

(8) Pour les non-résidents fiscaux français, la période d'acquisition est majorée d'un an et il n'y a pas de période obligatoire de conservation des actions.

(9) Si la condition sur le ROE est non remplie, la juste valeur prenant en compte la condition sur le TSR est égale à 16%.

(10) Conformément à l'arrêté publié en France le 3 novembre 2009, relatif aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et entreprises d'investissement, la charge relative aux instruments de capitaux propres attribués aux salariés professionnels des marchés financiers est enregistrée en résultat sur la période d'acquisition des droits à compter du 1er janvier de l'année précédant l'attribution du plan.

(11) Pour les non-résidents fiscaux français, la période d'acquisition est majorée de deux ans et il n'y a pas de période obligatoire de conservation des titres.

(12) Si la condition sur le ROE ou le BNPA est non remplie, les justes valeurs prenant en compte la condition sur le TSR sont respectivement égales à 31% et 68%.

2.2. Statistiques sur les plans d'options Société Générale

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2012 ont les caractéristiques suivantes :

	Options existantes au 01.01.2012	Options attribuées durant la période	Options perdues durant la période	Options exercées durant la période	Options échues durant la période	Options existantes au 31.12.2012	Options exerçables au 31.12.2012
Nombre d'options plan 2008	1 067 862	-	35 674	-	-	1 032 188	1 032 188
Nombre d'options plan 2009	908 955	-	471 519	1 879	-	435 557	435 557
Nombre d'options plan 2010	991 216	-	14 862	-	-	976 354	-
Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée						15 mois	
Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution (En EUR)						15,41	
Prix moyen pondéré de l'action à l'exercice (En EUR)				26			
Fourchette des prix d'exercice (En EUR)				23-30			

Note 42 (Suite)

Plans d'avantages en actions

Notes

• Les principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options SG sont les suivantes :

	2008	2009	2010
Taux d'intérêt sans risque	4,2%	3,0%	2,9%
Volatilité future de l'action	38%	55%	29%
Taux de perte de droits	0%	0%	0%
Taux de distribution des dividendes (% du prix d'exercice)	5,0%	3,5%	1,3%
Exercice anticipé	5 ans	5 ans	5 ans

La volatilité future a été estimée par la volatilité implicite du Groupe, qui sur des options à 5 ans négociées en OTC (base de données TOTEM), était de l'ordre de 29% en 2010. Cette volatilité implicite traduit plus exactement la volatilité future du titre.

3. Description du plan d'attribution gratuite d'actions bénéficiant à l'ensemble des collaborateurs du Groupe

Afin d'associer l'ensemble des salariés du Groupe à la réussite du programme Ambition SG 2015, le conseil d'administration du 2 novembre 2010 a décidé d'attribuer 40 actions gratuites à chaque collaborateur du Groupe (près de 159 000 personnes concernées dans 79 pays). Cette attribution est soumise à des conditions de présence et de performance. La période d'acquisition des actions et d'interdiction de cession est fonction de la localisation de l'entité dans laquelle travaille le collaborateur :

- en France : la période d'acquisition s'étend du 2 novembre 2010 au 29 mars 2013 pour la première tranche soit 16 actions et du 2 novembre 2010 au 31 mars 2014 pour la deuxième tranche soit 24 actions. De plus, ces actions sont soumises à une période d'interdiction de cession de 2 ans ;
- à l'international : du 2 novembre 2010 au 31 mars 2015 pour la première tranche soit 16 actions et du 2 novembre 2010 au 31 mars 2016 pour la deuxième tranche soit 24 actions. Il n'y a pas de période d'interdiction de cession.

Les conditions de performance sont décrites dans le chapitre 6 « Ressources Humaines ».

S'agissant d'un plan par émission d'actions, il n'y a pas d'actions réservées au 31/12/2012.

Le cours du titre à l'attribution (en euros) s'élève à 42,1 EUR. La méthode utilisée pour déterminer les justes valeurs repose sur un modèle d'arbitrage. Les justes valeurs (en % du titre à l'attribution) s'établissent à :

- en France : 85% pour la première tranche et 82% pour la deuxième tranche ;
- à l'international : 82% pour la première tranche et 79% pour la deuxième tranche.

Dans les pays où l'attribution d'actions est impossible ou trop complexe, les collaborateurs bénéficieront d'un équivalent actions en cash indexé sous les mêmes conditions de présence et de performance que pour l'attribution en titres.

Une hypothèse de turn-over annuel a été prise en compte pour la détermination de la charge du plan; elle s'établit en moyenne à 3,5% par an sur la population éligible au plan en France et à 11% sur la population éligible au plan à l'international.

4. Informations sur les autres plans sur capitaux propres

Attribution d'actions Société Générale avec décote - Plan mondial d'actionnariat salarié

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, Société Générale a proposé le 2 avril 2012 à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 19,19 EUR avec une décote de 20% par rapport à la moyenne des 20 dernières cotations de l'action Société Générale précédant cette date.

4 191 357 actions ont été souscrites. La charge de ce plan pour le Groupe est nulle. En effet, le modèle de valorisation utilisé qui est conforme aux préconisations du Conseil National de la Comptabilité sur les plans d'épargne entreprise, compare le gain qu'aurait obtenu le salarié à la disposition immédiate des titres Société Générale et le coût notionnel que représente pour lui le blocage sur 5 ans. Or, ce modèle de valorisation conduit à une valeur unitaire nulle de l'avantage : la moyenne des cours de clôture de l'action Société Générale observés pendant la période de souscription (du 23 avril au 7 mai) réduite du coût que représente le blocage sur 5 ans est inférieure au prix de souscription.

Plans d'options et d'attributions gratuites d'actions TCW

En application d'IFRS 5 « actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs et passifs de TCW Group Inc sont classés dans les rubriques *Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées* (Cf. Note 16).

Note 43

Coût du risque

(En M EUR)	2012	2011
Risque de contrepartie		
Dotations nettes pour dépréciation	(3 228)	(4 012)
Pertes non couvertes	(466)	(430)
<i>sur créances irrécouvrables</i>	(423)	(379)
<i>sur autres risques</i>	(43)	(51)
Récupérations	151	184
<i>sur créances irrécouvrables</i>	132	167
<i>sur autres risques</i>	19	17
Autres risques		
Dotations nettes aux autres provisions ⁽¹⁾	(392)	(72)
Total ⁽²⁾	(3 935)	(4 330)

(1) Pour tenir compte de l'évolution d'un ensemble de risques juridiques, dont notamment les enquêtes et procédures en cours avec des autorités américaines et européennes, ainsi que la décision récente du Conseil d'Etat relative au précompte (au titre duquel l'exposition du Groupe s'élève à 1,5 Md EUR avant tout exercice des éventuelles voies de recours), le Groupe a enregistré au 31 décembre 2012 une dotation complémentaire aux provisions de 300 M EUR.

(2) Les dotations aux provisions relatives aux actifs gérés en extinction représentent -262 M EUR au 31 décembre 2012 contre -425 M EUR au 31 décembre 2011.

Note 44

Impôts sur les bénéfices

(En M EUR)	2012	2011
Charge fiscale courante	(1 128)	(970)
Charge fiscale différée	794	(353)
Total de la charge d'impôt ⁽¹⁾	(334)	(1 323)

(1) La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif s'analyse comme suit :

	2012	2011
Résultat avant impôt, hors résultat des sociétés mises en équivalence et pertes de valeur sur les écarts d'acquisition (En M EUR)	2 230	4 282
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution de 3,3%)	34,43%	34,43%
Différences permanentes	-2,69%	0,11%
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	-0,45%	-0,27%
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	-13,73%	-4,93%
Effet des pertes de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires	-2,58%	1,56%
Taux effectif Groupe ⁽²⁾	14,98%	30,90%

(2) L'évolution du taux effectif Groupe par rapport au 31 décembre 2011 est principalement liée à l'effet fiscal des cessions de filiales intervenues en 2012.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33%. S'y ajoute une Contribution Sociale de 3,3% (après application d'un abattement de 0,76 M EUR) instaurée en 2000 ainsi qu'une Contribution Exceptionnelle de 5% instaurée pour les exercices 2011 et 2012, et reconduite pour les exercices 2013 et 2014, pour les sociétés bénéficiaires réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 M EUR.

Les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges. A compter du 31 décembre 2012, en application de la Loi de Finances 2013, cette quote-part de frais et charges s'élève à 12% du montant de la plus-value brute en cas de réalisation d'une plus-value nette globale, contre 10% de la plus-value nette antérieurement.

En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5% sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 5%.

Le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 34,43% pour les résultats imposés au taux de droit commun. Pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 4,13% compte tenu de la nature des opérations concernées.

Note 45

Résultat par action

(En M EUR)	2012	2011
Résultat net part du Groupe	774	2 385
Résultat net attribuable aux Titres super subordonnés	(266)	(273)
Résultat net attribuable aux Titres subordonnés à durée indéterminée	(16)	(25)
Frais d'émissions relatifs aux Titres subordonnés à durée indéterminée	(11)	-
Produit net relatif au rachat en dessous du prix d'émission des Titres super subordonnés	2	276
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires	483	2 363
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽¹⁾	751 736 154	739 383 366
Résultat par action ordinaire (en EUR)	0,64	3,20

(En M EUR)	2012	2011
Résultat net part du Groupe	774	2 385
Résultat net attribuable aux Titres super subordonnés	(266)	(273)
Résultat net attribuable aux Titres subordonnés à durée indéterminée	(16)	(25)
Frais d'émissions relatifs aux Titres subordonnés à durée indéterminée	(11)	-
Produit net relatif au rachat en dessous du prix d'émission des Titres super subordonnés	2	276
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires	483	2 363
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽¹⁾	751 736 154	739 383 366
Nombre moyen de titres ordinaires retenu au titre des éléments dilutifs ⁽²⁾	1 023 545	2 723 995
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action	752 759 699	742 107 361
Résultat dilué par action ordinaire (en EUR)	0,64	3,18

(1) Hors actions d'autocontrôle.

(2) Le nombre d'actions retenu dans les éléments dilutifs est calculé selon la méthode du « rachat d'actions » et prend en compte les attributions d'actions gratuites et les plans d'options de souscription d'actions.

Les plans d'options de souscription d'actions ont un effet dilutif dépendant du cours moyen de l'action Société Générale qui s'élève en 2012 à 21,51 EUR. Dans ce contexte, au 31 décembre 2012, seules les actions gratuites attribuées sans condition de performance des plans 2009 et 2010 sont dilutives. Les caractéristiques de l'ensemble des plans d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites sont indiqués dans la Note 42 Plans d'avantages en actions.

Note 46

Transactions avec les parties liées

1. Définition

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, d'une part, les administrateurs, les mandataires sociaux (le Président-Directeur général et les 3 Directeurs généraux délégués) et les conjoints et enfants vivant sous leur toit, d'autre part les filiales suivantes : filiales contrôlées exclusivement ou conjointement, sociétés sur lesquelles Société Générale exerce une influence notable.

1.1. Rémunération des dirigeants

Ont été prises en compte à ce titre les sommes effectivement payées par le Groupe aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales), et autres avantages ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 – paragraphe 16.

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Avantages à court terme	8,0	8,2
Avantages postérieurs à l'emploi	0,4	0,3
Avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	0,4	0,5
Total	8,8	9,0

Le Document de référence contient une description détaillée des rémunérations et avantages des Dirigeants du Groupe.

1.2. Transactions avec les parties liées personnes physiques

Les seules transactions avec les administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille, retenues dans la présente note, sont les montants des prêts et cautions en cours au 31 décembre 2012, qui s'élèvent au total à 7,2 M EUR. Les autres transactions avec ces personnes n'ont pas de caractère significatif.

1.3. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par le groupe Société Générale aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par le groupe Société Générale au 31 décembre 2012 en application de la norme IAS 19 aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages à des mandataires sociaux de Société Générale (MM. Cabannes, Sammarcelli, Sanchez Incera et les deux administrateurs élus par les salariés) s'élève à 8,4 M EUR.

Note 46 (suite)

Transactions avec les parties liées

2. Entités associées ⁽¹⁾

Actifs avec les parties liées

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	61	59
Autres actifs	1 490	1 263
Total encours actifs	1 551	1 322

Passifs avec les parties liées

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Passifs à la juste valeur par résultat	117	90
Dettes envers la clientèle	487	1 302
Autres passifs	1 237	1 165
Total encours passifs	1 841	2 557

Produit net bancaire avec les parties liées

(En M EUR)	2012	2011
Intérêts et assimilés	(6)	(3)
Commissions	131	182
Résultat net sur opérations financières	27	29
Produit net des autres activités	(11)	(1)
Produit net bancaire	141	207

Engagements avec les parties liées

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie donnés	902	7
Engagements sur instruments financiers à terme	8 005	7 032

(1) Entités consolidées en intégration proportionnelle et en mise en équivalence.

Note 47

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

	Pays	Méthode *	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle	
			Groupe		Groupe	
			au 31.12.2012	au 31.12.2011	au 31.12.2012	au 31.12.2011
FRANCE						
BANQUES						
. BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN	France	IG	49,99	50,00	49,99	50,00
. CRÉDIT À L'INDUSTRIE FRANÇAISE (CALIF) ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. CREDIT DU NORD ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GÉNÉBANQUE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG DE BANQUE AUX ANTILLES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES						
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES FRANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. INTER EUROPE CONSEIL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. INTERGA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LYXOR ASSET MANAGEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HOLDING DE PARTICIPATIONS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EUROPEAN MORTGAGE INVESTMENTS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE RETIREMENT SERVICES (SGRS) FRANCE ⁽⁵⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SCF	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. AMUNDI GROUP ⁽¹⁾	France	ME	24,97	24,93	25,00	25,00
. FCT CODA ^{(2) (10)}	France	IG	-	-	-	-
. FCT BLANCO ^{(2) (10)}	France	IG	-	-	-	-
. FCT RED & BLACK CONSUMER 2008-1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS						
. AIR BAIL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. TEMSYS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD INTERNATIONAL S.A. ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BULL FINANCE ⁽⁶⁾	France	IG	-	51,35	-	51,35
. COMPAGNIE FINANCIÈRE DE BOURBON	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. COMPAGNIE GÉNÉRALE DE LOCATION D'EQUIPEMENTS ⁽¹⁾	France	IG	99,88	99,88	99,88	99,88
. DISPONIS	France	IG	99,94	99,94	100,00	100,00
. EVALPARTS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. FENWICK LEASE	France	IG	99,99	100,00	100,00	100,00
. FRANFINANCE	France	IG	99,99	99,99	99,99	99,99
. FRANFINANCE LOCATION	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. GÉNÉCAL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GÉNÉCOMI	France	IG	99,70	99,94	99,70	99,94
. ORPAVIMOB	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. RUSFINANCE SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SAGEMCOM LEASE	France	IG	99,99	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE S.A.	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG SERVICES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGÉFIMUR ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGÉFINANCEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ECONOMISANT L'ENERGIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGELEASE FRANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOLOCVI	France	IG	99,99	100,00	100,00	100,00
. FCT RED AND BLACK - GUARANTEED HOME LOANS ⁽⁵⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
. FCT RED & BLACK FRENCH SMALL BUSINESS 2010-1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LA BANQUE POSTALE FINANCEMENT	France	ME	35,00	35,00	35,00	35,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SFH	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. PHILIPS MEDICAL CAPITAL FRANCE	France	IG	59,99	60,00	60,00	60,00
SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE						
. FCT R&B BDDF PPI ⁽¹⁰⁾	France	IG	-	-	-	-
. FCC ALBATROS	France	IG	100,00	100,00	51,00	51,00
. FINAREG	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENE ACT 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GÉNÉFINANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GÉNÉVAL ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENINFO	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LIBÉCAP	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ ALSACIENNE ET LORRAINE DE VALEURS, D'ENTREPRISES ET DE PARTICIPATIONS ⁽⁷⁾	France	IG	-	51,42	-	51,42
. LA FONCIÈRE DE LA DÉFENSE	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. SG CAPITAL DÉVELOPPEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG CONSUMER FINANCE ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG FINANCIAL SERVICES HOLDING	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES HOLDING ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGÉFIM HOLDING	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGÉNAL PARTICIPATIONS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE PARTICIPATIONS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGÉPARTICIPATIONS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGÉPLUS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAPITAL PARTENAIRES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ DE LA RUE EDOUARD VII	France	IG	99,91	99,91	99,91	99,91
. VOURIC	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS DE COURTAGÉ						
. BOURSORAMA S.A. ⁽¹⁾	France	IG	57,31	57,39	57,31	57,39
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ENERGIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EURO CT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG OPTION EUROPE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG SECURITIES (PARIS) SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. NEWEDGE GROUP ⁽¹⁾	France	IP	50,00	50,00	50,00	50,00

Note 47

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

	Pays	Méthode *	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle	
			Groupe		Groupe	
			au 31.12.2012	au 31.12.2011	au 31.12.2012	au 31.12.2011
SOCIETES FONCIERES ET DE FINANCEMENT IMMOBILIER						
. GALYBET	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEFIM ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEFIMMO ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEPROM ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOPHIA-BAIL	France	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
SOCIETES DE SERVICE						
. COMPAGNIE GENERALE D'AFFACTURAGE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. PARIS REGLEMENT LIVRAISON	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE DE CONTROLE ET DE GESTION FINANCIERE- SOCOGEFI ⁽⁶⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES NET ASSET VALUE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
IMMOBILIER D'EXPLOITATION						
. COMPAGNIE FONCIÈRE DE LA MÉDITERRANÉE (CFM) ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ELEAPARTS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEGIST	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEGIS II	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEVALMY	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEMARCHE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGECAMPUS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SC ALICANTE 2000	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SC CHASSAGNE 2000	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. OPERA 72	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. SI DU 29 BOULEVARD HAUSSMANN	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGE PERIVAL I	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGE PERIVAL II	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGE PERIVAL III	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGE PERIVAL IV	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEFONTENAY	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGINFO - SOCIETE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS FONCIERS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ DES TERRAINS ET IMMEUBLES PARISIENS (STIP)	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. VALMINVEST	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASSURANCE						
. SG DE COURTAGE ET DE REASSURANCE (GENECAR)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ORADEA VIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGECAP ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGESSUR	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGECAP RISQUES DIVERS ⁽²⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-
EUROPE						
BANQUES						
. OHRIDSKA BANKA	Macédoine	IG	70,02	70,02	72,76	70,02
. DELTACREDIT ⁽¹⁾	Russie	IG	82,40	82,40	100,00	100,00
. BRD - GROUPE SOCIETE GENERALE ⁽¹⁾	Roumanie	IG	60,17	60,17	60,17	60,17
. BANKA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALBANIA S.H.A. ⁽¹⁾	Albanie	IG	88,64	87,47	88,64	87,47
. BANK REPUBLIC ⁽¹⁾	Géorgie	IG	93,64	84,04	93,64	84,04
. GENIKI ⁽⁷⁾	Grèce	IG	-	99,05	-	99,05
. KOMERCNI BANKA A.S ⁽¹⁾	République Tchèque	IG	60,73	60,73	60,73	60,73
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK NEDERLAND N.V.	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EXPRESS BANK ⁽¹⁾	Bulgarie	IG	99,74	99,72	99,74	99,72
. SG HAMBROS LIMITED (HOLDING) ⁽¹⁾	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG PRIVATE BANKING SUISSE S.A. ⁽¹⁾	Suisse	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE BANKA SRBIJA	Serbie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK AND TRUST LUXEMBOURG ⁽¹⁾	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG PRIVATE BANKING MONACO	Monaco	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SKB BANKA ⁽¹⁾	Stovénie	IG	99,72	99,72	99,72	99,72
. SG PRIVATE BANKING BELGIQUE	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE SPLITSKA BANKA	Croatie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SGSS SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ROSSBANK ⁽¹⁾	Russie	IG	82,40	82,40	82,40	82,40
. MOBIASBANCA GROUPE SOCIETE GENERALE	Moldavie	IG	79,93	79,93	87,90	87,90
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANKA MONTENEGRO A.D.	Monténégro	IG	90,56	90,56	90,56	90,56
SOCIETES FINANCIERES						
. EURO VL IRLANDE	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOLENTIS INVESTMENT SOLUTIONS PCC	Jersey	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE HEDGING LIMITED ⁽¹⁰⁾	Irlande	IG	-	-	-	-
. SG LETTRES DE GAGE	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BRD FINANCE IFN S.A.	Roumanie	IG	80,48	80,48	100,00	100,00
. BRIGANTIA INVESTMENTS B.V.	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	80,00
. CLARIS 4 ⁽¹⁰⁾	Jersey	IG	-	-	-	-
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES LUXEMBOURG	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. HALYSA S.A.	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. IRIS II SPV LIMITED ⁽¹⁰⁾	Irlande	IG	-	-	-	-
. IVEFI S.A.	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LIGHTNING ASSET FINANCE LIMITED ⁽⁵⁾	Irlande	IG	-	100,00	-	100,00
. LYXOR MASTER FUND	Jersey	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LYXOR ASSET MANAGEMENT (IRELAND) LIMITED	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG ISSUER	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SGBF S.A.	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CONSUMER FINANCE HOLDING HELLAS S.A. ⁽¹⁾	Grèce	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EFFEKTEN	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE IMMOBEL ⁽¹⁾	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE INVESTMENTS (U.K.) LIMITED ⁽¹⁾	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. VERI SG FONDS ⁽⁶⁾	Allemagne	IG	-	100,00	-	100,00
. CODEIS SECURITIES S.A.	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LLC PROSTOFINANCE ⁽⁷⁾	Ukraine	IG	-	100,00	-	100,00
. THE TURQUOISE FUND	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. THE TURQUOISE II FUND	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. PILLAR CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. EUROPEAN FUND SERVICES S.A. ⁽²⁾	Luxembourg	IG	100,00	-	100,00	-
. CONDORCET OPPORTUNITY LIMITED ^{(2) (10)}	Irlande	IG	-	-	-	-

Note 47

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

	Pays	Méthode *	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle	
			Groupe		Groupe	
			au 31.12.2012	au 31.12.2011	au 31.12.2012	au 31.12.2011
FINANCEMENTS SPECIALISES						
. ALD AUTOMOTIVE SRL	Roumanie	IG	92,03	92,03	100,00	100,00
. SG EQUIPEMENT FINANCE IBERIA S.A.	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LIMITED LIABILITY COMPANY RUSFINANCE ⁽¹⁾	Russie	IG	82,40	82,40	100,00	100,00
. LIMITED LIABILITY COMPANY RUSFINANCE BANK	Russie	IG	82,40	82,40	100,00	100,00
. SG EQUIPEMENT FINANCE ITALY SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. AXUS SA/NV	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD AUTOMOTIVE A/S ⁽¹⁾	Danemark	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. AXUS FINLAND OY ⁽¹⁾	Finlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. AXUS ITALIANA SRL	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. AXUS NEDERLAND BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD AUTOMOTIVE AS ⁽¹⁾	Norvège	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD AUTOMOTIVE AB ⁽¹⁾	Suède	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD AUTOLEASING D GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD AUTOMOTIVE GROUP PLC ⁽¹⁾	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD AUTOMOTIVE SRO	République Tchèque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD INTERNATIONAL SAS & CO. KG ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD LEASE FINANZ GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG ALD AUTOMOTIVE PORTUGAL SOCIEDADE GERAL DE COMERCIO E ALUGUER DE BENZ S.A.	Portugal	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD AUTOMOTIVE S.A.	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. AXUS LUXEMBOURG S.A.	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. DC MORTGAGE FINANCE NETHERLAND BV ⁽⁵⁾	Pays-Bas	IG	-	100,00	-	100,00
. EIFFEL LIMITED PARTNERSHIP	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ESSOX SRO	République Tchèque	IG	80,00	80,00	100,00	100,00
. EURO BANK SPOLKA AKCYJNA	Pologne	IG	99,52	99,52	99,52	99,52
. FIDITALIA SPA ⁽¹⁾	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. FRAER LEASING SPA	Italie	IG	73,85	73,85	73,85	73,85
. SG EQUIPMENT FINANCE CZECH REPUBLIC S.R.O.	République Tchèque	IG	80,33	80,33	100,00	100,00
. SG LEASING SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT LEASING POLSKA SP Z.O.O.	Pologne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GEFA GESELLSCHAFT FÜR ABSATZFINANZIERUNG MBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GEFA LEASING GMBH	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. HANSEATIC BANK GMBH & CO KG ⁽¹⁾	Allemagne	IG	75,00	75,00	75,00	75,00
. MONTALIS INVESTMENT BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SGBT FINANCE IRELAND LIMITED	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE BENELUX BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE INTERNATIONAL GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE SCHWEIZ AG	Suisse	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE SA & CO KG ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG FACTORING SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG FINANS AS ⁽¹⁾	Norvège	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG HOLDING DE VALORES Y PARTICIPACIONES S.L.	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG LEASING XII ⁽¹⁾	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE ITALIA HOLDING S.P.A.	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGELEASE B.V. ⁽¹⁾	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. PEMA GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. MILFORD	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. NEW HOLDING LIMITED ⁽⁵⁾	Royaume-Uni	IG	-	99,78	-	99,78
. SGSS DEUTSCHLAND KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT MBH	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE LIMITED ⁽¹⁾	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES DE COURTAGE						
. SG ENERGIE UK LIMITED	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES UK LTD	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCGEN INVERSIONES FINANCIERAS S.A. ⁽³⁾	Espagne	IG	100,00	-	100,00	-
ASSURANCES						
. GENERAS	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. INORA LIFE LTD	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. KOMERČNI POJISTOVNA A.S	République Tchèque	IG	80,76	80,76	100,00	100,00
. SOGELIFE	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE STRAKHOVANIE ZHIZNI LLC	Russie	IG	96,66	96,66	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE RE S.A.	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE STRAKHOVANIE CJSC ⁽²⁾	Russie	IG	96,66	-	100,00	-
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT						
BANQUES						
. SOCIETE GENERALE TCHAD	Tchad	IG	55,19	55,19	66,16	66,16
. BANKY FAMPANDROSOANA VAROTRA SG	Madagascar	IG	70,00	70,00	70,00	70,00
. SG DE BANQUES AU BURKINA	Burkina Faso	IG	51,27	51,27	52,61	52,61
. SG DE BANQUE EN GUINÉE EQUATORIALE	Guinée Equatoriale	IG	52,44	52,44	52,24	52,24
. NATIONAL SOCIETE GENERALE BANK ⁽¹⁾	Egypte	IG	77,17	77,17	77,17	77,17
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALGÉRIE	Algérie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUE AU CAMEROUN	Cameroun	IG	58,08	58,08	58,08	58,08
. SG DE BANQUES EN CÔTE D'IVOIRE ⁽¹⁾	Côte d'Ivoire	IG	73,25	73,25	73,25	73,25
. SG DE BANQUES EN GUINÉE	Guinée	IG	57,94	57,94	57,94	57,94
. SG DE BANQUE AU LIBAN ⁽¹⁾	Liban	ME	19,00	19,00	19,00	19,00
. SG DE BANQUES AU SÉNÉGAL	Sénégal	IG	64,45	64,45	64,87	64,87
. SG MAROCAINE DE BANQUES ⁽¹⁾	Maroc	IG	56,91	56,91	56,91	56,91
. SG-SSB LIMITED	Ghana	IG	52,24	52,24	52,24	52,24
. UNION INTERNATIONALE DE BANQUES	Tunisie	IG	57,20	57,20	52,34	52,34
. SOCIETE GENERALE-BENIN ⁽²⁾	Bénin	IG	78,83	-	79,50	-
FINANCEMENTS SPECIALISES						
. ALD AUTOMOTIVE S.A. MAROC	Maroc	IG	43,54	43,54	50,00	50,00
. SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DOMESTIQUE ET MENAGER « EQDOM »	Maroc	IG	45,63	46,31	53,72	54,92
. SOGELEASE EGYPT	Egypte	IG	86,29	70,87	99,99	80,00
. SOCIETE GENERALE DE LEASING AU MAROC ⁽⁴⁾	Maroc	IG	-	56,91	-	100,00
ASSURANCES						
. LA MAROCAINE VIE	Maroc	IG	88,86	88,86	99,98	99,98

Note 47

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

	Pays	Méthode *	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle	
			Groupe	Groupe	Groupe	Groupe
			au 31.12.2012	au 31.12.2011	au 31.12.2012	au 31.12.2011
AMERIQUE						
BANQUES						
. BANCO SG BRAZIL S.A. ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BANCO PECUNIA S.A. ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE (CANADA) ⁽¹⁾	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BANCO CACIQUE S.A. ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG AMERICAS SECURITIES HOLDINGS, LLC ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE S.A. ARRENDAMENTO MERCANTIL ⁽³⁾	Brésil	IG	100,00	-	100,00	-
SOCIETES FINANCIERES						
. SGFP MEXICO, S. DE R.L. DE C.V.	Mexique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SGE HOLDINGS, INC. ⁽¹⁾	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG AMERICAS, INC. ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG WARRANTS N.V. ⁽⁵⁾	Curacao	IG	-	100,00	-	100,00
. TCW GROUP INC ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	89,56	97,88	89,56	97,88
. THE TURQUOISE FUND LTD	Iles Caïmans	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE ENERGY LLC ⁽⁴⁾	Etats-Unis	IG	-	100,00	-	100,00
. SGA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ACCEPTANCE N.V. (« SGA »)	Curacao	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FINANCEMENTS SPECIALISES						
. MAKATEA JV INC. ⁽⁷⁾	Etats-Unis	IG	-	100,00	-	66,67
. SG CONSTELLATION CANADA LTD.	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG FINANCE LLC ⁽⁶⁾	Etats-Unis	IG	-	100,00	-	100,00
. SG PREFERRED CAPITAL III, LLC ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE USA CORP.	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BENNINGTON STARK CAPITAL COMPANY, LLC ^{(2) (10)}	Etats-Unis	IG	-	-	-	-
SOCIETES DE PORTEFEUILLE						
. LYXOR ASSET MANAGEMENT HOLDING CORP. ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASSURANCES						
. CATALYST RE INTERNATIONAL LTD.	Bermudes	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASIE ET OCEANIE						
BANQUES						
. SOCIETE GENERALE PRIVATE BANKING (JAPAN) LTD	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE SECURITIES (NORTH PACIFIC) LTD	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (CHINA) LIMITED	Chine	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BANQUE DE POLYNÉSIE ⁽¹⁾	Polynésie française	IG	72,10	72,10	72,10	72,10
. SG CALÉDONIENNE DE BANQUE ⁽¹⁾	Nouvelle Calédonie	IG	90,10	90,10	90,10	90,10
SOCIETES FINANCIERES						
. FORTUNE SG FUND MANAGEMENT CO., LTD	Chine	IP	49,00	49,00	49,00	49,00
. SOCIETE GENERALE ASIA LTD	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. TH INVESTMENTS (Hong-Kong) 1 LIMITED ⁽¹⁾	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. TH INVESTMENTS (Hong-Kong) 3 LIMITED ⁽¹⁾	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES DE COURTAGE						
. SG SECURITIES ASIA INTERNATIONAL HOLDINGS LTD (Hong-Kong) ⁽¹⁾	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES DE SERVICE						
. SOCIETE GENERALE GLOBAL SOLUTION CENTRE PRIVATE LIMITED	Inde	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FINANCEMENTS SPECIALISES						
. SG LEASING AND RENTING CO LTD	Chine	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES DE PORTEFEUILLE						
. LYXOR ASSET MANAGEMENT JAPAN CO LTD ⁽²⁾	Japon	IG	100,00	-	100,00	-

* IG : Intégration Globale - IP : Intégration Proportionnelle - ME : Mise en Equivalence

(1) Sociétés effectuant une sous-consolidation.

(2) Sociétés entrées dans le périmètre de consolidation en 2012.

(3) Entités désormais consolidées en direct.

(4) Entités désormais sous-consolidées.

(5) Sociétés déconsolidées en 2012.

(6) Entités liquidées en 2012.

(7) Entités cédées sur 2012.

(8) Transmission universelle de patrimoine avec Franfinance.

(9) Transmission universelle de patrimoine avec Genefim.

(10) Entités ad hoc contrôlées en substance par le Groupe.

Note 48

Information sectorielle

Information sectorielle par pôle et sous-pôle

(En M EUR)	Réseaux France		Réseaux Internationaux		Services Financiers Spécialisés et Assurances	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Produit net bancaire	8 161	8 165	4 943	5 017	3 489	3 443
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(5 264)	(5 248)	(3 077)	(2 988)	(1 844)	(1 846)
Résultat brut d'exploitation	2 897	2 917	1 866	2 029	1 645	1 597
Coût du risque	(931)	(745)	(1 348)	(1 284)	(687)	(829)
Résultat d'exploitation	1 966	2 172	518	745	958	768
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	11	10	8	13	15	(33)
Gains nets sur autres actifs	(3)	1	(4)	-	(12)	(5)
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	(250)	-	-	(200)
Résultat courant avant impôts	1 974	2 183	272	758	961	530
Impôts sur les bénéfices	(669)	(739)	(112)	(161)	(271)	(219)
Résultat net	1 305	1 444	160	597	690	311
Participations ne donnant pas le contrôle	14	16	211	272	16	14
Résultat net part du Groupe	1 291	1 428	(51)	325	674	297

Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs

(En M EUR)	Gestion d'Actifs		Banque Privée		Services aux Investisseurs et Courtage	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Produit net bancaire	338	344	757	762	1 065	1 063
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(289)	(342)	(624)	(619)	(992)	(1 006)
Résultat brut d'exploitation	49	2	133	143	73	57
Coût du risque	1	-	(6)	(1)	(5)	(12)
Résultat d'exploitation	50	2	127	142	68	45
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	115	98	-	-	-	-
Gains nets sur autres actifs	-	-	1	2	10	(8)
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	(200)	-	-	-	(380)	(65)
Résultat courant avant impôts	(35)	100	128	144	(302)	(28)
Impôts sur les bénéfices	(17)	(1)	(35)	(29)	(25)	(13)
Résultat net	(52)	99	93	115	(327)	(41)
Participations ne donnant pas le contrôle	6	-	-	-	1	2
Résultat net part du Groupe	(58)	99	93	115	(328)	(43)

Banque de Financement et d'Investissement ⁽²⁾

(En M EUR)	Banque de Financement et d'Investissement ⁽²⁾		Hors pôles ⁽³⁾		Groupe Société Générale	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Produit net bancaire ⁽²⁾	6 189	5 980	(1 832)	862	23 110	25 636
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(4 189)	(4 748)	(159)	(239)	(16 438)	(17 036)
Résultat brut d'exploitation	2 000	1 232	(1 991)	623	6 672	8 600
Coût du risque	(630)	(563)	(329)	(896)	(3 935)	(4 330)
Résultat d'exploitation	1 370	669	(2 320)	(273)	2 737	4 270
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	5	6	154	94
Gains nets sur autres actifs	10	76	(509)	(54)	(507)	12
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	(12)	-	(842)	(265)
Résultat courant avant impôts	1 380	745	(2 836)	(321)	1 542	4 111
Impôts sur les bénéfices	(313)	(97)	1 108	(64)	(334)	(1 323)
Résultat net	1 067	648	(1 728)	(385)	1 208	2 788
Participations ne donnant pas le contrôle	14	13	172	86	434	403
Résultat net part du Groupe	1 053	635	(1 900)	(471)	774	2 385

(1) Y compris dotations aux amortissements.

(2) Ventilation du Produit net bancaire par activité de la Banque de Financement et d'Investissement :

(En M EUR)	2012	2011
Global Markets	4 875	4 141
Financement et Conseil	1 582	2 315
Actifs gérés en extinction	(268)	(476)
Total Produit net bancaire	6 189	5 980

(3) Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors pôles. Ainsi, les écarts de réévaluation des dettes liés au risque de crédit propre (-1 255 M EUR au 31 décembre 2012), les écarts de réévaluation des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de prêts et créances (-56 M EUR au 31 décembre 2012) et l'impact des titres souverains, principalement lié à la Grèce, sont rattachés au Hors pôles.

(En M EUR)	Réseaux France		Réseaux Internationaux		Services Financiers Spécialisés et Assurances	
	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011
Actifs sectoriels	211 915	197 688	98 098	97 604	146 262	136 692
Passifs sectoriels ⁽⁴⁾	172 891	158 583	79 433	76 905	101 343	90 405

Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs

(En M EUR)	Gestion d'Actifs		Banque Privée		Services aux Investisseurs et Courtage	
	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011
Actifs sectoriels	2 655	2 846	23 875	21 110	56 997	48 704
Passifs sectoriels ⁽⁴⁾	517	546	25 688	22 217	69 993	62 613

Banque de Financement et d'Investissement

(En M EUR)	Banque de Financement et d'Investissement		Hors pôles ⁽⁵⁾		Groupe Société Générale	
	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011
Actifs sectoriels	613 969	614 652	96 925	62 076	1 250 696	1 181 372
Passifs sectoriels ⁽⁴⁾	660 144	658 468	86 590	60 523	1 196 599	1 130 260

(4) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

(5) Les actifs ou passifs ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le bilan du Hors pôles. Ainsi, les écarts de réévaluation des dettes liés au risque de crédit propre et les écarts de réévaluation des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de prêts et créances sont rattachés au Hors pôles.

Note 48 (suite)

Information sectorielle

Information sectorielle par zone géographique

Décomposition du PNB par zone géographique

(En M EUR)	France		Europe		Amériques	
	2012	2011*	2012	2011*	2012	2011*
Produits nets d'intérêts et assimilés	5 570	6 104	4 325	4 508	425	748
Produits nets de commissions	4 191	4 328	1 654	1 745	470	480
Résultat net des opérations financières	(257)	1 801	1 951	1 436	677	586
Autres produits nets d'exploitation	331	391	1 012	987	1	6
Produit net bancaire	9 835	12 624	8 942	8 676	1 573	1 820

(En M EUR)	Asie		Afrique		Océanie		Total	
	2012	2011*	2012	2011*	2012	2011*	2012	2011*
Produits nets d'intérêts et assimilés	98	179	1 123	981	85	107	11 626	12 627
Produits nets de commissions	178	186	435	392	49	48	6 977	7 179
Résultat net des opérations financières	773	569	53	40	4	-	3 201	4 432
Autres produits nets d'exploitation	(50)	(9)	10	21	2	2	1 306	1 398
Produit net bancaire	999	925	1 621	1 434	140	157	23 110	25 636

Décomposition des agrégats bilantiels par zone géographique

(En M EUR)	France		Europe		Amériques	
	31.12.2012	31.12.2011 *	31.12.2012	31.12.2011 *	31.12.2012	31.12.2011 *
Actifs sectoriels	959 716	926 920	147 468	123 911	94 344	86 515
Passifs sectoriels ⁽⁶⁾	914 915	882 690	139 177	118 403	96 607	88 638

(En M EUR)	Asie		Afrique		Océanie		Total	
	31.12.2012	31.12.2011 *	31.12.2012	31.12.2011 *	31.12.2012	31.12.2011 *	31.12.2012	31.12.2011 *
Actifs sectoriels	21 564	16 912	24 993	24 601	2 611	2 513	1 250 696	1 181 372
Passifs sectoriels ⁽⁶⁾	20 858	15 867	22 585	22 318	2 457	2 344	1 196 599	1 130 260

(6) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés en 2011.

Note 49

Honoraires des Commissaires aux comptes

Montants des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice :

<i>(En M EUR)</i>	2012	2011
Honoraires relatifs au commissariat aux comptes, à la certification et à l'examen des comptes individuels et consolidés	30	31
Honoraires relatifs aux autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	6	6
Total	36	37

Note 50

Evènements post clôture

Cession de la participation du Groupe dans Trust Company of the West (TCW).

Société Générale a signé le 9 août 2012 un accord définitif en vue de céder sa participation dans TCW à Carlyle Group et la direction de TCW.

La clôture de cette transaction a été finalisée le 6 février 2013. Cela fait suite à l'obtention le 1^{er} février 2013 de tous les accords requis.